

Journal de la Confédération Musicale de France



N° 410-411 - JUILLET-AOÛT 1987

Photo : G. Leclercq

La vie musicale dans nos régions

Le Nord/Pas-de-Calais



La maison de la clarinette
avec
sa famille complète
conseiller technique :
Monsieur Léon LEBLANC,
1^{er} Prix
du conservatoire de Paris.

LEBLANC

403, RUE DES PYRENEES
75020 PARIS
☎ 46-36-59-52

CLARINETTES
FLÛTES
HAUTBOIS

En vente chez les principaux
marchands de musique.

Antoine Courtois Paris

Le triomphe
de la
Qualité

Photo Gérard NICOLAI



GAUBERT & Cie
8, rue Napoléon - 75010 PARIS
☎ 47.50.77.85
Documentation sur demande

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : **Paul PROUD**

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien

de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : (16) 78-60-54-07

« **TOUTE LA MUSIQUE** »

Instruments et librairie musicale

**ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT**

Sommaire

- 2** Guy Luybaerts
- 10** Maurice Faillenot.
- 12** Quelques conseils aux flûtistes au sein d'un ensemble.
- 16** 86^e assemblée générale.
- 31** La vie musicale dans nos régions.
- 48** Concours national de composition d'œuvres pour orchestre d'harmonie.
- 49** Prix international de composition pour accordéon de Digne-les-Bains 1987.
- 50** L'impératif d'une véritable révolution pour l'enseignement de la musique en France.
- 52** Batteries-fanfarses 1988.
- 54** Manifestations.
- 56** Petites annonces.
- 57** Promenade à travers nos régions.



121, rue Lafayette
75010 PARIS
Tél. : (16-1) 48.78.39.42

journal de la
Confédération
Musicale de
France

Directeur-Gérant :
M. André PETIT

FRANCE : 90 F
ETRANGER : 190 F
Prix au numéro : 15 F

PHOTOCOPIATION
M.I.P. 42.02.29.16

IMPRIMERIE
SIPNOR MASSY 60.11.92.34

Editorial

Au cours des mois de mai et de juin se sont déroulés, dans différentes Régions de France, les concours des sociétés musicales.

Cette année, le nouveau règlement adopté lors du congrès de 1986, était mis pour la première fois en application. Malgré les nombreux changements apportés, particulièrement en ce qui concerne la notation et l'attribution des récompenses, nous pouvons constater que les Concours se sont déroulés dans un climat de sérénité.

J'aimerais cependant apporter quelques précisions :

— Les Sociétés ayant obtenu un Premier Prix ascendant dans une deuxième section, accèdent directement à la division supérieure. Cette promotion plus rapide entraîne une lourde responsabilité dans leur participation future à un prochain concours.

— Les Sociétés ayant obtenu un deuxième Prix ne doivent pas considérer ce résultat comme un échec ; au contraire, avec le nouveau règlement, ce deuxième Prix possède une véritable valeur.

Il est indispensable que nos Concours nationaux soient harmonisés aux Concours Internationaux qui seront de plus en plus nombreux dans l'avenir lorsque le projet européen sera réalisé en 1992.

Un classement n'est jamais définitif, surtout à notre époque où les effectifs de nos ensembles sont fluctuants, en raison principalement du départ de nos jeunes pour effectuer leur études.

Il n'est absolument pas dégradant, pour une société qui a l'intention de concourir, de se faire reclasser afin d'affronter le Jury avec plus de chances de succès.

Le programme des concours de Batteries-Fanfarses qui se dérouleront en 1988 figure dans le présent numéro afin qu'elles puissent se préparer dès la rentrée.

Pour les autres ensembles, la liste des œuvres imposées paraîtra, comme d'habitude, dans notre numéro de novembre-décembre.

Ce nouveau règlement apportera, je l'espère, à toutes nos Sociétés Musicales, émulation et qualité.

BON COURAGE A TOUS !

André PETIT

La vie musicale dans nos régions

Après la Bretagne et Rhône-Alpes, vous trouverez en page 31 notre dossier sur la vie musicale dans

le Nord-Pas-de-Calais

Le Président de la Confédération Musicale de France, M. André Petit, assure une permanence au siège, 121, rue la Fayette, 75010 Paris, 2^e étage. Tél. : (1) 48.78.39.42, tous les jeudis de 10 à 17 h et reçoit sur rendez-vous.

Le Président sera absent les 6 et 13 août.

Les services administratifs de la C.M.F. resteront ouverts tous le mois d'août.

Guy Luypaerts



Né à Paris, le 29 septembre 1917, dès son plus jeune âge Guy Luypaerts semble destiné à la musique.

Avant la guerre, il a joué comme pianiste de jazz dans des formations très citées à l'époque telles que : Willy Lewis avec des instrumentistes comme Spider, Bill Coleman etc...

Pendant la guerre, il est affecté au théâtre aux armées où il devient l'accompagnateur de Charles Trenet. C'est cette vedette qui lui crée sa première chanson « Près de toi mon amour ». Il a continué par la suite à faire la plupart des accompagnements d'orchestre en disques de cette vedette, en tant que Chef.

1940 le trouve en zone Sud, à Toulouse où il forme un orchestre pour accompagner des Spectacles de music-hall au Plaza. C'est là qu'il rencontre Jo Bouillon et devient son arrangeur.

A Marseille, dans un restaurant, il compose sur la nappe « Métamorphose » qui devait devenir une de ses plus jolies mélodies. Elle a été interprétée par Camille Maurane, Professeur de chant au Conservatoire de Paris. La même année, il compose « Monde ».

En 1942, il remonte sur Paris, où il devient le pianiste arrangeur de Richard Blareau. Mais Guy Luypaerts à l'idée de former un quintette dont la composition est peu banale : Alto à cordes, Célesté, Accordéon, Contrebasse et Guitare. C'est avec cette formation qu'il lance ses premiers succès : « Ballade des Petits Lutins », « Rêver », « Libellule » etc.

Il enregistre chez Polydor et accompagne Edith Piaf pour ses récitals et ses enregistrements. On commence à le remarquer pour sa manière très personnelle d'orchestrer. Authentique musicien, auteur de

chansons bien écrites, il collabore avec Georges Ulmer, le résultat de cette collaboration, un succès international, « Pigalle ».

A la libération, il est appelé à la R.T.F par M. Bervily qui lui demande une série d'émissions de Musique Symphonique Légère dont il devra écrire les arrangements, pour un Orchestre de 50 Musiciens dont il est le chef.

Deux ans plus tard, Guy Luypaerts qui commence à être connu entreprend une longue tournée à l'étranger.

Pour la firme « Capitol » il enregistre entre autres quatre Albums de : Gershwin - Rodgers - Irving Berlin - et Cole Porter, dans une série intitulée « Portraits Symphoniques ».

Cole Porter, tient à cœur de le féliciter personnellement pour la qualité de ses arrangements et de son interprétation.

Encouragé par ce succès, Guy Luypaerts rentre en France et en 1950 donne un récital au Palais de Chaillot avec le concours de la R.T.F. il donne ensuite deux concerts à Monte-Carlo avec l'orchestre Symphonique de la R.M.C. - 33 Concerts publics donnés à Bruxelles avec un Orchestre composé des éléments de l'Orchestre National Belge et de la Monnaie. 6 concerts publics à la gaité lyrique à Paris avec la N.A.S.P. composée de Solistes tels que : Maurice André, Maurice Suzan etc. 3 concerts publics à la radio Belge. 2 Concerts à l'Opéra de Lille, 2 concerts au Capitol de Toulouse, avec en soliste Daniel Wayenberg.

C'est à l'époque qu'il compose un Concerto pour Piano et Orchestre, créé par Françoise Petit, puis une symphonie. Il envoie le premier mouvement à Mr. Martinon qui le

programme le 8 mars 1952 aux concerts Lamoureux, sous la direction de Jean Fournel.

Il écrit une « Rapsodie » sur des « Thèmes Juifs » qu'il dirige avec les concerts Colonne au cours d'un concert donné au théâtre du Chatelet avec Daniel Wayenberg.

Il remporte un prix à Deauville en 1950 avec une chanson intitulée « Maia » créé par André Claveau et un autre prix en 1952 avec la Chanson « A Compositel » créé par Annie Cordy.

Il écrit la musique du Film « Etoile sans lumière » (Edith Piaf), une série de 39 Films pour la Télévision Américaine.

La radio de Stockholm fait appel à lui pour 2 Concerts avec le Radiorchestern.

Guy Luypaerts, a écrit la musique du Ballet « Structures » sur un argument de Claude Bessy et André Chanu.

En 1963, il remporte avec l'oeuvre « Ecllosion » le 1er Prix du Concours International de Musique Symphonique Légère organisé par L'O.R.T.F.

En 1971, Guy Luypaerts crée L'Association Symphonique de Musique Légère (Loi 1901) et fait des Concerts dans la périphérie de Paris. En 1974, il donne 2 Concerts à la Salle Gaveau, présentés par Bernard Gavoty. Il obtient que le Ministère des Affaires Culturelles fasse des commandes pour l'association, à des Compositeurs tels que : Paul Misraki, Alex Siniavine, Wal-Berg, François Rouber, Camille Sauvage.

Guy Luypaerts qui a enregistré la plupart des accompagnements de Charles Trenet, enregistre en 1975, avec l'Artiste, « La Mer » dans une Orchestration Nouvelle.

En 1976, Guy Luypaerts obtient une récompense au « Castlebar International Song Contest avec L'oeuvre « Jeux de Dames » qu'il a dirigé avec l'Orchestre de Dublin.

En 1977, il remporte dans les mêmes conditions le 1^{er} Prix de la Light Music avec une Oeuvre intitulée « Seagulls » également à Castlebar.

Le 8 Mai 1977, il donne avec son Association et les Choeurs de L'île de France un concert en L'Eglise Saint Louis des Invalides. Très enthousiasmé après ce concert, voici ce qu'écrivait le Père Fougerousse, Aumônier des Invalides à M. d'Ornano et M. Chirac. « Un Concert de la plus haute valeur artistique, dans un Style

nouveau, tout à fait propre à renouveler le répertoire de nos Manifestations Musicales et y attirer de nouvelles couches de la Population Parisienne ».

Devant le succès remporté par une « Gospel Rapsody » écrite par Guy Luypaerts pour Choeur, Orgue et Orchestre et programmée lors de ce Concert, il écrit aussitôt après une « Gospel Rapsody » n° 2, Commande de L'Etat.

Depuis la regrettable disparition des Orchestres Symphoniques de Musique Légère, Guy Luypaerts se tourne vers L'Orchestre d'Harmonie, qui reste un des derniers défenseurs du répertoire populaire et écrit une

Suite intitulée « Evergreen ». Il réalise L'Enregistrement avec L'Orchestre de la Police Nationale sous la Direction de Pierre Bigot.

Après « Evergreen » Commande de L'Etat, il réalise avec le même Orchestre, « En Souvenir de... », Suite Symphonique sur les grands Succès de 1942 de Guy Luypaerts.

En 1984, Guy Luypaerts est Lauréat au 10^{ème} Concours de L'Union Européenne de Radiodiffusion d'oeuvres nouvelles pour Harmonies avec une oeuvre intitulée « L'Union fait la force ». Concours à Oslo (Norvège)

En 1987, la Sacem lui attribue le Prix de la Musique Symphonique Légère.

En souvenir de...

En souvenir d'une époque où on faisait de la musique douce, très douce même. En souvenir de quatre titres, parmi des milliers qui ont contribué à faire connaître le compositeur. En souvenir de sa jeunesse où l'on jouait, on dansait, des thèmes agréables à écouter.

Guy Luypaerts a eu l'idée de traiter en quatre mouvements symphonique en quatre mouvements les quatre titres : Libellule, Métamorphose, Rêver et Monde, orchestres pour orchestre d'harmonie.

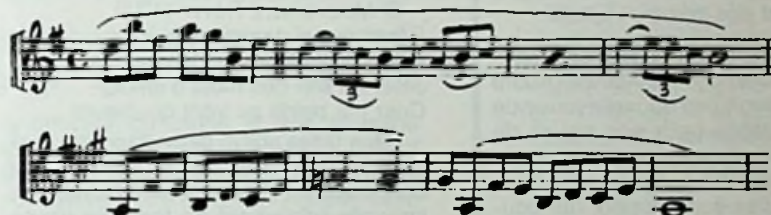
1^{er} mouvement Libellule (4'45)

Peut-on trouver un mot plus léger, plus éthéré, plus vaporeux, plus aérien, plus imitatif que le mot « Libellule » ? Un mot qui s'écrit avec quatre « L » sans doute parce qu'il les lui faut pour s'envoler... Ce mot est à ce point musical que Guy Luypaerts en a remplacé les lettres par des notes et sur la portée, légères, elles voltigent « comme une libellule vole... ».

Le début de ce 1^{er} mouvement allegro, construit sur un seul thème, est une imitation de bruissement d'ailes sur lequel, à la lettre A, les bois exposent en pizzicati les trois premières notes du thème. A la 13^e mesure, le hautbois expose mélodiquement les deux premières mesures du thème repris en imitation par le basson. Les bois continuent le bruissement et le basson reprend à nouveau le début du thème développé dans un mode mineur. A la lettre C, les pizzicati en unisson, toujours en mineur, entrecoupés de bruissement, vont ensuite de l'extrême grave à l'extrême aigu jusqu'à un accord fp crescendo jusqu'au 4/4 lent. La flûte solo joue, rubato, l'anacrouse du thème qui

est exposée à la lettre D par deux flûtes soli et deux clarinettes soli.

graves sur le 1^{er} temps de la dernière mesure.

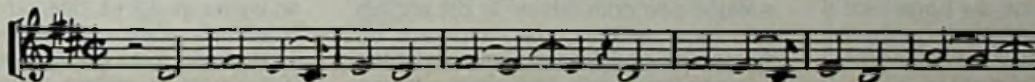


Le « Pont » est joué à la clarinette solo, avec réponses de hautbois. De nouveau la flûte solo et à la lettre E les deux flûtes soli et deux clarinettes soli qui terminent le thème en cédant la fin de la phrase. Après une courte respiration, ces quatre instruments reprennent le Vivo pendant 5 mesures et les 2^{es} et 3^{es} clarinettes en tutti attaquent une série de trilles syncopés jusqu'à la lettre F pendant que le cor joue le chant et les clarinettes les trils, la contrebasse à cordes a un dessin binaire intéressant. A la lettre G, hautbois et ensuite basson font des pizzicati pendant qu'un bruissement bitonal forte est exécuté par les bois et les clarinettes jusqu'au C où le tempo reste toujours Vivo = L'anacrouse est exécutée en accords pizzicati par les clarinettes avant la lettre H. 2 mesures avant la lettre I les saxos à l'unisson avec la clarinette basse jouent le chant et les bois et clarinettes exécutent des dessins de remplissage jusqu'au 4/4 Moderato avant la lettre J. C'est alors la flûte solo qui réexpose en rubato le thème pendant 6 mesures. L'orchestre terminant par des sextolets de double-croches sur les 3^{es} et 4^{es} temps descendant, avec les instruments

2^e Mouvement Métamorphose (5'10)

Un magnifique cygne blanc glisse sur l'eau d'un lac et le promeneur solitaire voudrait l'approcher, le toucher... Mais le cygne, c'est l'image des rêves qui ne se réalisent jamais, de l'amour qui vous échappe, du bonheur qui ne se laisse pas saisir.

L'introduction de ce mouvement est construits en empruntant les trois premières notes du thème (trois blanches) dans une nuance pp crescendo-décrescendo. Chaque crescendo étant légèrement accéléré et chaque decrescendo étant cédé. Cette introduction est jouée uniquement par les pupitres de clarinettes divisées par 6. Les 2 mesures avant la lettre A sont jouées par deux flûtes soli et deux clarinettes soli. A la lettre A le chant est exposé par les 1^{res} et 2^{es} clarinettes, les 3^{es} clarinettes divisées et la clarinette basse faisant les harmonies. A la 9^e mesure, poco accelerando et crescendo jusque 2 mesures avant B poco rit et poco decrescendo. A la lettre B même orchestration pendant 8 mesures et les 8 mesures suivantes poco accelerando et crescendo jusqu'au Pont lettre C qui devient un forte pendant



LA NOUVELLE IMAGE DU GROUPE VOCAL DE FRANCE

Le rideau se lève pour le Concert-Événement du mois de novembre 1987.

Le Groupe Vocal de France a souhaité enrichir la qualité de l'expression artistique de ses concerts.

« Maîtrise remarquable », « justesse des sons », « perfection », « émotion », « groupe unique », « voix timbrées », « ensemble composé de douze solistes », « très haut niveau international », « instrument original au service de l'art polyphonique », « spécialiste du répertoire contemporain », « interprète de créations nouvelles » sont les éléments-clés de l'image du Groupe.

Ce registre s'élargit aujourd'hui avec la volonté du Groupe Vocal de France de travailler la performance du spectacle scénique : parfaire la mise en représentation d'un esprit, des voix et des corps s'impose.

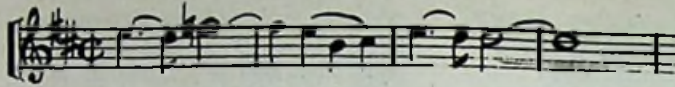
Le Groupe Vocal de France a sollicité la collaboration d'Adeline André pour concevoir une nouvelle tenue de scène. Célèbre pour son travail de recherche quasi-expérimentale (construction du système des trois emmanchures/suppression du boutonage), à laquelle s'associe la grâce d'un style Couture, Adeline André brille également par le raffinement et l'originalité de ses défilés : une présentation de collection sans mannequins avec le décor trompe-l'œil du peintre Garouste, des modèles qui marchent à petits pas avant de prendre une pose sur des socles...

Pour le spectateur, un concert donné par le Groupe Vocal de France sera le plaisir d'écouter les voix, de regarder les visages et de ressentir les correspondances de l'être, du chanter et du paraître, qu'initie la relation Voix/Parure. D'une représentation, on gardera un souvenir sonore et visuel. Cette nouvelle qualité de la production artistique, c'est la nouvelle image du Groupe Vocal de France.

Le rideau se lève dans quatre mois...

ERRATUM

Dans notre journal de mai-juin 1987, nous avons donné la liste des membres du Conseil d'Administration. Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone du Secrétaire Général, M. Joseph Muller. Vous trouverez ci-dessous les numéros rectifiés : 89.79.12.24 et 89.80.37.19.

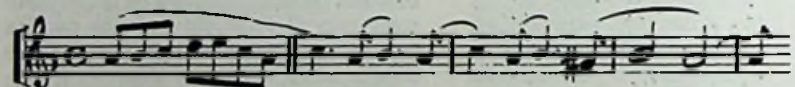


3 mesures, diminue ensuite sur la 4^e, pour faire une réponse à ces 4 mesures par un groupe restreint de bois. A la 9^e mesure de la lettre C, crescendo pendant 2 mesures et diminuendo jusqu'à la lettre D où la mesure avant est très ralentie par les cors. A la lettre D, l'orchestration est légèrement plus étoffée, pupitre de 5 saxos en plus, trombones pp, jusqu'à 2 mesures avant E où le tutti est crescendo et animé jusqu'au pont de la lettre E qui doit s'interpréter exactement comme la lettre C, compte tenu de l'orchestration plus étoffée. A la lettre F, le 1^{er} solo joue le chant pendant que les 1^{res} et 2^{es} flûtes font une série d'arpèges imitant la harpe. A la 9^e mesure de la lettre F, hautbois, 1^{er} et 2^{es} clarinettes et basson ont le chant mf decrescendo pendant 5 mesures. La coda est exécutée par les clarinettes et la clarinette basse dans le même esprit que l'introduction.

3^e Mouvement Rêver (4'35)

Rêver de toi, la nuit, le jour
Rêver toujours au fil des heures
Jeter au ciel des mots d'amour
Crier ma peine au vent qui pleure...

Deux flûtes soli et deux clarinettes soli jouant très pianissimo et legato, deux cors bouchés jouant à un intervalle de seconde également pp font une nappe d'une sonorité irréelle, dont on ne doit pas distinguer les notes. Sur ce fond, un premier appel avec les cinq premières notes du thème est esquissé par le cor anglais et le basson à la 4^e mesure, puis à la 6^e mesure avec les 7 premières notes... A la 10^e mesure sur un accord fp, flûtes et clarinettes jouent un appel de la 2^e partie du thème. A la lettre A, quelques imitations de l'anacrouse, un nouvel appel de la 2^e partie du thème et 3 mesures où le piccolo et la flûte font des pizzicati à la manière d'une harpe. Le thème, alors, va être exposé par le cor anglais.



A la lettre B, les flûtes font un dessin de triolets de croches liés par quatre. L'anacrouse, une mesure avant la lettre C, jouée par l'ensemble des clarinettes, doit être dirigée très rubato et de C jusqu'à une mesure avant la lettre D, poco animato. Une mesure avant D, l'orchestration devient plus étoffée. La phrase est de plus en plus animée jusque 4 mesures après la lettre E où le chant devient un peu plus pesant, crescendo et decrescendo, en ralentissant quelque peu pour laisser le cor anglais solo jouer le début de la phrase du thème. Sur ce thème se greffe un canon à quatre voix qu'il faut diriger tempo

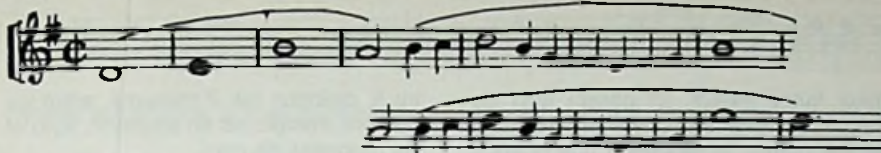
giusto. A la lettre F, la deuxième phrase sert d'interlude et doit être dirigée légèrement più vivo. L'anacrouse de la lettre G est l'endroit le plus étoffé de l'orchestration de ce mouvement. A la lettre H, les clarinettes ont le chant pendant que les flûtes jouent un contrechant et à la 6^e mesure, comme au début, le cor anglais et le basson jouent par 2 fois l'anacrouse du thème pendant que les deux flûtes soli et les deux clarinettes soli jouent très pianissimo et legato en diminuendo morando.

4^e Mouvement Monde (6'30)

L'ampleur du thème principal de ce mouvement, à l'époque où il a été composé, a fait dire à certains musiciens, qu'il était digne de « Cole Porter », ce qui n'est pas un mince compliment lorsqu'on sait qu'à cette époque, aux U.S.A. la notoriété de Cole Porter arrivait tout de suite après celle de Gershwin.

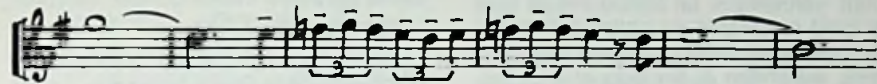
L'introduction commence par les 4 premières notes du thème A, quatre blanches qui débutent par un crescendo f decrescendo et sont jouées à l'unisson par les pupitres de clarinettes dans un tempo lento. Ensuite le cor anglais joue dans un tempo plus allargato, la première cellule du thème B. De nouveau les quatre notes dans un tempo lento, mais cette fois-ci une tierce au-dessus, la réponse du thème B étant faite par la flûte et la clarinette soli. Le tutti, après une fusée, joue le « pont » du thème A, marcato, dans un tempo più vivo. Réponse mélodique en imitation de ce thème par le hautbois. Un fp à la timbale et tous les bois, clarinettes et saxos, jouent, marcato, les quatre premières notes du thème A, en diminutions, c'est-à-dire : en croches, triolets de croches et double-croches, du registre grave au registre aigu en accélérando jusqu'à l'All où sous l'accord tenu des instruments aigus, les cors attaquent le thème B en augmentation avec un fp sur chaque

noire qui doit donner un effet de cloches. Les cuivres continuent cet effet de cloches descendantes pendant 2 mesures répétées puis une tierce au-dessus et terminent par un triolet de croches, marcato et très ralenties. Après un arrêt point d'orgue, à la lettre A, le thème A en © Moderato est exposé par les clarinettes à l'unisson pendant 12 mesures, puis 2 mesures de crescendo et 2 mesures de decrescendo sur lesquelles un dessin aux bois à l'unisson, en triolets de noires, doit transparaître. A la lettre B même orchestration pendant 12 mesures avec en surimpression une flûte jouant un dessin dans la nuance



piano. A la 13^e mesure, un crescendo qui en 4 mesures aboutit au « Pont » tutti à la lettre C dans la nuance forte. Malgré

et les quatre dernières mesures doivent être de plus en plus ralenties, tout à fait dans un style hollywoodien.

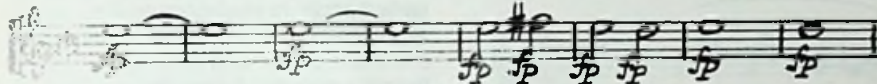


que le tempo ne doit pas ralentir, ce pont doit avoir le caractère Maestoso. Ne pas oublier au dernier temps de la 8^e mesure, un P subito qui en 4 mesures doit arriver à l'apogée du thème et redescendre également en 4 mesures à la nuance p. A la lettre D, le thème A est repris avec les clarinettes divisées et les 5 parties de saxos. A la 12^e mesure le tutti avec cuivres conclut le thème A avec 4 rondes sur lesquelles les bois ont des dessins de remplissage qui vont se superposer sur l'interlude qui va suivre. A

EVERGREEN

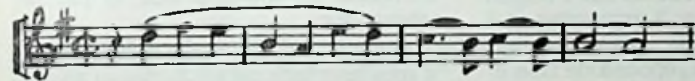
Guy Luypaerts a eu quatre fois de suite la chance d'avoir des œuvres sélectionnées et primées au Concours International de Light Music à Castlebar en Irlande. Vous comprenez pourquoi il a eu l'idée d'écrire une suite d'orchestre, qui a fait l'objet d'une commande du Ministère des Affaires Culturelles.

Lorsqu'on découvre l'Irlande, on a l'impression de vivre dans un autre siècle et sur un autre continent. Si ce n'était



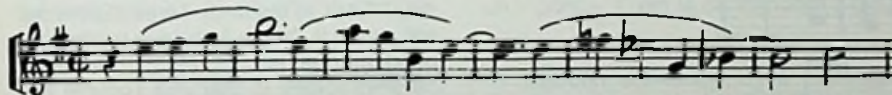
la lettre E, les cors, trombones et cloches attaquent dans une nuance fp tout au long des 2 mesures pendant 12 mesures, les 4 mesures suivantes étant un véritable diminuendo rallentando qui conduit à la lettre F ; changement de tonalité, changement de nuance, pp. Changement d'atmosphère. Ici le hautbois expose sur une nappe de batteries

la douceur du climat et son paysage toujours verdoyant, grâce au Gulf Stream qui passe à proximité de l'île, on pourrait se croire dans un Western, avec les petites maisons basses couvertes de toits de chaume, les cafés qui ressemblent à de petits saloons, des routes nationales qui ressemblent à nos routes départementales et où se promènent



pp exécuter par 4 clarinettes soli pendant 8 mesures. Les 8 mesures suivantes sont un tutti plein de lyrisme dans une nuance forte et diminuant à la fin de la phrase. Lettre G le thème A est repris

des troupeaux de vaches, moutons, dindons, canards, qui traversent la route en plein village, bref, une vie extrêmement rustique. Paradoxalement, les repas pris à l'hôtel se font en smoking et robe du



par une flûte, un hautbois, un basson et une clarinette basse pendant que les 3 trompettes en sourdine sèche font un dessin de notes piquées pendant 10 mesures. A la 3^e mesure de la lettre H, sur un accord tenu de clarinettes, le thème B est repris en augmentation par les cors les blanches étant attaquées en cloches. Un crescendo de 4 mesures nous amène à la réexposition du thème A dans une orchestration très fournie dont les cors ont la partie chantée très sonore et les bois des dessins de remplissage. A la lettre J, les trompettes viennent renforcer le Pont qui doit être interprété Maestoso comme la première fois. A la lettre K, le tutti devient complet

soir. La musique qu'on y entend est du jazz extrêmement rythmé.

Un rouge-gorge dans l'église de Castlebar (3'20)

Dans une toute petite église ressemblant à celle de « La petite maison dans la prairie » Guy Luypaerts, venu se recueillir, fut frappé par un rouge-gorge qui évoluait d'une colonne à l'autre en ayant l'air de dire : C'est moi, l'occupant en titre de ces lieux - d'où ce thème de cantique qui sert d'introduction à Evergreen.

Thème simple, orchestration simple, exécution conventionnelle dans une

Festivals

● FESTIVAL BERLIOZ

du 19 au 30 septembre 1987
Lyon-la Côte-Saint-André.

● 24^e FESTIVAL TIBOR VARGA

Sion-Valais-Suisse
du 10 juin au 25 septembre 1987.

● FESTIVAL DE MUSIQUE

Besançon-Franche-Comté
du 28 août au 13 septembre 1987.

● FESTIVAL DE MUSIQUE EN BOURBONNAIS

du 26 juillet au 23 août 1987.

Renseignements :

— Syndicat d'Initiative, place de l'Hôtel-de-Ville, 03000 Moulins.
Tél. : 70-44-14-14.

— Mme F. Courbe, 24, place de la République, 03290 Dompierre-sur-Besbre. Tél. : 70-34-54-53.

— Mme Sohier, 03190 Hérisson.
Tél. : 70-06-80-17 et 70-06-86-15.

— Lavest, 32, avenue Marx-Dormoy, 03100 Montluçon.
Tél. : 70-05-31-28.

● SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE

du 12 au 20 septembre 1987.

Renseignements :

— Offices du Tourisme - Syndicats d'Initiative :
Alençon, place Lamagdeleine.
Tél. : 33-26-11-36.

Argentan, place du Marché.

Tél. : 33-67-12-48.

Bagnoles-de-l'Orne, place de la Gare. Tél. : 33-37-85-66.

Sées, place du Général-de-Gaulle.
Tél. 33-28-74-79.

● RENCONTRES MUSICALES

Pont-Saint-Esprit (Gard)
du 8 au 22 août 1987.

Renseignements :

— Association Musicale Spiripontaine, avenue Gaston-Doumergue, 30130 Pont-Saint-Esprit.

Tél. : 66-39-03-64.

— Office du Tourisme.

Tél. : 66-39-13-25.

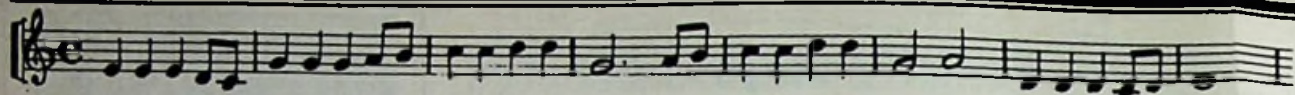
● SEPTIEME ACADEMIE D'ETE

Pont-Saint-Esprit (Gard)
du 10 au 23 août 1987.

Renseignements :

— Association Musicale Spiripontaine, avenue Gaston-Doumergue, 30130 Pont-Saint-Esprit.

Tél. : 66-39-03-64.



nuance p ne dépassant jamais le mf dans les crescendos. Cloches pour la finale.

Petite fée (3'33)

L'introduction est constituée de 4 mesures de notes piquées, très légères, jouées par les bois, clarinettes et saxos et d'une gamme chromatique liée de 4 mesures également dans un tempo très rapide. Le thème A comprend 8

deux flûtes jouent un dessin issu du thème, sur des harmonies ascendantes de clarinettes, le tout dans une nuance de piano.

Jeux de Dames (1'49)

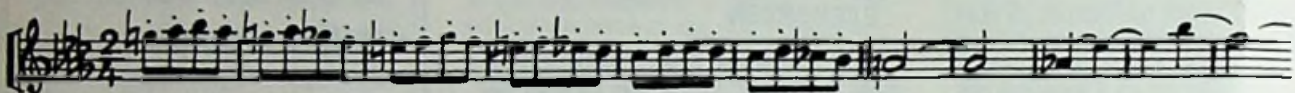
Ce mouvement est appelé généralement « Novelty ». Le tempo est un faux qu'il est préférable de battre à 4 temps Vivo. Après 2 mesures d'accompagnement, au chiffre 1, les bois et les clari-

fre 6, dialogue par 2 mesures, entre les cornets, trompettes en sourdine, Xylo et les réponses de cors.

Au chiffre 7, même premier thème, plus étoffé, une tierce au-dessus pendant 6 mesures qui s'enchaîne avec le début du 2ème thème qui sert de coda.

Les Mouettes (3'00)

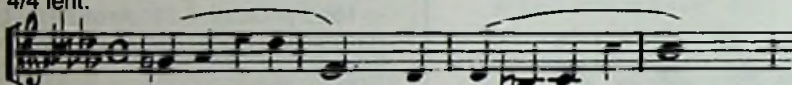
Dans l'enregistrement réalisé par l'orchestre de la Police Nationale, il a été



mesures piquées avec addition de xylo et 8 mesures liées très mélodiques. De nouveau 8 mesures piquées, 4 mesures liées, 4 mesures piquées reprise des 8 première mesures piquées, 8 mesures liées, 12 mesures piquées et enfin 4 mesures liées très ralenties pour arriver au thème B. Ce 2^e thème, chiffre 4/4 lent.

nettes exposent pendant 16 mesures, mezzo-forte.

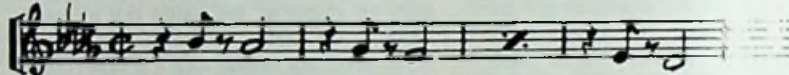
utilisé une bande de cris de mouettes, qui est généralement mise en marche



5 est interprété par les clarinettes (1-2-3 et clarinettes basses et les 5 parties de saxos, le tout très rubato en animant légèrement les 13^e et 14^e mesures et en cédant légèrement les 15^e et 16^e mesures. Au chiffre 6, même interprétation, mais avec une orchestration plus étoffée, qui entraîne par un signe de renvoi, au chiffre 1 en 2/4. Au chiffre 4, qui va à la coda, et pour la coda elle-même, il est indispensable que le tempo ne ralentisse surtout pas.

Au chiffre 2, le Pont est joué à l'unisson par les cornets et les trompettes en sourdine, puis au chiffre 3, même orchestration qu'au chiffre 1 pendant 8 mesures. Au chiffre 4, le 2^e thème est

par un percussionniste. Au départ de cette bande, le chef compte 2 mesures et enchaîne alors avec la partition qui commence avec une tenue jouée par 3 piccolos pendant 2 mesures et ensuite 4 mesures de contrebasse pianissimo, amorçant le rythme de ce mouvement. Au chiffre 1, les deux grandes flûtes soli et les deux clarinettes soli exposent le thème, doublés par 3 trompettes et 1



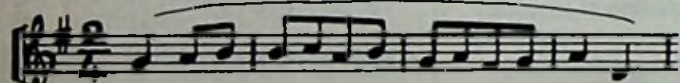
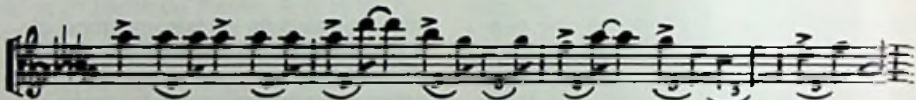
exposé pendant 4 mesures aux 2 bugles et 2 cors doublés par 3 trompettes et 1 trombone en sourdine. Les 4 mesures suivantes : sont une réponse de bois et

trombone en sourdine BOL et par un vibraphone.

Les accompagnements en accords à 4 sons sont faits par les 2èmes et 3èmes

Mon étoile (3'04)

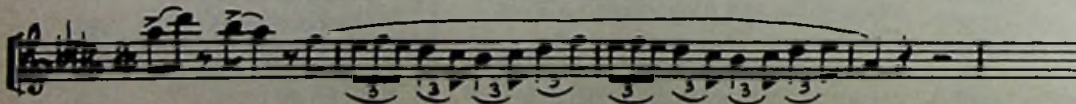
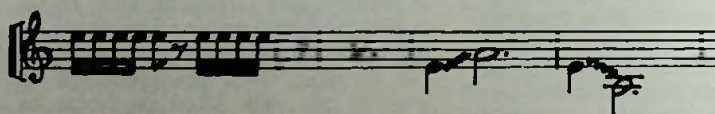
Thème très anglo-saxon et très naïf de 16 mesures exposé par les clarinettes 1-2-3 le hautbois, le basson et la clarinette basse.



Au chiffre 1 reprise du thème avec les bois à l'unisson, les 3èmes clarinettes et les saxos faisant les harmonies. Au chiffre 2, développement en imitation avec soli de cors, cornet, clarinette et tutti. Au chiffre 3, tutti beaucoup plus étoffé durant 8 mesures avec trombones, 4 mesures ensuite sans trombones, 4 mesures tutti pour terminer le thème. Au chiffre 4, coda jouée, 2 mesures par deux flûtes et deux clarinettes soli, 2 mesures par le hautbois deux clarinettes et une clarinette basse, 4 mesures par un tutti de clarinettes, puis

clarinettes à l'unisson. De nouveau 4 mesures aux bugles, cors, trompettes et trombone, une tierce au-dessus, avec réponse des bois les 4 mesures suivantes. Au chiffre 5, les bois et clarinettes reprennent le 1^{er} thème dans une nuance forte pendant que les trombones exécutent un rythme dans un style de jazz, ceci pendant 16 mesures. Au chif-

clarinettes divisées. Au chiffre 3, les deux flûtes et les deux 1ères clarinettes soli jouent le thème à l'octave supérieure pendant que les 2^{es} et 3^{es} clarinettes divisées jouent le thème à l'octave en-dessous, doublées par les cuivres en sourdine BOL et le vibraphone. Un dessin rythmique en double-croches est joué par les 1er et 2ème saxos alto et un saxo ténor. Au chiffre 5, le thème est exposé par le pupitre des 5 saxos, doublés par les saxhorns, pianissimo. Tous les bois et clarinettes ont un dessin





rythmique d'accords divisés par 8 notes.



Après une montée en sextolets de double-croches et un fort crescendo, au chiffre 7, les 2 cors, forte, surnagent sur le tutti pendant 4 mesures et continuent dans la nuance mp avec une petite touche de 3 trompettes en sourdine sèche, mp. Enfin au chiffre 8, la flûte solo termine le thème sur une nappe d'harmonie jouée par les clarinettes. A la 9^e mesure du chiffre 8, les cuivres en sourdine BOL, le vibraphone et les bois rappellent le début du thème. C'est alors que le percussionniste, qui a rembobiné sa bande, remet en marche les cris de mouettes qu'il pourra shunter à la fin. C'est donc sur les cris de mouette que le morceau se termine.

Introduction (1'47)

Le thème des marionnettes, des pantins et du mouvement est essentiellement rythmique et doit être joué dans un tempo animato.

L'Introduction est issue du même rythme que le thème et est jouée pendant 6 mesures par les instruments graves, les contretemps étant faits par les 2^e et 3^e visées et les trompettes en sourdine sèche. Au chiffre 1, le thème

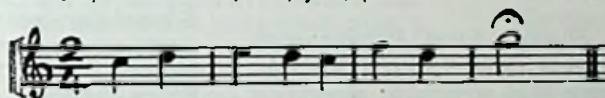


est exposé par les bois, les clarinettes et le Xylo, en accords à 3 sons (divisés par 8) les saxos font des contretemps piqués. C'est seulement à la 13^e mesure que nous avons 4 mesures de blanches qui contrastent avec ce rythme immua-

ble. Le chiffre 2 est tout simplement la reprise du chiffre 1 (divisé par 11) avec une variante qui termine le thème. Au chiffre 3, un demi-ton au-dessus, le thème est cette fois-ci joué par les 3 trombones, toujours en accords, pendant que les bois et clarinettes, dans l'aigu, font les contretemps. A la 9^e mesure, le thème rythmique devient un thème mélodique très lié, sans pour autant que le tempo en soit altéré. Au chiffre 4, le tutti général avec bois, clarinettes et cuivres ont le chant et les cors et saxos les contretemps pendant 12 mesures dans une nuance forte. A la 13^e mesure, 6 mesures de blanches, nous servent à obtenir un descrescendo depuis le f jusqu'au p pour enchaîner sur la coda identique à l'introduction et terminer par un accord de quarts, forte.

Trois p'tits tours (3'00)

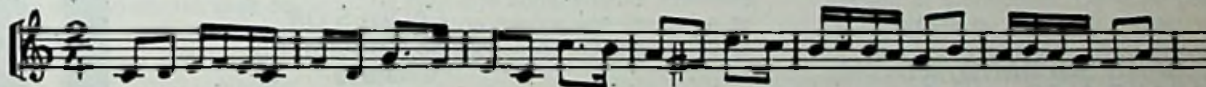
Tous les épithètes de gaieté, bonne humeur, amusement, rire, joie, plaisir,



pétillant, allégresse, divertissement, peuvent être attribués à ce thème très court dont l'exposition par tous les instruments à l'unisson sert d'introduction, très courte également. Au chiffre 1, les 2^e, 3^e et le premier saxo alto exposent le thème développé pendant 8 mesures dans un tempo assez rapide. Au chiffre 2, viennent s'ajouter les 1^{res} clarinettes et

ter les bois. Au chiffre 4, rentrent les contrebasses. Au chiffre 5, quatre imitations de 2 mesures chacune, plus quatre canons descendants nous amènent au chiffre 7 où le thème est écrit dans le style fugué avec un contresujet en imitation d'après le thème. Après une gamme descendante de 4 mesures, nous abordons au chiffre 10, le thème en augmentation qui au lieu d'être rythmique devient un thème mélodique. Il est, bien entendu, joué dans la nuance p, par les clarinettes et pp pour les harmonies des saxos. Au fur et à mesure, l'orchestration s'amplifie jusqu'au chiffre 12 où tous les instruments graves ont le chant développé mélodiquement pendant 8 mesures, jusqu'à l'apogée du ff des cors au chiffre 13 pendant 6 mesures et un accord fp qui dure 4 mesures pendant que les bois et clarinettes jouent une progression en double-croches toujours issue du thème. Au chiffre 14, une cas-

sure nette. C'est seulement le Piccolo solo qui joue les 8 mesures du thème sur une tenue p de clarinette basse et une caisse claire qui rythme les temps. Au chiffre 15, un tutti de 8 mesures. Au chiffre 16, le « pont » avec changement de tonalité. Au chiffre 17, un tutti de 4 mesures et 8 mesures d'accords en extension pendant que les instruments aigus font un dessin issu du thème. Au chiffre 18, pendant que les bois et clarinettes font un dessin issu du thème, les trombones jouent les 4 mesures de l'introduction, puis ensuite les cors en réponse. Au chiffre 19, un canon ascendant en strette qui commence par les instruments graves, ensuite les cors et trombones, puis enfin les trompettes pour terminer sur trois accords fortissimo.



Matériels disponibles pour harmonie

- Evergreen (supérieur)
- En souvenir de... (supérieur)
- Amérique latine (Excellence)
- Fantasmagorie (Honneur)
- Andante et Allegro (Supérieur)
- pour flûte et orchestre
- Un bon petit diable (Prix du concours C.M.F. de composition)
- Supérieur
- pour Saxo Alto et orchestre

- Once More (marche 12/8 Excellence)
- Show Time (marche music-hall supérieur)
- Edelweiss (marche 1^{re} division)
- Matériels pouvant être joués simultanément avec la Batterie
- Fanfare éventuellement.
- Taptoe Majorettes (1^{re} division)
- Les dragons (excellence)
- Westminster (supérieur)
- Marchin' with the band (1^{re} division)

Toutes les œuvres de Guy Luybaerts et de Guy-Claude Luybaerts sont éditées aux Editions Libellule, 16, rue Paul-Feval, 75018 Paris. Tél. : 46.06.52.79.

Matériels disponibles pour Batteries-Fanfars

1^{er} D : Taptoe Majorettes ; 1^{er} D : Bye bye majorettes ; 1^{er} D : Pussy cat ; 1^{er} D : Feu d'artifice ; Sup. : When the Saints ; Sup : Las Vegas ; Excel : Trumpet Riff ; Sup : Conguita (enregistré par la Batterie-Fanfara de la Musique de l'Air de Paris).

1^{er} Oberbayern ; Sup : Louisiana ; 1^{er} D : Marchin' With the band ; Sup : Burlesque ; Sup : Mademoiselle ; 1^{er} D : Let's go ; Excel : Pop (enregistré par la Batterie-Fanfara des Gardiens de la Paix de Paris).

Sup : Los Guiros ; Sup : Magda Lena (enregistré par la Batterie-Fanfara de la Musique de l'Air).

Sup : Westminster ; Excel : Les dragons ; Excel : Balkania (ensembles de trompettes).

Sup : Flor Salvaje ; 1^{er} D : Petit prince ; Excel : Jamboree (enregistré par la Batterie-Fanfara des Gardiens de la Paix de Paris).

Excel : Good luck ; Excel : Shadow ; Excel : Pitching (enregistré par la Batterie-Fanfara de la Musique de l'Air de Paris).

Les matériels des 6 derniers titres enregistrés récemment seront disponibles en octobre.

Matériels disponibles pour orchestre d'harmonie

Evergreen de Guy Luybaerts

Suite pour Orchestre d'Harmonie comportant 7 fragments - Commande de l'Etat Disque Libellule 3005 enregistré par l'Orchestre de la Police Nationale, direction Pierre Bigot, durée 20 minutes.

Fantasmagorie de Guy Luybaerts

Pièce Symphonique en forme de ballet pour Grand Orchestre d'Harmonie, créée par l'Orchestre de la Police Nationale, durée 15 minutes.

Un bon petit diable de Guy Luybaerts

pour Saxo Alto Solo et Orchestre d'Harmonie. Prix de composition 1979 de la C.M.F. Disque Libellule 3005 durée 4 minutes.

Once More Marche moderne en jazz (style Glen Miller).

Edelweiss Marche style bavarois.

Show Time Marche moderne style Music-Hall.

Ces trois marches font partie du disque 3004 enregistré par l'Orchestre de la Police Nationale, direction Pierre Bigot.

Amérique Latine de Guy Luybaerts

Pièce en forme de Rapsodie, durée 15 minutes.

En souvenir de... de Guy Luybaerts (coproduction avec les Editions Caravelle). Suite symphonique pour Orchestre d'Harmonie sur les thèmes de : Libellule, Métamorphose, Rêver et Monde, Disque 3006 enregistré par l'Orchestre de la Police Nationale, durée 21 minutes.

Andante et Allegro pour flûte et orchestre. Disque 3006.

CHEFS DE MUSIQUE ! EXCEPTIONNEL ! PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Royal-Artist »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, en ut et si b	930	1.220
CORNET, si b	1.250	1.670
BUGLE, si b	1.430	1.850
ALTO, mi b	2.050	2.790
BARYTON, si b	2.750	3.790
BASSE, si b à 4 pistons	3.995	5.150
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable	11.850	14.900
TROMBONE, à coulisse, verni	1.750	
TROMBONE, à pistons ut si b	3.800	4.940
	LAQUES OR CLES CHROMEES	
SAXO SOPRANO, si b	3.990	
SAXO ALTO, mi b, fa #	3.900	
SAXO TENOR, si b, fa #	4.650	
SAXO BARYTON, mi b	10.240	
GRANDE-FLUTE, argentée plateaux pleins	1.990	

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musiques nous font confiance.
POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie, LYON - Tél. : 78-28-44-22
ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
CONDITIONS SPECIALES AUX SOCIETES DE MUSIQUE



GARANTIE
un an P. et M.O.
FRANCO DE PORT
A PARTIR DE
3.000 F.T.T.C.

Discothèque d'Or

par Claude Decugis

Compositions for Symphonic Band

de Trevor J. Ford
The Eastern Region Band
of the Norwegian
Defence Forces
Direction : Trevor J. Ford

Face 1

- Nordic Rhapsody
- Four Contrasts for Wind
- Concert Suite for Symphonic Band

Face 2

- Norwegian Pictures
- A Tribute to Youth
- Portraits of a Band

Notre excellent ami, le distingué compositeur norvégien Trevor J. Ford, présente et dirige ici, les meilleures pièces de son catalogue. Pour avoir été chef d'orchestre dans la marine britannique, l'auteur connaît parfaitement tous les rouages de l'orchestre d'harmonie et les utilise avec un art consommé. Ses œuvres sont bien structurées, vivantes, avec une alternance de mouvements vifs et lents, elles sont toujours plaisantes à jouer et à écouter. Elles s'adressent plus spécialement aux sociétés de première, seconde et troisième division, pour lesquelles elles représentent une richesse que nos directeurs ne doivent pas négliger et que nous leur conseillons vivement d'utiliser. L'orchestre, avec pourtant un effectif réduit, sonne étonnamment « rond » il est dynamique à souhait et s'exprime totalement dans ce genre de musique. Remercions très sincèrement Trevor J. Ford pour son apport dans le domaine du renouvellement du répertoire pour nos petites sociétés, et souhaitons très vite la parution d'un second disque, avec de nouvelles compositions de ce niveau.

Références : Disque FTD 91003 - Musicassette FTDC 9103 - Varese International.

En vente : Editions Molenaar (chez Robert Martin).

Macho Marches

The Cleveland
Symphonic Winds
Direction :
Frederick Fennell

Face 1

- Commando March, Samuel Barber
- Marche des parachutistes belges, Pieter Leemans
- Marche Florentine, Julius Fucik

- University of Pennsylvania March, Roland Seitz
- Barnum and Barley's Favorite, Karl King
- Anchors Aweigh, Miles-Zimmerman

Face 2

- Washington Grays, Claudio Grafulla
- Radetzky March, Johann Strauss
- Sea Songs, Ralph Vaughan Williams
- Marche Lorraine, Louis Ganne
- The Stars and Stripes Forever, John-Philip Sousa.

C'est un moment véritablement privilégié que l'écoute du disque que Frederick Fennell a enregistré à la tête du Cleveland Symphonic Winds, un orchestre de tout premier ordre. Il a réuni les toutes meilleures marches, les plus musicales, certaines peu ou pas connues en Europe, constituant une merveilleuse série que chacun se doit d'entendre. Ici, les marches sont considérées comme étant de la Musique, avec un grand M, magnifiquement interprétées, avec puissance ou finesse, suivant le cas. Autour des pièces des Grands Maîtres : « Sea Songs » de Ralph Vaughan Williams ou « Commando March » de Samuel Barber, on retrouve les éternelles « Marche Florentine » de Julius Fucik, « The stars and Stripes » de John Philip Sousa ou « Marche Lorraine » de Louis Ganne. Complétées par des œuvres de même valeur, telles « Washington Grays » de Claudia Grafulla » ou « University of Pennsylvania March » de Roland Seitz, le tout forme un cocktail détonnant et on ne peut que complimenter Frederick Fennell de mettre son immense talent au service de l'Orchestre d'Harmonie.

Quelle belle leçon d'humilité pour tous, car après avoir entendu une interprétation aussi raffinée et aussi vivante, on ne peut que se remettre en question. Mais, dans le fond, n'est-il pas nécessaire de le faire régulièrement ?

Cet enregistrement Telarc Digital a le léger inconvénient d'être d'un prix plus élevé que la moyenne, mais croyez-moi, c'est un tout petit sacrifice qui mérite d'être fait.

Référence : Telarc Digital Stéréo DG 10043.

En vente : D.A.M. 95, rue de France, BP 13, 77300 Fontainebleau.

The Norwegian National Youth Band (Norvège)

Direction :
Christer Johannesen

Face 1

- The Dambusters, Eric Coates
- Sinfonia Nobilissima, Robert Jager
- Dubinushka, Nikolai Rimsky-Korsakov
- Londonderry Air, Sammy Nestico

Face 2

- A tribute to Youth, Trevor J. Ford
- Western Dance, Clare Grundman
- Ceremony for Winds, John Cavas
- Palomar, Robert Pearson

Ce disque est une preuve supplémentaire de l'intérêt que la jeunesse du monde entier porte à l'orchestre d'harmonie.

Après les Luxembourgeois, voici les Norvégiens. En effet, dans ces deux pays, on a compris tout l'attrait et l'utilité de regrouper les meilleurs jeunes éléments en une formation de haut niveau. Sous l'impulsion du compositeur Trevor J. Ford, qui occupe par ailleurs les hautes fonctions d'inspecteur des Sociétés Musicales pour la Norvège, la Fédération organise même des tournées à l'étranger, et c'est ainsi qu'en juillet 1978, les Havrais ont eu le privilège d'accueillir et d'applaudir les 90 musiciens du Norwegian National Youth Band, sous la direction de Christer Johannesen.

Le présent enregistrement comporte des pièces de compositeurs anglais et américains. Ce n'est pas un répertoire au plus haut niveau, et on peut leur reprocher — très amicalement — un manque d'ambition dans ce sens. L'orchestre est solide, bien équilibré, avec de très beaux graves, de bons solistes — sauf les saxophones — une certaine finesse dans laquelle on retrouve la « patte » du chef d'orchestre. Nous avons surtout apprécié « A tribute to Youth » de Trevor J. Ford et « Sinfonia Nobilissima » de Robert Jager, de loin les œuvres les plus valables.

Un disque à avoir dans sa discothèque et qui élargira votre choix de compositions nouvelles.

Références : NMF 63001 - Stéréo.

En vente : Tonika Postboks 1125 5001 Bergen Norvège.



Maurice Faillenot

Né en 1920, commence ses études musicales avec son père, Directeur d'une Société d'amateurs. Elève d'Eugène Gay pour la Clarinette, de René Delaunay pour l'Harmonie, de Pierre Lantier pour le

Contrepoint et Fugue, de René Berthelin pour la composition. Fut, jusqu'à l'âge de la retraite, professeur, puis sous-directeur de l'Ecole Nationale de Musique de Troyes et Directeur de l'Harmonie Municipale.

Oeuvres pour Orchestre d'Harmonie

Esquisses Médiévales, Editions Robert Martin
Valse Romantique, Editions Robert Martin
Légende Héroïque, Inédit
Ballade pour Bugle et Harmonie, Inédit
Fiesta Andalouse, Inédit
Pastorale et Danse, petite flûte et Harmonie, Inédit
Concertino, trompette et Harmonie, Inédit
Concertino, Basson et Harmonie, Inédit

Prélude pour ma ville, Editions Robert Martin
Gallapign clarinett's, Inédit
Spint of missouri. Trombone et Harmonie, Inédit
Rapsodie de printemps, Inédit
Le bal des Trompettes, 2 trompettes et harmonie, Inédit
Concerto Rapsodie, 4 trombones et Harmonie, à paraître aux Editions Robert Martin

Analyse de Prélude pour ma ville

Cette suite de trois préludes, est un hommage du compositeur à sa ville natale, Troyes, capitale historique de la Champagne, vieille cité qui a conservé son caractère moyenâgeux.

Les deux premiers préludes ne sont pas descriptifs mais simplement le reflet d'impressions.

Premier Prélude : Quartier Saint-Pierre

Débuté par deux motifs de fanfare (exemple 1 et 2) ; le premier motif est ensuite développé par l'ensemble de cuivres. Vient ensuite un cours de chorale (Ex.3) de caractère recueilli qui doit sonner dans le lointain. Un deuxième chorale lui fait suite qui utilise à son début le 2ème motif de la Fanfare, mais un demi-ton plus bas, un crescendo aboutit à des Sonneries

(ex.5) au dessus desquelles des arpèges, confiés aux flûtes et clarinettes, scintillent comme des rayons de soleil traversant les immenses vitraux de la Cathédrale Saint-Pierre, magnifique fleur de pierre dressée vers le ciel.

Deuxième Prélude : Sonneries d'autrefois

Sorte de méditation inspirée dans les vieux quartiers par les anciennes demeurestémoins vivants d'un passé lointain.

Comme pour le premier prélude, il est fait un large usage de la modalité. Toutes les idées sont issues rythmiquement du premier motif (ex.6), celui-ci est exposé à l'unisson par la Flûte, le hautbois et la Clarinette solo. Son conséquent (ex.7) est confié à tout le pupitre de clarinettes divisées en 3. La première transformation (ex. 8) est jouée en octave par la Flûte, le hautbois et le saxophone tenor solo (attention à la justesse) le conséquent (ex. 9) est joué par les cuivres, un cours divertissement fait suite. Il aboutit à une phrase plus lyrique en crescendo (ex. 10) par tout l'orchestre. Une reprise de la première idée et de son conséquent dans une orchestration différente sert de conclusion.

Troisième prélude : Jour de Fête

Ce prélude est une évocation des célèbres foires de champagne qui, au moyen-âge, se tenaient à Troyes chaque année et attiraient une foule venant de toute l'Europe et même de l'Asie.

C'est la fête Populaire avec son grouillement de foule (ex. 11), ses baladins et jongleurs (ex. 12) les chants des ménestrels (ex. 12), le choeur des buveurs (ex. 14), les chants d'enfants (ex. 15), tous ces motifs s'enchainant, puis vient une reprise du premier motif et conclusion par une coda sur le premier motif.

OFFREZ EN FIN D'ANNÉE
à vos amis, membres honoraires
un

CALENDRIER

avec la photo des membres
de votre société

Demandez le catalogue illustré n° 6
à **L'IMPRIMERIE SIMATIS**
rue Cuvier, 42 110 St Etienne ☎ 77 32 50 70



Prelude pour ma belle - exemple musical

The image shows a handwritten musical score for a prelude. The score is written on ten staves, with measures numbered 1 through 15. The notation includes treble clefs, various time signatures (4/4, 3/4, 2/4, 3/8, 6/8), and dynamic markings such as *f*, *mf*, *p*, and *f*. Performance instructions include *all' non troppo*, *7 manato*, *lento*, *mod^o*, *calme*, *all' con brio*, and *d. hautbois*. The score features a variety of rhythmic patterns, including eighth and sixteenth notes, and rests. The key signature changes from one flat to two flats. The piece concludes with a final chord on the tenth staff.

Quelques conseils



Pierre Deville

Pierre Deville, flûtiste français, est né à Metz. Il a obtenu son 1^{er} Prix de Flûte et de Musique de Chambre au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, dans les classes de Jean-Pierre Rampal et de Christian Lardé, ainsi que le diplôme d'exécution de l'Ecole Normale de Musique de Paris.

Il a enseigné à l'Ecole Normale de Musique de Paris et crée la classe de flûte de « Bain de Musique » de Flaine.

Pierre Deville est professeur au Conservatoire du Val-d'Oise et à l'Ecole Nationale de Musique de Lisieux.

Il est membre des « Philharmonistes de Châteauroux ».

Il a participé à l'activité des grandes formations parisiennes : Orchestre de Paris, Orchestre National de France, Ensemble Musique Vivante, Ensemble Ars Nova, l'Itinéraire.

Comme soliste ou membre de formations de chambre, il a effectué des tournées en France et à l'étranger.

Il a participé aux festivals français : La Rochelle, Soirées de Normandie, Festival Estival de Paris... ainsi qu'à des émissions sur Radio-France et à la télévision.

Je ne prétends nullement, en quelques lignes, réécrire une méthode, ni me substituer à un chef d'orchestre d'harmonie. Il m'a paru utile, plus simplement, de faire profiter quelques jeunes amis inconnus d'observations faites lors de stages que j'ai animés, à vocation individuelle ou collective. Je pense plus particulièrement à ceux organisés par la Fédération Musicale de Normandie, desquels j'ai retiré beaucoup de satisfactions musicales, pédagogiques et humaines.

J'ai développé mon propos selon les points suivants :

- l'instrument ;
- la tenue de l'instrumentiste au pupitre ;
- la respiration ;
- l'accord ;
- le rythme ;
- la musique d'ensemble pour flûtes, avec une liste non exhaustive d'œuvres proposées.

Les développements sont d'inégale longueur. Faut-il préciser que leur quantité n'est pas proportionnelle à l'importance du point traité ? Beaucoup de choses restent à dire... et à suggérer !

L'instrument

Dans de nombreux cas, pour tous heureusement, l'instrument est vétuste et présente surtout un *bouchage défectueux* (tampons, mais aussi bouchon d'embouchure abîmés ou déplacés) des clés dérèglées (patte d'ut...) un tenon patte d'ut/corps faussé. Cela gêne, en particulier les instrumentistes inexpérimentés. Ils forceront, prendront des défauts de tenue, auront un jeu plus crispé dans les traits. Je n'ignore pas que l'achat d'un instrument qui coûte cher représente des sacrifices pour les budgets jeunes ou modestes ; de même, les travaux de lutherie requièrent, il faut le souligner, du *temps* et de la *compétence* de la part des spécialistes.

Malgré tout, les économies là-dessus coûtent, finalement, cher : je pense aux défauts, parfois irrémédiables, pris par les enfants. Il existe des instruments d'un bon rapport qualité-prix. Des collectivités ont déjà, à ma connaissance, une politique d'aide à l'achat d'instruments. Il

faut la poursuivre et l'étendre aux services de réparation et d'entretien. Je suis persuadé que des luthiers accepteraient de développer des modalités contractuelles de maintenance d'instruments. Cela donnerait du travail à de jeunes techniciens, et perpétuerait une belle tradition ! En un mot, n'oublions pas le dicton : « Une bonne flûte est une flûte qui bouche ! ».

La tenue de l'instrumentiste au pupitre

Cela paraît aller de soi. Et pourtant, comment ne pas souffrir en voyant des pupitres mal réglés, un auteur, des chaises mal disposées, et est vrai que les scènes sont parfois bien malcommodes) des instrumentistes assis « sur un quart de fesse », tordus (pauvre colonne vertébrale !) tassés (pauvre cage thoracique, pauvre « colonne d'air »). Et il s'agit de jouer d'un instrument à vent !

Des pieds bien posés, un thorax en équilibre sur le bassin, une posture déliée, les bras dégagés du corps sans excès de crispation, les épaules détendues, une tête droite, modifient déjà considérablement — je l'ai vérifié avec mes jeunes amis — l'émission du son, lui conférant puissance et régularité.

Le principe de l'axe vertical du visage perpendiculaire à la flûte me paraît toujours bon :



Aucun être ne présentant la même morphologie, il va de soi que cela ne constitue pas une règle rigide. Certains flûtistes jouent, depuis longtemps parfois, trop « couvert » ou « découvert » en permanence. Une légère rotation de la flûte en avant ou en arrière les fatiguerait beaucoup moins.

aux flûtistes au sein d'un ensemble

Par Pierre Deville

De même, certains ne placent pas exactement le biseau en face de l'orifice naturel d'ouverture de leurs lèvres, *qui peut, c'est vrai, être décentré* : un léger mouvement latéral leur rendra la plénitude de leur son (vérifier cela à l'aide d'un miroir).

La respiration

Là encore, en dehors de considérations qui me mèneraient trop loin du cadre de cet article, et qui ont suscité des ouvrages et des stages spécialisés (pour des orthophonistes, des kinésithérapeutes, la pratique du yoga...) le simple fait de respirer amplement avant une phrase, de se ventiler entre des interventions, des mouvements, simplement en comptant à cette action et en la réalisant de façon profonde et détendue, change bien des choses (attaques piano par exemple).

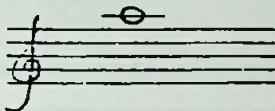
À propos, lorsqu'on travaille des sons tenus, pourquoi ne pas respirer sur deux unités en comptant lentement 1.... 2.... au lieu du laps de temps habituel, souvent lui-même escamoté ? C'est simple... et efficace !

L'accord

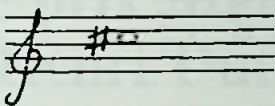
« Qu'y a-t-il de plus faux qu'une flûte ? Deux flûtes ! » s'écriait Mozart. (Du moins lui attribue-t-on cette boutade). Cependant, avant même les progrès de la facture instrumentale qui nous ont donné les flûtes sur lesquelles nous jouons, les instrumentistes des époques précédentes (il y a trente ans et plus) jouaient juste. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'écouter les enregistrements qu'ils ont réalisés. C'est donc possible !

Au sein du pupitre, la manière de jouer et le timbre en particulier, influent sur la perception de la justesse. Et il ne faut pas oublier que certains jeunes instrumentistes (et d'autres...) s'accordent d'une façon, et jouent... d'une autre ! L'accordeur électronique est une petite merveille, il ne se trompe pas et fait gagner du temps. Faisons, malgré tout, marcher une oreille très attentive, critique, mais sans méchanceté pour le malheureux qui émet un la dièse... ou bémol !

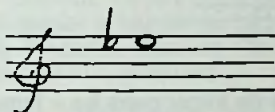
On peut étendre l'accord au la médium :



au do dièse



au mi bémol



et on se rendra compte, si l'on ne s'en doutait déjà, que la justesse n'est jamais

acquise « ad vitam æterman » avec un la 442.

D'une façon générale, et compte tenu d'une plus ou moins grande expérience de l'instrumentiste, la flûte sera (plutôt) trop basse dans le grave et dans la nuance « piano », trop haute dans l'aigu et les « forte », trop basse sur la main droite (de ré à sol médium, de do bécarré à sol grave, en particulier dans des salles mal chauffées ou en plein air, quand le bas de l'instrument resté froid) et trop haute sur la main gauche (de la bécarré à do dièse).

La pratique des sons filés, régulière, individuelle et surtout collective (avec des instruments d'autres familles éventuellement) me paraît bénéfique.

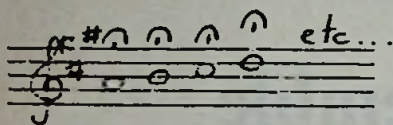
On peut par exemple, à l'unisson sur des tenues de 8 à 12 temps (la noire à 60) faire des gammes diatoniques majeures ou mineures, et également des

Quelques œuvres pour ensemble de flûtes

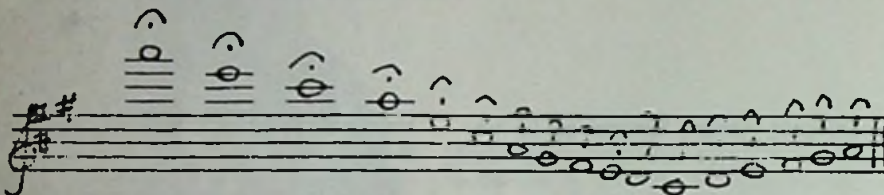
Marc Berthomieu	Arcadie - Quatuor de flûtes	E.M.I.
Joseph Bodin de Boismortier	6 Concertos pour 5 flûtes	Billaudot
Joseph Bodin de Boismortier	6 Sonates pour 3 flûtes sans basse	Schott
Patrice Bocquillon	Territoris pour 3 flûtes	Salabert
Jacques Castérède	Flûtes en vacances	Leduc
G.-B. Chaudet	Prélude et Jacasserie	Billaudot
François Devienne	Six duos	Broetmans et V.P.
C. Ditters vons Dittersdorf	Cassatio in D (4 flûtes)	Doblinger
Anton Dvorak	Gavotte pour 3 flûtes	Zimmermann
F.A. Hoffmeister	Terzetto pour 3 flûtes	Heinrichshofen
C.H. Joubert	Fuite de danses (4 flûtes)	Martin
C.H. Joubert	Ouverture pour 4 débutants	Billaudot
C.H. Joubert	À la Relevée (4 flûtes)	Combre
F. Kùlhau	Trois trios opus 13	Billaudot
F. Kùlhau	Quatuor en mi majeur	Billaudot
Paule Maurice	Suite pour quatuor de flûtes	Billaudot
Patrice Mestral	Auditif pour ensemble de flûtes	Salabert
Jean Meyer	Castandelle pour 4 flûtes	Billaudot
W.A. Mozart	Kleine Trios und Kanons	Zimmermann
J.J. Quantz	Sonate en ré M pour 3 flûtes	Billaudot
Jean-Philippe Rameau	Deux pièces pour 3 flûtes	Billaudot
A. Reicha	Menuet op. 12 pour 4 flûtes	Zimmermann
A. Reicha	Quatuor op. 19	Billaudot
A. Reicha	Sinfonico, quator	Billaudot
Tcherepnine	Trio op. 59	M.P. Belaieff
Tcherepnine	Quatuor op. 60	M.P. Belaieff
B. Wystraete	Trio pour flûtes	Leduc

chromatismes (pas forcément en entier, c'est assez long).

Exemple : la majeur



pour terminer par exemple

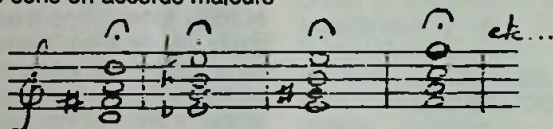


et ceci avec des nuances :

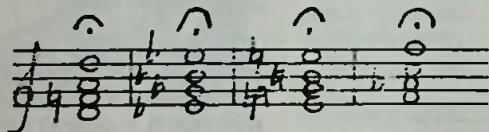
a) $f > p$ b) $p < f$ c) $pp < f > pp$ d) $f > pp < f$

Un bon exercice, si l'on est plusieurs, est la pose de sons en accords majeurs et mineurs,

fl. 1
fl. 2
fl. 3
fl. 4



(majeur)



(mineur)

toujours avec des nuances :

a) $f > p$ b) $p < f$ c) $pp < f > pp$ d) $f > pp < f$

Sur un accord donné on peut intervertir les places, la première jouant la voix 4, la quatrième et troisième, la troisième jouant la seconde et la seconde montant à la première, chacun pouvant ainsi se situer différemment dans l'accord ; on peut aussi, au milieu de l'exercice, faire une unisson sur la tonique (grave et aiguë) de l'accord pour vérifier la justesse...

Cet exercice peut paraître un peu fastidieux, mais les jeunes instrumentistes que j'avais fait travailler ainsi pendant trente à quarante-cinq minutes durant dix jours, avaient gagné en souffle, en solidité des lèvres (le son baissait moins en fin de tenue ou dans les « pianis »). Ils s'écoutaient davantage, ce que l'on fait rarement seul, et rarement quand on est mobilisé par les difficultés d'une partition d'harmonie. (Il faut souligner que les cuivres travaillent davantage selon cette méthode. Écoutons-les, observons-les !)

Le rythme

La flûte est un instrument qui « s'emballe » facilement, à cause peut-

être de son apparente facilité d'émission, de sa possible vélocité. Essayons de garder la stabilité dans les traits difficiles, de rendre la puissance d'un rythme, sans édulcoration due au « gommage » des figures rythmiques. (N'oublions pas que l'émission du grave risque d'être plus faible, plus floue... A travailler !)

grands centres. Ils sont dignes d'estime et doivent être encouragés et suivis. Et rien ne saurait se substituer à la pédagogie vivante d'un professeur.

Les progrès de la pratique instrumentale des musiciens amateurs sont certains. Chaque année, je suis stupéfait de voir ce à quoi on parvient sur la durée relativement courte d'un stage. À côté d'œuvres traditionnelles, il existe de véritables chefs-d'œuvre pour grand orchestre d'harmonie.

Que des instrumentistes de plus en plus nombreux soient à même d'interpréter ce répertoire avec la qualité qu'il mérite, de le faire connaître et apprécier, est le but de tous ceux qui ont en charges les sociétés d'harmonie.

Pour ma part, j'ai été très heureux ces dernières années d'y apporter ma contribution à cet effort.

Et maintenant,
tous au travail !

FETES D'AUTOMNE 1987

Fidèle à une tradition désormais bien établie, le 5^e arrondissement de Paris invite ses habitants et visiteurs à participer à ses fêtes d'automne 1987.

Encouragée par le succès rencontré l'an dernier, la mairie du 5^e s'est efforcée d'offrir, pour la septième édition de ces festivités automnales, un programme particulièrement riche et varié, qui devrait pouvoir répondre aux goûts personnels du plus large public.

Ainsi, les salons de la mairie accueilleront notamment une exposition consacrée à Louis XVII — dont la destinée tragique fera par ailleurs l'objet d'une conférence — dans le cadre de laquelle seront présentés des objets et des documents inédits d'une grande rareté.

Le nouveau Théâtre Mouffetard mettra à l'affiche une pièce d'Atoll Fugard, « Hello and Good Bye », et proposera en outre un récital « musique et poésie », ainsi que diverses animations.

La musique classique sera bien entendu au rendez-vous, avec quatre soirées qui lui seront spécialement réservées dans divers lieux prestigieux de l'arrondissement.

Enfin, le quai Saint-Bernard accueillera comme les années précédentes, un spectacle pyrotechnique, « Feu d'artifice pour M. de Lully », qui illuminera, pour un soir, les Fêtes d'automne du 5^e.

Du 3 septembre au 15 novembre, allez découvrir le « cocktail » culturel proposé par les Fêtes d'automne.

Inutile de forcer dans les « forte » : le timbre de la flûte (et du piccolo a fortiori) passe très bien. On ne ferait que le dénaturer.

Attention aux rythmes en contre-temps. Si l'on traîne, on alourdit l'ensemble ; si l'on presse, c'est la course à l'abîme. Légèreté et régularité... c'est facile à dire !

La musique d'ensemble

Avant les répétitions, ou lors de séances prévues à cet effet, les flûtistes trouveront profit à travailler, en s'écoutant toujours, des œuvres pour ensemble de flûtes. La plupart des éditeurs en présentent dans leur catalogue et, à côté des « classiques » (Reicha, Fürstenau, Kulhau) il en est de facture plus moderne, où l'acuité auditive s'exercera sur des harmonies plus insolites. Pourquoi ne pas s'y risquer ? On trouvera plus loin, à titre indicatif, une liste non exhaustive et non contraignante de ces œuvres.

Ce qui a été exposé était certainement connu de beaucoup de lecteurs. Qu'on y voit qu'un aide-mémoire amical, et l'incitation à une pratique régulière et attentive de ces quelques règles de... bon sens musical. En rédigeant ces lignes, j'ai pensé surtout aux jeunes musiciens membres de petites sociétés, loin des

VI^e Concours International d'Interlaken

C'est l'Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace qui a enlevé brillamment le Prix d'Excellence au 6^e Concours International de Musique d'Interlaken (Suisse) dans la catégorie supérieure, devant le grand Orchestre d'Harmonie de Fribourg en Brisgau qui défendait les couleurs de la RFA.

C'est dans le magnifique décor du Casino Kursaal à l'acoustique exceptionnelle, que dix formations fortes de 60 à 85 musiciens se présentaient durant le week-end du 21 juin à un jury de quatre membres spécialistes des Musiques d'Harmonies.

En Helvétie où les Orchestres à Vent comme les Chorales fleurissent dans chaque ville ou localité, la partie n'était pas gagnée d'avance pour les instrumentistes de l'Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace qui, sous la baguette d'Albert Zeh, professeur honoraire du Conservatoire de Colmar présentèrent en soirée les deux œuvres du concours *The Hounds of Spring*: Ouverture d'Alfred Reed et les *Dances Polovtsiennes* du Prince Igor d'Alexandre Borodine. Ils interprétèrent en outre, dans le cadre du Concert de Gala, l'Entrée solennelle des Chevaliers de Saint-Jean, de Richard Strauss et le Concerto pour Saxophone Alto et Harmonie de Ronald Binge, où le soliste Marc Sieffert, 1^{er} Prix du Conservatoire National Supérieur de Paris, confirma ses dons de virtuose.

Mille auditeurs enthousiastes — et même les membres du jury — applaudirent longuement les musiciens de France.

Le lendemain matin, l'Harmonie des Mines fut invitée à présenter un concert sur la grande terrasse du somptueux Palace de la Jungfrau, aubade qui fut très appréciée par les nombreux musiciens et touristes.

Après le concours du meilleur défilé des sociétés confédérales dont la superbe Musique de la ville de Berne, la proclamation du Palmarès rassembla à nouveau tous les participants de ce Concours International organisé magistralement par le président Alber Luthi de la Confédération Suisse : cérémonie grandiose au cours de laquelle MM. Sieffert, président, et Zeh, directeur de l'Harmonie étaient à l'honneur et prirent possession de la Trompette d'Or et du magnifique Cristal de roche accompagnant le Prix d'Excellence.

La CISM était représentée par MM. Alex Oggier, Hans Schaad et Joseph Muller.



L'Harmonie des Mines en concert

Le prix Maurice Ravel 1987 à Henri Dutilleux

Le prix international Maurice Ravel a été attribué pour 1987 au compositeur Henri Dutilleux. Le jury qui a désigné le 8 avril dernier le lauréat de ce prix, créé par la fondation Maurice Ravel, était présidé par M. Landowski.

Attribué à un musicien pour l'ensemble de son œuvre, le prix Maurice Ravel, d'un montant de 30 000 F, est décerné sous les auspices du conseil général des Yvelines et financé par lui. Dans le cadre de cette action de mécénat, l'assemblée départementale entend poursuivre la mise en valeur du patrimoine culturel des Yvelines. Ravel qui est aujourd'hui l'un des compositeurs les plus joués dans le monde a longtemps vécu et a composé une partie importante de son œuvre à Montfort-l'Amaury. Son ancienne demeure y est devenue un musée, qui bénéficie également de l'ap-

port du conseil général des Yvelines : une aide départementale de 100 000 F a été accordée cette année pour la réalisation d'une salle d'exposition.

Les précédents titulaires du prix international Maurice Ravel ont été successivement Witold Lutoslawski, Benjamin Britten, Manuel Rosenthal, György Ligeti en 1984 et Maurice Ohana en 1986. Bien que ce prix soit en principe bi-annuel, le conseil général des Yvelines a décidé, en cette année du cinquantième anniversaire de la mort de Maurice Ravel d'honorer la mémoire du compositeur en décernant le prix pour 1987.

Le prix Maurice Ravel sera remis à M. Henri Dutilleux par M. Paul-Louis Tenaillon, député président du conseil général des Yvelines, lors d'une réception qui se déroulera à l'hôtel du département des Yvelines en octobre 1987.

Henri Dutilleux

Compositeur français né à Angers en 1916, Henri Dutilleux consacre toute sa carrière à la musique. Il fait ses études musicales au conservatoire de Paris et obtient en 1938 le 1^{er} grand prix de Rome. Après avoir été chef de chant à l'opéra, il dirige le service des créations musicales de l'ORTF jusqu'en 1963. Il enseigne la composition (1961) à l'école normale de musique de Paris, qu'ensuite il préside de 1969 à 1974. En 1970-1971, il est professeur associé de composition musicale au conservatoire supérieur de musique de Paris.

L'œuvre d'Henri Dutilleux comprend des sonates instrumentales,

des ballets, des symphonies : 1^{re} Symphonie (1951), avec laquelle il conquiert une renommée largement internationale que conforte sa production ultérieure ; 2^e Symphonie dite « Le Double », créée en 1959 ; les Métaboles (1965) ; Tout un monde lointain, concerto pour violoncelle et orchestre, commandé par M. Rostropovitch (1970) ; Ainsi la nuit, quatuor à cordes, commande de la fondation Koussevitski ; Trois strophes sur le nom de Sacher, pour violoncelle ; un concerto pour violon et orchestre etc. Henri Dutilleux a notamment reçu le grand prix national de musique en 1967 et, en 1983, le prix mondial du disque.



86^e Assemblée Générale *(Suite)*

Le compte rendu de ce numéro est plus spécialement consacré aux interventions et débats d'ordre culturels. Nos lecteurs pourront y puiser des informations, des idées qui les intéresseront, et qui pourront lui être utiles.

M. Petit remercie Maître Jay et donne la parole à M. Daniel Moreau, Président du Conseil Supérieur de la Musique.

« Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs.

Je voudrais tout d'abord vous remercier très chaleureusement de m'avoir invité à votre Congrès, non seulement pour vous parler un peu des activités du Conseil Supérieur de la Musique, mais aussi et surtout pour recueillir vos observations, vos pensées, autrement dit le discours n'est pas à sens unique. Le plus important, c'est l'échange, une meilleure connaissance commune de l'ensemble des grands problèmes qui préoccupent les musiciens de ce pays et au-delà des musiciens, toute la population.

Il me revient de vous présenter un organisme relativement nouveau : le Conseil Supérieur de la Musique qui a été créé par décision du Conseil des Ministres en février 1982, qui s'est mis en place ensuite et qui s'est mis à travailler.

Je vais vous le présenter de la façon suivante : je vous dirai quelle est en gros la composition de cet organisme, quelle est sa vocation, comment il travaille, quels sont ses sujets de réflexion, quelles sont ses perspectives d'activités, le rôle de cet organisme, créé sur décision du Premier ministre, du ministre de la Culture, du ministre de l'Education nationale et, à l'époque, du secrétaire d'Etat à la Communication.

La vocation de cet organisme officiel, c'est d'être un lieu de réflexion, de concertation, de propositions, pour tous les grands problèmes qui touchent aux orientations de la vie musicale, de la politique musicale en France.

Le rôle du C.S.M. est aussi d'être un lieu où se retrouvent et se concertent les représentants des différents ministères concernés directement ou indirectement par les activités.

Dans ce Conseil, nous avons naturellement des représentants du ministère de l'Education nationale et des représentants du ministère de la Culture et de la Communication car tout le monde sait, ici, qu'il est important de développer la

concertation, l'échange et d'avoir une politique commune en ce qui concerne l'Education nationale et la Culture pour ce qui est de la musique, comme pour vos problèmes artistiques.

Donc, la vocation de cet organisme, c'est la réflexion, la concertation, la proposition.

Deuxièmement, quels sont les membres du Conseil Supérieur de la Musique. Vous avez, dans cet organisme, des représentants des Ministères concernés : Education Nationale, Culture et Communication. Il y a également des représentants des collectivités territoriales, des maires de grandes communes, des Présidents de Conseils régionaux, de Conseils Généraux. Nous avons aussi des personnalités qualifiées. Je vous en citerai trois : Jean-Claude Casadessus, Chef d'Orchestre de l'Orchestre National de Lille, Iannis Xenakis, Compositeur de renom, Mme Anne Sylvestre, qui représente très dignement la chanson française. Et puis, naturellement, des représentants qualifiés de la plupart des grandes associations qui ont une activité dans le domaine de la vie musicale française, représentants de la vie musicale et professionnelle des musiciens, des chefs d'orchestres, des compositeurs, et des représentants syndicaux des enseignants, qu'il s'agisse d'enseignants de Conservatoires, d'Ecoles de Musique ou d'enseignants de l'Education nationale. Et enfin, nous avons des représentants de la vie associative, dont la Confédération Musicale de France.

Que faisons-nous au sein de cet organisme ? Nous étudions les grands problèmes qui se posent à notre pays pour le développement de la vie musicale, soit de notre propre initiative, soit parce que les pouvoirs publics ou organismes



De gauche à droite : MM. Camille Roy, Daniel Moreau et Maurice Gevaudan.

officiels nous demandent d'y réfléchir et de donner un avis sur un sujet donné.

Quels sont les grands problèmes que nous avons traités au C.S.M. ? Je dois vous dire que j'ai tenu personnellement à ce que l'acte de naissance officiel du C.S.M. soit la délibération et l'adoption d'un avis sur un sujet qui me semble capital : c'est celui de l'Education musicale dans l'enseignement de l'école maternelle à l'université. Nous savons, les uns et les autres, qu'un projet de loi est actuellement en préparation sur ce sujet. J'espère vivement que ce projet de loi, d'une part sera assez contraignant pour les pouvoirs publics, d'autre part sera voté par le Parlement au cours de la session qui s'amorce.

Le C.S.M. est donc né en produisant un avis sur l'Education musicale dans l'enseignement général de l'école maternelle à l'université.

Nous avons abordé également d'autres questions qui nous paraissent importantes pour l'essor de la vie musicale en France, en particulier nous avons exprimé un avis sur la situation de la musique sur les chaînes de télévision et sur les stations de radio. Je n'épiloguerai pas longuement sur le sujet. Je dois vous dire que l'analyse de la situation qui a été faite par le C.S.M. n'était pas totalement optimiste et j'ajoute qu'il y a lieu d'être très préoccupé par le sort qui est fait à la Musique sur les stations de radio et surtout sur les chaînes de télévision qui ne reflètent en aucune manière la vie musicale française telle qu'elle existe dans l'ensemble du pays et j'ajoute dans la France profonde. On ne peut pas avoir une idée de la richesse de la vie musicale en France si on regarde la télévision française et, par conséquent, nous nous sommes donc préoccupés de cette question.

Nous avons fait un certain nombre de propositions. Sur le thème, nous venons d'organiser, dans le cadre de l'exposition du Salon Musicora, un colloque sur la Musique à la Télévision qui a été suivi par un certain nombre de professionnels, colloque au cours duquel nous sommes revenus sur le sujet, et j'ajouterais pour terminer sur ce point, nous avons bien l'intention de continuer cette action pour que notre télévision publique ou privée reflète vraiment la vie musicale française, soit un outil de promotion de nos créateurs passés et d'aujourd'hui, un outil de promotion de nos artistes de haut niveau et artistes amateurs qui constituent la base de toute la vie musicale sans laquelle il n'y aurait pas de vie musicale en France.

Nous continuons donc notre action pour que la télévision fasse mieux connaître tout ce qui existe.

Nous avons abordé d'autres points : l'enseignement musical spécialisé. Un certain nombre de problèmes se posent



Serge Lancen.

où la loi de Décentralisation qui a transféré les pouvoirs de décision en la matière aux Conseils Régionaux. Nous avons traité la situation de l'Art Lyrique en France.

Quelques mots maintenant pour vous faire connaître les thèmes sur lesquels notre réflexion a été engagée depuis quelques mois. Nous avons sur le métier un projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière qui concerne le rôle du mouvement associatif dans le développement et l'avenir de la vie musicale en France. Il nous a semblé qu'il s'agissait là d'un point capital qui ne devait pas échapper aux réflexions du C.S.M.

Autre sujet : la facture instrumentale française. Vous ne nierez pas que pour beaucoup d'instruments vendus, la plupart sont des instruments étrangers. Nous traitons de ce problème. C'est M. Bernard Maillot, Président de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale qui est chargé de préparer ce Rapport.

Nous avons également un autre avis en préparation qui concerne les moyens susceptibles de faciliter le développement de la Musique vivante, en opposition à la musique enregistrée. Nous considérons que si la musique vivante s'affaiblit un tant soit peu, c'est toute la vie musicale qui risque de se trouver en danger. Nous sommes préoccupés par les difficultés que rencontrent les festivals de musique dite classique ou d'autres formes d'expression musicale. Nous sommes préoccupés par les problèmes que rencontrent un certain nombre d'orchestres symphoniques, qu'il s'agisse de professionnels parisiens ou régionaux, dont les crédits de fonctionnement diminuent d'année en année. Nous portons toute notre attention à cette situation et nous espérons proposer un certain nombre de dispositions

pour relancer davantage que par le passé la diffusion de la musique vivante.

Au sujet des compositeurs de musique, nous avons émis un avis sur l'insertion du compositeur dans la vie musicale française.

Je dois ajouter qu'il est probable que la prochaine assemblée plénière du C.S.M. ne se tienne pas sur un sujet bien précis, mais qu'elle se réunisse pour analyser la situation plus générale de la vie musicale française.

Ma conclusion : le C.S.M. n'a pas encore atteint sa majorité. Nous avons commencé vraiment à travailler avec quelques petits moyens à partir de 1984. Nous n'avons pas encore atteint la vitesse de croisière.

Je souhaite un très grand succès à votre Congrès et un grand succès à toutes les activités de la C.M.F. qui est un des piliers de la vie musicale française.

Je vous remercie. »

M. Petit remercie vivement **M. Moreau** et donne la parole aux Congressistes pour les diverses interventions.

M. Hurier (Région Centre) Nous sommes intervenus au nom de la Fédération Musicale de la Région Centre sur le problème ô combien important de l'éducation musicale et, aujourd'hui, nous voudrions revenir sur un point, celui de la complexité des Examens de Fin d'année. Le nombre important d'épreuves (8 à partir de Préparatoire I) demande la participation de nombreux membres de Jurys qui prêtent leur concours bénévolement pendant plus d'un week-end ; nous pensons en particulier aux accompagnateurs que nous recrutons avec peine, mais qui sont absolument indispensables pour assurer le sérieux de ces examens. Le remède serait d'alléger le nombre d'épreuves



Ida Gotkovski et Maurice Gevaudan.

d'éducation musicale. Plusieurs solutions pourraient être envisagées : premièrement, diminuer le nombre d'épreuves, mais lesquelles ? Deuxièmement, ne prévoir un examen qu'un degré sur deux. Cette solution aurait pour conséquence qu'un élève poursuivant une scolarité normale, ne passerait un examen que tous les 2 ans. Pourrait alors être créé, un examen interne à chaque école de musique ou société musicale. Troisième solution : chaque année, un mois avant le début des examens chaque fédération retiendrait certaines épreuves prises dans le programme C.M.F.

Les deux dernières solutions ont pour avantage de ne pas mutiler le programme C.M.F. car toutes les disciplines pourraient être enseignées en cours d'année. L'allègement des examens fédéraux auraient d'heureuses conséquences : amélioration des conditions de passages des élèves, meilleure utilisation de membres de jurys compétents. L'accompagnement au piano des Epreuves vocales et instrumentales donneraient à l'examen le caractère musical et artistique qui fait défaut actuellement. C'est l'honneur et le sérieux de la C.M.F. et de nos Fédérations qui est en jeu. »

Maitre Jay « Je voudrais simplement dire qu'il ne faut pas diminuer le nombre d'épreuves, mais simplement alléger et clarifier certaines épreuves. Si nous avons multiplié les épreuves, c'est uniquement pour contrôler tout l'enseignement dispensé dans l'année. »

André Ricq (Limousin) « Je voudrais faire part de deux réflexions : tout d'abord une concernant les programmes de formation musicale. Je sais que nous avons affaire à des spécialistes et leur travail est certainement fait dans d'excellentes conditions, mais je crains

que plus on s'élève dans la hiérarchie d'éducation musicale, plus on se déconnecte de la base. L'homogénéité me semble nécessaire car nous risquons d'aller à l'encontre des objectifs de la C.M.F. La deuxième réflexion concerne les batteries-fanfars. Dans notre secteur, nous en connaissons un certain nombre — jeunes et moins jeunes — appartenant à ces Batteries-Fanfars qui sont d'un milieu social qui n'est pas obligatoirement le même que celui dont sont issus les musiciens d'harmonie. Je pense que vouloir trop leur demander en leur assurant une formation du même type que celle des harmonies risque de poser certains problèmes. »

M. Petit Je voudrais préciser quelques points. Je pense qu'il n'est pas possible de multiplier le nombre d'année de formation musicale.

Beaucoup de Régions organisent des Stages de recyclage pour les enseignants qui sont très efficaces.

En ce qui concerne les Batteries-Fanfars, nous y reviendrons tout à l'heure.

M. Guillet (Fédération du Centre)

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Musique, je voudrais vous poser une question sur la Musique à l'Ecole. Le problème ne se situe-t-il pas au niveau de l'Ecole Élémentaire ? En effet, la plupart des instituteurs ne sont pas musiciens. Il y a quelques années, à un Congrès, j'avais fait la proposition suivante : ne pourrait-on pas, dans une Ecole Normale, donner une spécialisation musicale au tiers d'une promotion, une spécialisation « arts plastiques » au second tiers et une spécialisation sportive au troisième tiers. Ce projet semblait avoir recueilli l'assentiment des personnalités du monde musical présentes mais il n'y a pas eu de suite. Qu'en pensez-vous ?

M. Moreau Je vais vous donner mon opinion personnelle et celle du C.S.M. Nous avons, au C.S.M., mis l'accent sur ce problème capital de l'enseignement primaire. A l'école maternelle, des efforts de sensibilisation musicale des tout-petits sont faits. Mais malheureusement, à l'école élémentaire, dans la majorité des cas, c'est le « trou noir ». Ensuite, lorsque les enfants passent dans le secondaire, les professeurs d'éducation musicale sont pratiquement obligés de reprendre les choses du début, alors que ce n'est ni leurs fonctions, ni leurs rôles. Tout le drame de l'éducation musicale se situe à ce niveau. Il n'y a pas dans le primaire l'éducation musicale que l'on pourrait souhaiter. C'est pourquoi le C.S.M. a fortement mis l'accent sur la priorité absolue à donner à l'enseignement musical au niveau élémentaire. Mais, on ne pourra pas résoudre ce problème en quelques années. C'est une entreprise qui prendra au moins une vingtaine d'années à condition d'avoir la volonté politique de développer les enseignements artistiques dont la musique à l'école.

Une Loi est actuellement en chantier sur ce projet. Pour qu'elle soit efficace, il faudra que le Ministère de l'Education Nationale dispose des moyens nécessaires à la réalisation de cette politique : moyens financiers, moyens en personnel qualifié. Les solutions préconisées ont été les suivantes : développer l'enseignement musical dans les Ecoles Normales, aider les instituteurs à développer l'enseignement musical en mettant à leur disposition des Conseillers Pédagogiques parfaitement spécialisés pour les aider à réaliser leur mission. J'espère que la Loi qui sera votée préconisera la multiplication de ces Conseillers Pédagogiques. D'autre part, il faut



M. Daniel Moreau répond aux questions de la salle.

dra avoir recours, de plus en plus souvent, à des intervenants extérieurs qualifiés pour ce genre d'interventions. Depuis quelques années, ont été mis en place des centres de formation pour favoriser l'insertion et le travail de ces intervenants extérieurs dans un contexte scolaire et pédagogique. Ce sont des centres d'adaptation à la pratique pédagogique. En résumé, la solution à tous ces problèmes est « de faire feu de tous bois », d'utiliser toutes les ressources pour l'enseignement musical.

Soyez assurés que le C.S.M. est extrêmement attentif à ce problème, et qu'il le restera encore après l'adoption de la Loi. Nous veillerons et agirons pour que ce problème soit effectivement résolu.

Ceci étant, depuis vingt ans, les choses ont quand même évolué, ne serait-ce qu'au plan des mentalités.

Un intervenant. Je voudrais évoquer un thème dont on commence à parler : le Mécénat. J'ai le sentiment que la Musique en est un peu exclue. Ne serait-il pas possible que le C.S.M. prenne ce sujet en charge et donne le mode d'emploi pour bénéficier de ses dispositions.

M. Moreau. Je n'ai bien sûr pas de réponse précise dans ce domaine et le C.S.M. n'a pas encore pris de position. Cependant, on peut imaginer que la meilleure solution est d'aller frapper aux portes en exposant ses projets de concerts ou de manifestations en demandant les aides nécessaires. On peut aussi mettre en évidence le côté positif de ces aides pour l'image de marque des entreprises, sociétés, etc. Mais il ne faut pas perdre la maîtrise des opérations.

M. Faillenot (Région Champagne-Ardenne). Jusqu'en 85, dans les Examens Instrumentaux existait le degré pré-supérieur. Or, en 86 et 87, nous avons pu constater que ce degré avait disparu. Personnellement, comme d'autres collègues, je le regrette. Le nouveau système suit celui de l'enseignement général en France. Or, on pouvait supposer que le degré pré-supérieur était l'équivalent du degré de fin d'études tel qu'il est considéré dans les Conservatoires.

Je pense que ce n'est pas une bonne chose pour la C.M.F. ni pour nos Sociétés de l'avoir supprimé. Je demanderais que ce degré soit rétabli parce qu'il permettait, au niveau des Fédérations, un meilleur filtrage des élèves et de ne pas avancer trop vite dans les dernières années pour arriver au degré supérieur.

Je l'ai constaté au niveau du Concours d'Excellence, dans le Jury auquel je participais où nous avons eu un ensemble de candidats d'un niveau plus élevé l'année dernière que cette année. Si le degré pré-supérieur avait

été maintenu nous n'aurions pas connu cette baisse de niveau.

Réponse de Maître Jay. Nous avons rencontré en fait plus d'adhésions pour la suppression du degré pré-supérieur que pour son maintien. Le pré-supérieur suppose beaucoup de complications : trouver des morceaux pour ce degré qui se distinguent des morceaux du supérieur. A force d'ajouter des degrés, la durée d'étude des élèves va être interminable. Tout dépend du travail de l'élève. En multipliant les examens et les années, le rythme finit par être trop lent.

M. Petit. M. Faillenot, votre souhait sera présenté en Commission avant les grandes vacances.

M. Chappe (Bouhes-du-Rhône). Au sujet des épreuves d'examens en Formation Musicale, je voudrais dire qu'il y a une chose qui me semble manquer de logique : la place des épreuves change d'après le degré. Pour ma fédération, j'ai mis la théorie en épreuve n° 4 pour tous les degrés.

M. Petit. C'est effectivement un détail que l'on peut rectifier facilement. C'est logique.

M. Blin (Bretagne). J'aurai trois questions à poser. Sur le problème de l'enseignement à l'école : le C.S.M. a-t-il l'intention de mettre un coin dans le monopole de l'Education nationale de façon à ce que les enfants soient libres

l'après-midi, comme cela se passe aux U.S.A., en Angleterre, en R.F.A. En effet, lorsque nous avons six ou sept heures de cours dans la journée, le soir, il est très difficile de travailler. Seconde question : la diffusion sur les radios et télévisions. J'ai suivi très attentivement la « rigolade » concernant les chaînes attribuées à Pierre, à Paul, à Robert, à Jacques. Devant cette situation, le C.S.M. va-t-il intervenir pour qu'il y ait une émission consacrée à la Musique d'Harmonie en France. Troisième question : l'enseignement spécialisé : que comptent faire le C.S.M. et la C.M.F. avec cet enseignement spécialisé alors que les Subventions diminuent de plus en plus au niveau du Ministère et que le nouveau texte sur le Statut des Directeurs est particulièrement assassin à notre égard.

Vous avez parlé du 1 % du budget national pour la Culture. Un Ministre nous a dit récemment : « Nous ferons tout ce qu'il faut pour arriver à 1 % ». J'ai noté que 450 milliards de francs étaient consacrés à la Loi-Programme sur la Défense. Je dirai tout simplement que la décadence commence toujours par l'abandon de sa Culture.

M. Moreau. Concernant l'Education Musicale à l'Ecole, vous avez exposé un des aspects fondamentaux de ce problème, l'aménagement des horaires



Simone du Breuil, présidente de la FNAPEC, et Daniel Moreau.

pour rendre possible l'Education Musicale à l'Ecole et les activités musicales extra-scolaire. Ce problème n'a pas été négligé dans l'avis donné par le C.S.M.

En ce qui concerne la présence de la Musique d'Harmonie à la radio et à la télévision française. Ma réponse est très claire. Le C.S.M. a demandé qu'une place beaucoup plus grande soit faite à la Musique en général sur les chaînes de télévision et à la radio. Nous nous battons pour que toutes les formes de l'expression musicale soient présentes sur les chaînes de télé et de radio. Je dois dire que le C.S.M. compte en son sein des représentants de toutes les formes d'expression musicale. Par exemple, Pierre Marcel Ondher, spécialiste éminent de la musique légère siège au C.S.M.

Sur le plan de la coordination entre l'enseignement spécialisé et la C.M.F., je dois dire que ce problème n'entre pas dans le cadre des attributions du C.S.M. Nous ne pouvons que souhaiter que les relations s'améliorent entre l'enseignement musical spécialisé et la C.M.F.

Sur le dernier point, je partage à 100 % votre point de vue sur l'abandon de la culture. C'est parce que j'ai cette conviction que j'occupe les fonctions qui sont les miennes et que je me bats, que nous nous battons.

M. Petit. Je voudrais ajouter quelque chose en ce qui concerne la radio. M. Duthil, Directeur du C.E.N.A.M., interviendra tout à l'heure, qui est responsable de l'émission : « Avis aux amateurs » qui passe sur France Musique tous les lundis de 18 h à 19 h. Je l'ai rencontré récemment et nous souhaitons que nos Sociétés Musicales participent à cette émission. M. Duthil vous en parlera et demandera que des enregis-

trements de nos Sociétés lui soient adressés afin de les diffuser pendant ces émissions.

Nous même, nous lancerons une enquête auprès de nos Sociétés pour constituer à la Bibliothèque un fonds de disques et d'enregistrements. Je rappelle que la Bibliothèque peut être consultée par tout le monde et je remercie les Editeurs qui nous ont fait don de tous les morceaux imposés dans nos Concours. Nous aurons également les ouvrages pédagogiques de Formation Musicale. Un de nos objectifs essentiels, c'est la pleine exploitation de notre Bibliothèque. J'y reviendrai dans le journal.

Je salue à présent l'arrivée de M. Gevaudan, Président de la F.N.U.C.-M.U. Il prendra la parole pour évoquer les relations entre l'Enseignement spécialisé et la C.M.F. dont nous parlions tout à l'heure. Je salue également l'arrivée du Colonel Chopin, Directeur du Conservatoire Militaire de Rueil-Malmaison. C'est un collaborateur indispensable. Nous regroupons des Musiques Militaires, nos jeunes accomplissent souvent leur Service National au sein de ces Formations. C'est une très bonne école pour eux.

M. Guillemain (Région Centre).

Mon intervention concerne l'application du programme C.M.F. d'Education Musicale dans les zones rurales. Dans nos communes rurales, le rôle de Formation Musicale est dévolu à nos Sociétés Musicales contrairement à ce qui se passe dans les grands Centres urbains. Là, l'enseignement musical se transmet de génération en génération par des musiciens bénévoles et dévoués mais qui n'ont pas reçu de formation spécifique. Cet état de fait ne favorise pas la

progression des Sociétés Musicales rurales : les jeunes ne peuvent apprendre que les instruments pratiqués au sein de leur Société et les pupitres vides ne seront jamais comblés... Dans les cantons qui n'ont pas de Société, ce sera toujours le désert musical. Il y a là une ségrégation en matière d'éducation musicale. La quasi-totalité des crédits alloués par les Pouvoirs Publics ne profite qu'aux jeunes citadins.

Pour remédier à cette injustice, il est indispensable de créer un corps d'instructeurs itinérants en milieu rural, dans chaque département, qui travaillerait en collaboration avec les sociétés musicales. Le moment est propice pour réaliser ce projet puisque les Pouvoirs Publics reconnaissent l'importance de l'Education artistique. Il est souhaitable que la C.M.F. intervienne en ce sens afin que cesse l'incohérence actuelle en matière d'éducation musicale. C'est le vœu des 6 Unions Départementales de la Fédération Régionale du Centre.

Maître Jay. Vous savez que les Directions Régionales des Affaires Culturelles conseillent la création d'Ecoles Intercommunales avec des Professeurs itinérants. C'est la seule solution que l'on puisse vous proposer pour le moment.

M. Pommery (Picardie). Je vous présente un vœu sur l'enseignement dans les Ecoles de Batteries-Fanfaires. Trop longtemps, les fanfaristes ont été mal considérés. Bien souvent, ils étaient employés comme appoint par les Harmonies pour leur permettre de défilé. On disait « la Musique » et « la Clique ». Les choses ont bien changé. D'abord, le répertoire a beaucoup évolué grâce à des compositeurs de renom. Une Batterie-Fanfare complète est un véritable Orchestre qui joue de véritables chefs d'œuvre. Défilés, cérémonies, d'accord, mais aussi concerts. Les jeunes sont intéressés par ce renouvellement parce qu'il satisfait leur tempérament généralement dynamique. Dès lors, se pose la question d'un programme d'enseignement adapté faisant « table rase » de la routine et mettant les fanfaristes au niveau des autres musiciens tout en conservant leur caractère propre. Certaines épreuves d'examens fédéraux sont encore désuètes (par exemple une dictée rythmique avec des rondes). Le programme d'enseignement actuel est trop étalé dans le temps et mal adapté aux nécessités du répertoire.

En ce qui nous concerne, nous avons adopté un programme qui a porté ses fruits même s'il n'est pas parfait. C'est une base de référence pour une discussion éventuelle. Il va de Débutant I au Brevet et se trouve annexé au Rapport que j'ai transmis.

M. L. Levrangi (Rhône-Alpes). Je voudrais dire à M. Pommery que j'approuve ce qu'il vient de dire. Nous en



Le personnel du Bureau Administratif de la C.M.F.

étions arrivés à ces conclusions lors de la dernière réunion de la sous-commission des Batteries-Fanfaires. Cette commission avait émis le vœu que les Fanfaristes ne soient pas considérés comme des sous-musiciens et que leur programme de travail ne soit pas réduit. Au contraire, leur programme devrait être le même que celui des autres musiciens.

Sur le plan de l'instrument, six ou sept années d'étude sont amplement suffisantes pour atteindre le niveau supérieur. A la prochaine réunion, nous allons proposer une révision des appellations des niveaux et de ne faire que les degrés Débutant, Préparatoire, Elémen-

taire, Brevet, Moyen et Supérieur, ce qui limiterait le nombre d'années d'étude et donnerait les mêmes chances à ces instrumentistes.

M. Herbin (Champagne-Ardenne). Je dirige une Batterie-Fanfare et une Ecole de Musique Municipale non moins modeste. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que je viens d'entendre. Je pense que c'est une aberration d'apprendre à un Tambour ou à un Clairon deux Clés dès le début. Il faut une formation spécifique dès le départ, et, au-delà du Brevet, on peut envisager une formation complémentaire. Vouloir donner la même formation aux fanfa-

ristes et aux autres musiciens est une preuve de méconnaissance totale de la spécialité des Batteries-Fanfaires. Il nous faut revenir au programme d'il y a cinq ou six ans qui correspondait bien à nos besoins.

M. L. Levrangi. Je crois, Monsieur, que vous voyez l'intérêt musical de la société. Moi, je vois l'intérêt de l'élève qui est tout à fait différent.

M. Petit. Je viens de voir arriver M. Camille Roy que je salue.

Avant son intervention, M. Maurice Gevaudan, Président de la FNUCMU, s'adresse aux Délégués.

M. Maurice Gevaudan Président de la FNUCMU.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir invité à votre congrès qui est toujours plein d'intérêt puisque vos soucis sont un peu les nôtres.

Nous avons évoqué, ces dernières années, la possibilité de collaborer, puisque nous fédérons tous deux des écoles de musique et que nous nous occupons d'enseignement musical. L'identité d'état d'esprit sur les structures associatives devrait être, à mon sens la base de toute entente mutuelle.

Plus encore que nous, vous êtes une grande fédération de ce pays, et presque l'une des seules qui mettent vraiment en pratique l'esprit associatif, de par la nature et la qualité de vos adhérents. Il y a beaucoup d'associations en France, à tous les échelons, mais il faut reconnaître que beaucoup d'entre elles sont des entrepreneurs de spectacle.

La Fédération que je représente possède une structure assez difficile à cerner puisqu'elle est à la fois par ses statuts et la nature de ses composants juridiques, une association, et une fédération de collectivités locales. A cet égard, il faut rappeler l'importance de l'activité des communes sur le plan de la diffusion, de la promotion, de l'enseignement.

L'activité de base de la F.N.U.C.M.U. est l'enseignement. En revanche, votre image de marque est constituée par la pratique de la musique par les amateurs.

Une collectivité quelle qu'elle soit - petite commune, grande ville - qui dispose d'une école de musique à l'échelle de sa structure administrative, n'a souvent pas la possibilité d'entretenir des ensembles instrumentaux.

Et il est évident qu'au niveau de la collectivité locale les élèves de l'Ecole

de Musique doivent aller à la société musicale. En revanche, la responsabilité de l'enseignement revient naturellement au conservatoire ou à l'école de musique, quelle que soit sa dimension. Je crois que c'est un principe de base que nous devons adopter pour avancer dans notre collaboration.

Une chose nous inquiète depuis ces dernières années : c'est la création de nouvelles structures plus ou moins par-administratives. Je me demande si, avant de lancer ces nouvelles associations, il y a eu concertation avec les grandes fédérations qui ont fait la preuve de leurs capacités et de la qualité de leur action. On assiste ainsi dans le domaine de la musique et de l'enseignement à des doublons...

Je vais me permettre de vous faire une proposition. Puisque nous travaillons sur le même terrain, ne pourrait-on pas imaginer des actions parallèles ? Pour tenter de concrétiser cela, je vous propose d'installer une commission permanente C.M.F.-F.N.U.C.M.U., composée de six personnes... deux personnes au titre de la C.M.F., deux personnes au titre de la F.N.U.C.M.U., et deux personnes appartenant aux deux associations. Cette commission pourrait étudier les possibilités de concertation et d'unification de nos programmes. Une telle commission pourrait, en ne se fixant pas d'échéances trop rapides, parvenir sinon à un programme commun, du moins à des directions communes dans notre démarche pédagogique.

Je vous fais cette proposition afin que nous puissions y réfléchir.

Je terminerai simplement en vous souhaitant un bon congrès et je vous invite cordialement à notre congrès qui aura lieu le 10 novembre 1987 au Sénat et dont le titre sera : « Information, concertation, et communication ».

M. Petit. Je vous remercie pour votre intervention et votre invitation. La proposition que vous venez de faire va être mise à l'étude dans la commission de l'enseignement de la C.M.F. Je pense que nous arriverons à un excellent résultat. Il est indispensable que nous parlions tous le même langage. Tous nos élèves y gagneront.

Je voudrais maintenant remercier M. Camille Roy pour l'amitié qu'il nous fait tous les ans de venir à notre congrès. Je le remercie également pour tous les contacts très aimables qu'il nous accorde tout au long de l'année. C'est un grand ami de la C.M.F.

M. Camille Roy.
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je dois vous dire que M. Marc Bleuse, Directeur de la Musique et de la Danse, m'a prié de vous transmettre son amitié personnelle et l'intérêt qu'il porte à votre travail musical, pédagogique, culturel. Il en connaît l'importance.

Je voudrais évoquer la mémoire très chère de Mme Burelli. Cette grande



M. Camille Roy lors de son intervention.



MM. Guy Messonnier et Georges Galinier président au scrutin.

personnalité a marqué votre mouvement par un dévouement sans borne, une grande intelligence. Elle a droit à tous nos hommages. Au fil de notre collaboration, elle était devenue une véritable amie pour nous. Nous avons perdu quelqu'un d'extraordinaire. Au-delà de cette grande perte, la C.M.F. demeure.

Je vais essayer de tenter de parler des problèmes de Formation. Vous savez que la question des enseignements artistiques est au premier plan des préoccupations du Ministère de la Culture actuellement.

Le rôle d'un Ministère de la Culture, d'une Direction de la Musique, c'est de travailler au progrès de la vie culturelle, musicale, artistique du pays, notre objectif est l'incitation qualitative.

Cette année, il faudrait concentrer notre intérêt sur le problème de la formation.

A l'heure de la Décentralisation, nous avons souligné qu'il était important que puissent se développer des instances de Formation sur le terrain même, dans chacune des Régions.

Dans ce contexte, la C.M.F. a eu un rôle important à jouer. Des initiatives se sont fait jour dans différentes Régions.

(Par exemple, en Alsace, en Haute-Saône, en Basse-Normandie). Il y a deux Harmonies-Ecoles en cours, une en Charente et une en Charente-Maritime. Il y a aussi le cas exemplaire de la Savoie, mais aussi la Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais qui a créé un Orchestre Junior de très haut niveau. Des projets sont en cours de réalisation en Lorraine et en Provence-Côte d'Azur.

Le besoin de Formation est donc de plus en plus important ; cela correspond à des réalisations mais également à des budgets. Les Régions que j'ai citées représentaient un budget en ce qui

concerne la dotation d'Etat de 639 000 francs pour l'année 1986. Cette année, ce budget va être en progression puisqu'on va arriver à 926 000 francs et ces crédits qui sont exclusivement de formation ne sont pas prélevés sur les Crédits déconcentrés.

Je voudrais évoquer les différents types de formation qui ont été mis en place. Vous allez voir que les trois lignes de forces que j'évoquais au début de mon intervention, c'est-à-dire l'aide au progrès musical, la recherche de la qualité et la recherche de l'auto-formation, sont présentes à tous les degrés. Mais les moyens employés par chaque région diffèrent.

Je dirais que les choix sont caractérisés par les circonstances, les besoins, le contexte de chaque région. Il y a un premier type qui consiste en un système de Stages avec un encadrement de haut niveau et qui aboutit à la création d'une Harmonie de jeunes, Harmonie pilote. C'est le type d'action qui se passe dans la Région du Nord. Assez curieusement, ce type d'expérience semble vouloir être reprise dans le département de la Meuse.

Un autre type, opposé à celui-là, est le travail de base s'adressant aux Chefs de Sociétés et aux Sociétés elles-mêmes par la solution d'un formateur itinérant spécialisé. C'est ce qui se passe en Alsace où, après un concours très difficile, M. Marchal a été désigné pour faire ce travail. M. Marchal se déplace d'une Société à l'autre et il collabore avec les Chefs de Pupitre, avec les musiciens, amis toujours en symbiose avec le Chef de la Société car, en aucun cas, ce type de formation ne peut aboutir à une substitution du Formateur au Chef de la Société. Dans ce cas, ce serait un travail sans lendemain.

Un autre type peut être la formation de Chefs de Pupitre faite par des cadres

d'une Ecole Nationale ou d'un C.N.R. C'est un travail qui est tout à fait possible et qui est appliqué actuellement en Charente.

Il y a aussi l'exemple du travail de notre ami Robert Combaz en Savoie. C'est un travail qui prend ses points d'appui sur l'Ecole Nationale du Département et qui a abouti à la création d'un réseau d'Ecoles Rurales de Musique dans les hautes vallées. Cela a donné lieu à une floraison de pratiques d'amateurs tout à fait impressionnante. Sur le plan de l'action culturelle, je pense que cette réalisation est la plus convaincante.

D'autres secteurs se sont intéressés d'une façon spécifique au problème du patrimoine. Je pense à la Région Toulousaine qui a fait des recherches sur le passé saint-simonien de la Région. Je pense également au travail énorme qui a été fait en Haute-Savoie, travail de collecte qui a abouti à des enregistrements tout à fait passionnants. Ce travail nous donne un véritable visage de ce qu'était la vie des sociétés musicales en Haute-Savoie en 1900. C'est un travail absolument passionnant.

J'ai énuméré les grandes lignes. La floraison de tous ces efforts n'est pas un hasard. Ce n'est pas le fruit d'une volonté administrative ou ministérielle ; c'est plutôt le fruit d'un rencontre entre un besoin social et celui d'une aide et d'une action officielle. Il s'agit donc d'un mouvement en profondeur. En ce domaine, nous sommes dans la bonne voie mais nous ne sommes pas encore arrivés au but.

Je voudrais noter, dans cet effort de formation, l'enthousiasme que nous pouvons rencontrer. Par contre, on rencontre aussi des attitudes passivistes et timorées. Il y a quelquefois des blocages qu'on ne peut pas dissimuler.

Je voudrais faire une analyse de ce que j'appelle le passéisme. La C.M.F. représente, à l'heure actuelle, un passé qui est un élément très important. En effet, ses réalisations ont une valeur quasi patrimoniale. L'action qui a été menée en Haute-Saône en est un exemple.

Lorsque le passé est considéré comme une valeur historique et de patrimoine, cela est positif, mais, par contre, se raccrocher désespérément à des structures dépassées à cause de la crainte d'on ne sait quoi... est une attitude stérile. Tout le problème réside à ce niveau.

Cependant, ces petits blocages sont assez exceptionnels dans le paysage que je viens de parcourir brièvement pour vous.

En effet, globalement, tout ce travail représente quelque chose d'extrêmement positif et important.

Pour terminer, je voudrais dire que nous continuerons les efforts entrepris

avec la C.M.F. dans le cadre des commandes-missions, c'est-à-dire la mise à la disposition de Compositeurs pour les Sociétés Musicales. Dans ce contexte, les Compositeurs viennent travailler avec les Sociétés pour composer des œuvres réalisées, adaptées à ces Sociétés. C'est ainsi que, cette année, M. A. Mouret va composer une nouvelle œuvre pour la ville de Nancy. L'originalité de ce projet consiste en la réunion de l'Harmonie civile et de l'Harmonie Militaire de la ville. Cette conjonction semble tout à fait passionnante.

L'œuvre de M. Dienet a été créée cet hiver dans les Alpes-Maritimes. Enfin, je vous rappelle le travail de Jean-Louis Chautemps en Région Parisienne dont on peut attendre beaucoup. En effet, Jean-Louis Chautemps est un grand homme de Jazz et de Musique Contemporaine qui s'est mis au service de la cause de la Pratique des Amateurs et de la grande cause des Orchestres à Vent.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Petit. M. Roy, nous vous remercions. Nous avons effectivement la ferme volonté de faire avancer les choses. Je vais passer la parole à M. Alex Duthil, en lecture de l'avenant au Règlement des Concours, concernant les Batteries-Fanfares.

M. Relin. Mes chers collègues,

Au Congrès de l'année dernière, nous avons adopté le Règlement des Concours. Pendant l'année, on a constaté quelques petites lacunes en ce qui concerne l'article 12 : « EPREUVES DE CLASSEMENT ». J'ai fait paraître dans le journal de novembre-décembre un petit encart pour spécifier les épreuves à préparer pour les classements. Mais à la réflexion, avec nos amis de la commission des concours, nous avons pensé qu'il fallait deux sortes d'épreuves : les épreuves pour les classements qui sont effectués directement par les fédérations et qui ne sont valables qu'une année et qui doivent être confirmés dans un concours officiel, et les épreuves de classement qui sont opérées à l'occasion d'un concours. Pour que les choses soient claires, je vais vous présenter cet amendement à l'article 12. Pour bien comprendre, je vais relire entièrement l'article 12, et à la suite, je lirai l'amendement qui compléterait cet article. Voici l'article 12 : « Epreuves de classement »
« Les formations ayant perdu leur classement en application des articles 11, deuxième alinéa, ou 26, les formations n'ayant jamais concouru et celles souhaitant modifier le classement auquel elles appartiennent devront avant de se présenter à un concours dans l'année qui suivra la date de ce classement, soit participer à un concours et si faire classer. Le classement obtenu dans un concours aura une validité de quatre ans. Les épreuves de classement de-

vront être mentionnées sur le livret confédéral d'identité ».

Voici ce que je vous propose d'ajouter, avec l'accord des membres de la commission des concours : « Pour se faire classer par leur fédération, les formations devront interpréter deux œuvres choisies dans les listes établies par la Confédération Musicale de France. Pour se faire classer dans un concours, les formations devront prendre une option préalable et interpréter l'œuvre imposée de l'année en cours dans la division choisie ainsi qu'une deuxième œuvre prise dans la liste établie par la Confédération Musicale de France correspondant au même niveau. Dans le cas où le jury ne pourrait confirmer cette option, il procéderait au classement de cette formation dans une division inférieure. Le classement obtenu dans un concours ne pourra faire l'objet d'aucune récompense. Il devra néanmoins figurer au palmarès du concours. » Voilà ce que nous vous proposons. Je vous conseillerais de faire classer d'abord vos sociétés dans les fédérations et ensuite, de participer aux concours. Mais, il y a des fédérations qui préfèrent classer leurs sociétés à l'occasion des concours. L'avenant à l'article 12 est adopté par l'Assemblée.

Pour les Batteries-Fanfares, je donne la parole à M. André Trémine.

M. Trémine. Voici les modifications : pour les Formations B : Trompettes de Cavalerie, Trompettes alto, Trompettes cor, Trompettes Basses, Trompettes contrebasse, Percussions, instruments d'Harmonie tolérés, basses et contrebasses à pistons, ou assimilés et pour la Formation C : Clairons, Clairons Basse et Contrebasse, Trompettes de Cavalerie, Trompettes Alto, Trompettes Basses, Trompettes Cor, Basse, Contrebasse à pistons ou assimilés, plus les Percussions. Ces modifications seront applicables au 1^{er} janvier 1988.



M. André Trémine.

Ces modifications sont adoptées par l'Assemblée.

M. Petit remercie MM. Relin et Trémine et donne la parole à M. Alex Duthil, Directeur du C.E.N.A.M. Il le remercie pour la présence de C.E.N.A.M. à l'exposition du Congrès.

M. Duthil. Je suis heureux de venir saluer vos travaux, comme je l'ai fait l'an dernier. Je voudrais vous dire combien, pour nous, la C.M.F. représente un secteur essentiel de la Pratique Musicale amateur en France. Je voudrais vous faire part des actions menées par le CENAM qui vous intéresseront plus particulièrement et seront à votre service. Il ne faut pas oublier que le CENAM est au service des acteurs de la vie musicale française. Notre marge d'action nous permet de répondre aux besoins des grandes Associations musicales françaises. Dans ce contexte, je serai ravi de recueillir vos suggestions sur les actions que nous pourrions mener dans votre secteur.

Il y a deux choses sur lesquelles je voudrais insister en ce qui concerne les actions déjà mises en chantier : nos publications pourront vous intéresser, notamment celles qui concernent les Harmonies et Fanfares, mais aussi les annales du Certificat d'Aptitude et du Diplôme d'Etat qui pourront rendre de grands services aux adhérents de la C.M.F., et surtout à ceux qui se destinent à une carrière dans l'enseignement de la Musique. Pour ceux de vos sociétés qui ont envie de concilier leur passion de la Musique avec leurs activités professionnelles, nous venons d'éditer un guide des métiers de la Musique, réactualisé.

Nous venons aussi de publier le guide des Stages Musique et Danse de cet été.

Dans nos projets de publications, il y a la coédition du CENAM et des Editions Aubier (distribuée par les Presses Universitaires de France) de l'ouvrage d'un chercheur et journaliste, Philippe Gumpowicz, sur l'histoire de ce mouvement orphéonique en France du début du XIX^e siècle à nos jours. Je crois que c'est la première fois que l'on va disposer d'un ouvrage à caractère scientifique sur l'histoire du mouvement musical amateur en France. A ce titre, il est extrêmement important que ce document voit le jour. Vous en serez largement informé par la presse et la revue C.M.F. Ce livre considérable verra le jour avant l'été.

M. Camille Roy. Ayant eu le privilège de lire le manuscrit de ce livre, je tiens à vous signaler qu'il est d'un style extrêmement agréable. L'histoire des orphéons y est traitée comme une véritable odyssée. C'est vraiment un ouvrage remarquable.

M. Alex Duthil. En ce qui concerne



Alex Dutilh, directeur du CENAM, et Florence Berthelot, chargée de la Fête de la Musique.

les Cahiers du CENAM, celui du mois de juin traite de ceux qui sont souvent vos partenaires, les écoles de musique, agréées, non-agréées, municipales, privées, associatives... Ce sera une sorte de photographie de la situation actuelle dans ce secteur. Nous disposerons là de chiffres tout à fait actualisés. Ce sera donc un document de travail et de réflexion très important. Le Cahier du mois de décembre sera consacré à la musique en milieu rural. La C.M.F. a là une place essentielle et les éléments d'information qui seront là parleront de vos activités. Il y aura enfin la publication d'un guide-annuaire de la facture instrumentale qui recensera un peu plus de 900 facteurs, réparateurs, restaurateurs d'instruments dans toutes les Régions, avec leurs coordonnées.

En ce qui concerne le service de la documentation, je dois vous dire que son informatisation est, à présent, achevée, et nous permet d'avoir, sur listing ou étiquettes auto-collantes, toute une série de renseignements classés par thèmes : associations, ensembles musicaux, concours... Nous disposons également d'un fichier informatique des Ecoles Musicales (3000) et de tous les organes de Presse, les Journalistes du domaine musical. Notre service de documentation est ouvert à tous.

En troisième point je voudrais aborder la question de la tribune dont nous disposons sur les ondes de France Musique avec notre émission : « Avis aux amateurs », diffusée tous les lundis de 18 à 19 heures, et dont je rappelle qu'elle vous est ouverte. Des Sociétés y ont déjà participé à la suite d'initiative et contacts qu'elles ont pris avec moi. On a pu faire des reportages intéressants grâce à la bonne qualité musicale de ces sociétés. Pour mémoire, nous avons eu l'Harmonie de la Faculté d'Orsay qui

s'appelle l'AFREUBO, la Batterie-Fanfare de St Brioux, l'Harmonie-Ecole du Nord-Pas-de-Calais, l'Harmonie d'Antony.

Je lance un appel d'offres : l'antenne d'Avis aux amateurs vous est ouverte. Il suffit, et je vous incite à le faire, de me contacter au CENAM en n'hésitant pas à m'envoyer vos enregistrements, cassettes ou disques. A partir de là, les choses pourront se faire. Vous avez tout intérêt à faire savoir autour de vous, à vos élus, à vos proches, aux autres sociétés musicales de votre Région, que la qualité de votre travail a permis votre présence sur les ondes nationales.

D'autre part, vos concerts exceptionnelles peuvent être annoncés au cours de cette émission. N'hésitez pas, là non plus, à me faire parvenir vos informations.

Le dernier point concerne la Fête De La Musique : 21 juin 1987. Cette année, à la demande du Ministère de la Culture et du Directeur de la Musique et de la Danse, le CENAM a la responsabilité générale de l'opération Fête de la Musique. Florence Berthelot est chargée de mission. Elle va vous en dire quelques mots. Cette année, la Fête de la Musique tombe un dimanche et la disponibilité des amateurs devrait être plus grande.

Mlle Florence Berthelot. Donc cette année, la Fête pourra s'étaler tout au long de la journée. Nous serons très heureux que toutes les sociétés que vous représentez participent à cette journée. Cette année, jour du solstice à midi, nous aimerions que toutes les harmonies, toutes les batteries-fanfaires, jouent ensemble, dans toute la France.

M. Alex Dutilh. Comme la fête de la Musique tombe un dimanche, on pourra en collaboration avec les autorités cléri-

cales (catholique, protestante, orthodoxe) axer sa participation sur les musiques liturgiques. Tous les orgues utilisables seront joués.

D'autre part, la coordination entre les actions de toutes les Formations en France pourra permettre un plus grand impact au niveau médiatique. Par exemple, les chaînes de télévision pourraient faire savoir à 13 heures que des milliers de musiciens jouent ensemble, à la même heure, sur tout le territoire. Nous espérons que la Fête de la Musique 1987, avec le soleil si possible, soit un véritable succès.

M. Petit : Je vous remercie, M. Dutilh. Je donne la parole à M. Jean-Luc Jungbluth, Directeur de Musique et Culture, à Strasbourg.

M. Jungbluth. Monsieur le Président, chers amis, je voudrais vous remercier de m'avoir convié à votre Congrès, et vous dire le plaisir que j'ai de me retrouver au milieu de ma famille, celle des Musiciens. Je voudrais rendre hommage à Mme Burelli en rappelant la disponibilité dont elle faisait preuve avec les jeunes musiciens et son esprit d'ouverture par rapport aux grandes Fédérations, en ce qu'elle avait, en accord avec le Président Petit et Maître Jay, entamé le dialogue.

Mon sentiment est que d'immenses progrès sont accomplis. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de la qualité au point de vue du répertoire. Un travail harmonieux et positif s'est engagé.

J'ai eu le plaisir de constater que tous les efforts entrepris au niveau du répertoire ont porté leurs fruits.

Nous avons cherché à promouvoir une nouvelle création musicale française, pour les Orchestres d'Harmonie, tous nos Orchestres d'Harmonie, avec le lancement de Concours Nationaux de Composition.

Ces efforts ont été soutenus par d'autres partenaires. Le Ministère de la Culture, par l'intermédiaire de M. Camille Roy, nous a annoncé 8 commandes-missions. Aujourd'hui, M. Camille Roy, nous a parlé d'autres commandes destinées à des Orchestres débutants. Nous devons féliciter le Ministère pour tous ses efforts.

Notre Concours National de Composition continue dans la même direction. Nous avons trois commandes qui vont prochainement être éditées, une à Mme Ida Gotkowski, une à Michel Decoust, et une troisième à Georges Vuitack, un pédagogue très connu. Ces trois oeuvres seront destinées à des Orchestres d'Harmonie de troisième division.

Votre Confédération a eu l'excellente initiative, concernant la formation de l'encadrement, de créer de Diplôme d'Aptitude à l'Animation des Sociétés Musicales. Nous avons créé, de notre côté, un programme de formation à

niveau bien moins élevé, mais qui concerne la base, et qui aboutit à un Diplôme d'Aptitude à l'animation d'Orchestre, diplôme intermédiaire à la préparation du vôtre. Nous avons souhaité la collaboration de la C.M.F. pour l'élaboration de ce programme.

L'année dernière, il avait été posé au Congrès 1986 de la C.M.F. la question des petites Ecoles de Musique qui ont du mal à obtenir des professeurs.

Nos centres de perfectionnement musical destinés aux jeunes musiciens des Orchestres d'Harmonie ont abouti à l'Orchestre Départemental des Jeunes.

Au niveau de la coordination des Ecoles de Musique et Sociétés de Musique, il y a eu également des progrès.

Nos soucis sont les mêmes que les vôtres. J'avais été saisi d'un problème grave pour les Professeurs d'Ecole de Musique. L'application d'un décret de 1980 supprimant certaines équivalences horaires, excluait du droit aux prestations de la Sécurité Sociale, un certain nombre de professeurs d'Ecoles de Musique parce qu'ils ne réunissaient plus le nombre d'heures nécessaires. J'étais allé voir, à l'époque, le Ministre de la Culture, qui m'avait promis de s'en occuper. Les élections ayant eu lieu, les choses ont été à recommencer. J'ai alors contacté M. Adrien Zeller Secrétaire d'Etat, chargé de la Sécurité Sociale, et j'ai le plaisir de vous annoncer que l'équivalence est rétablie pour les Professeurs des Etablissements de l'Enseignement de la Musique, de la Danse et de l'Art Dramatique, à gestion municipale directe ou à gestion associative bénéficiant de financements publics, une équivalence de une heure d'enseignement correspondant à deux heures de travail salarié est donc rétablie. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales doit en être remercié.

Je vous remercie. C'est la preuve que l'on travaille, ce que fait chacun sert à tout le monde.

M. Petit remercie M. Jungbluth de son intervention.

Un mot à propos du D.A.A.S.M. Nous avons tenu à remettre officiellement les Diplômes aux heureux lauréats. Je vais maintenant donner la parole à M. Jean-Pierre Vignon, du Musée Instrumental du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

M. Jean-Pierre Vignon. Permettez-moi d'abord de vous remercier de votre aimable invitation. Nous allons certainement être amenés à travailler ensemble. Dans quelques années, lorsque le Musée Instrumental accédera à la Villette, des espaces d'exposition enfin suffisants permettront au public l'accès à une plus grande partie des collections. Or, parmi les 24 unités de présentation qui sont actuellement prévues, l'une

vous est particulièrement dédiée, Mesdames et Messieurs, puisqu'elle traitera du mouvement orphéonique qui s'est créé dans la première partie du XIX^e siècle et perpétuée par toutes vos Fédérations depuis près de cent ans. L'unité « Orphéons, Fanfares et Harmonies » aura comme objectif de faire percevoir au public le développement des nombreuses sociétés musicales parallèle au mouvement d'éducation populaire qui s'ébauche sous la Restauration, qui est ensuite encouragé par les patrons de l'industrie qui voient dans cette pratique un véhicule idéal des valeurs morales.

Il aura également pour objectif de présenter les innovations techniques apportées par Adolphe Sax, et surtout de faire sentir l'émulation considérable que ce mouvement a engendré d'une société à l'autre à travers les concours et les festivals. Pour ce projet, nous ne disposerons que de 65 m². Cet espace sera aménagé de la façon suivante : nous présenterons dans quelques vitrines murales les typologies des instruments utilisés dans les harmonies et fanfares (cornets à pistons, trompettes, sax-horns, ophicléides, trombones, cors...) des origines à nos jours. Nous aurons aussi une sous-unité (dite écologique) où nous évoquerons un kiosque de la Belle Epoque sur lequel des mannequins tiendront des instruments en position de jeu. Nous proposerons également un panorama visuel de l'histoire des kiosques.



Jean-Pierre Vignon, du Musée Instrumental du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Cette unité sera, bien entendu, sonorisée. Nous disposerons d'au moins un quart d'heure de présentation musicale enregistrée. Nous proposerons, d'autre part, sous forme d'un tourniquet ou d'un diorama un tour de France des kiosques d'hier et d'aujourd'hui d'après des photos et des gravures. La transition avec l'unité de présentation suivante, qui traitera de l'Exposition Universelle, se fera par la reconstitution exacte de la vitrine présentée par Adolphe Sax a présenté lors de l'Exposition Universelle de 1862.

Bien évidemment, si le musée ne manque pas d'instruments pour la réalisation de ce projet, nous sommes dépourvus d'accessoires tels que uniformes, casquettes, gibernes, bandières, médailles, diplômes, décorations, etc., tout ce dont vous pouvez disposer dans vos archives. Il est évident que, si dans vos Fédérations, il y a des sociétés qui possèdent ces objets, et qui sont désireuses de les présenter dans ce Musée, nous serons heureux d'entrer en relation avec elles. D'autre part, si vous qui êtes véritablement sur le terrain, vous avez des idées et suggestions à nous soumettre quant à la présentation de cette unité de présentation qui est la vôtre, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous serons heureux de collaborer et vous trouverez chez nous une écoute toujours attentive. Je vous remercie encore de votre accueil.

M. Petit : bien sûr, la C.M.F. sera heureuse de s'associer à votre travail sur cette unité d'exposition. Soyez persuadé que nous ferons le maximum pour cela. Je donne la parole à Maurice Adam, vice-président de la C.M.F. chargé des relations extérieurs.

M. Adam. Je vous remercie, M. le Président. Chers amis, je vais me permettre d'évoquer l'évolution et la capacité d'adaptation de notre Confédération sur le plan de la Régionalisation. Peut-on dire à cet égard qu'il y eut avant 1983 et après 1983. C'est en effet en 1983 que sur l'initiative de la Direction de la Musique, la Confédération Musicale de France adoptait une structure basée sur 23 fédérations régionales. Depuis 1983, un des points positifs a été l'aide diversifiée apportée par les établissements publics régionaux, notamment en matière d'équipement, les aides de fonctionnement étaient alors exclues. A partir de 1987, les E.P.R. se transforment en Conseils Régionaux élus au suffrage universel. Sur ce point, je tiens à vous faire part de l'initiative récente du Conseil Régional de Rhône-Alpes qui concerne la mise en place les 28 et 29 mars derniers, à Annecy, des Assises Régionales de la Musique, sous forme de 10 commissions spécifiques décidées à apporter leurs réflexions sur la politique musicale et ses applications dans l'avenir. Ces rencontres, tenues

dans un climat de sympathie, ont permis aux divers partenaires de très intéressants échanges de points de vue.

Nos fédérations groupées dans la C.M.F. se doivent de participer à ce type de rencontre, tout en conservant, j'y insiste, leur personnalité et leur originalité.

Constatation très positive : la pratique amateur, base de l'actuelle évolution culturelle, a provoqué de la part de chacun un vif intérêt. Il est évident que, depuis très longtemps, nous avons apporté une contribution importante aux principes fondamentaux de l'Art, de l'enseignement musical, et de sa diffusion, grâce, entre autres, à la création d'orchestres départements ou régionaux.

Il nous paraît très important de collaborer aux travaux des Conseils Régionaux pour pouvoir bénéficier des aides financières nécessaires à nos travaux et à nos actions.

Une autre démarche tout aussi fondamentale sera celle que nous effectuerons prochainement auprès du Directeur de la Musique et de la Danse, afin de mettre en place des contrats Etats-Régions destinés à la formation. En juillet 86, nous avons commencé à mettre en œuvre cette démarche munis d'un dossier préparé avec soins et rigueur par Mme Burelli. Pour ne pas quitter sèche-

ment le souvenir de cette exceptionnelle collaboratrice, permettez, à l'ami de longue date, d'évoquer en toute simplicité, la vitalité, la séduction de son intelligence, le ton de sympathie, en bref l'inoubliable présence de Mme Burelli. Il sera bon de souligner pour l'importance de la C.M.F. le plus grand rassemblement de musiciens amateurs, considéré ainsi comme un partenaire à part entière. A ce titre, M. Combe, vice-président de la Fédération Régionale de Rhône-Alpes émet ce vœu que j'ai plaisir à vous présenter : au moment où le développement de la vie associative est considéré par certains sociologues comme un fait de société, il serait judicieux que l'on donnât connaissance à l'extérieur des réalisations des 6 000 sociétés d'amateurs adhérentes à la C.M.F. en faveur de la culture musicale. Pour ce faire, dans un premier temps, nous proposons que les fédérations établissent une liste de personnalités auxquelles la C.M.F. assurerait un service gracieux du journal. Sachons évoluer tous ensemble et restons vigilants. Que professionnels et amateurs se complètent, et jouent la même partition pour nos formations musicales ou chorales.

Restons unis au sein de la C.M.F. pour développer nos sociétés qui font partie pleinement de la culture des régions françaises.

M. Petit remercie M. Adam.

Nous allons remettre les diplômes aux premiers lauréats du D.A.S.M. de la Confédération Musicale de France. C'est déjà la troisième session du Diplôme d'Aptitude à l'Animation des Sociétés Musicales. D'ailleurs, les stagiaires seront au travail demain et dimanche matin. Il faut que ce diplôme national soit d'un très haut niveau. Il a été élaboré en collaboration avec la Direction de la Musique, Maurice Fleuret lui-même y avait travaillé, mais il faut qu'il soit préparé au niveau départemental et régional. Il faut que nous ayons des chefs de qualité à tous les niveaux. C'est absolument indispensable. Je vais décerner maintenant les premiers diplômes. M. Pascal Rose, Mme Florence Borreca, M. Jean-Claude Choisy, Mme Brigitte Labanne, M. Roger Flieg, M. Jean-Michel Nicola, Mme Marie-Christine Laviron.

Certains personnes ont dit qu'il n'y a pas beaucoup de lauréats, mais je dois vous dire que le niveau requis pour obtenir ce diplôme demande plusieurs années de travail. Les lauréats sont assez rares parce que le niveau est très élevé. Mais il y a certes et déjà beaucoup plus de candidats actuellement (16). On ne peut guère en accueillir plus en même temps parce qu'un stage ne peut comprendre trop de personnes. Le Centre de Formation des personnels municipaux subventionne des stages pour les personnels communaux, professeurs de musique, directeurs de sociétés, qui sont employés dans une collectivité locale.

Cela se fait dans un certain nombre de départements. Je ferai une démarche au niveau national de façon à ce que les stagiaires du D.A.S.M. soient pris en charge pour tous leurs frais.

Nous espérons aussi obtenir des aides pour la préparation du diplôme.

Cette journée aura été fructueuse. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues pendant cette réunion.

Je vous remercie tous pour votre intérêt sincère pour les sociétés musicales.



Le président Petit remet le Diplôme d'Aptitude à l'Animation des Sociétés Musicales à l'un des heureux lauréats.

**SAMEDI 11 AVRIL
1987**

Nous allons commencer, ce matin, par les élections du tiers sortant du Conseil d'Administration, de la Commission de Vérification des Comptes et de la Commission de Conciliation d'Arbitrage. Je vais donner la parole à M. Muller pour la présentation des candidats. Pendant le dépouillement, nous étudierons les vœux déposés par les Fédérations et nous poursuivrons le débat sur l'action culturelle.



Alex Oggier, secrétaire général de la Confédération internationale des Sociétés Musicales.

M. Muller donne la liste du tiers sortant du C.A. et des candidats : Franche-Comté : Daniel Zemp ; Languedoc-Roussillon : Michel Peus ; Limousin : André Nigon ; Albert Lerouge, Lucien Potdevin ; Lorraine : Daniel Chopinez ; Midi-Pyrénées : Louis Gachassin ; Nord : Ernest Wiart ; Basse-Normandie : André Petit ; Haute-Normandie : Henri-René Pollin ; Corse : Joseph Fini, Xavier Paoli.

Pour la Commission de Vérification des Comptes, trois membres sont à désigner, il y a quatre candidats : M. Jacques De Chalain, M. Michel Gosse- lin, M. Paul Lambert, M. André Vettard.

Election de la Commission de Conciliation et d'arbitrage, candidats : M. René Boivin, M. Jacques De Chalain, M. Philippe Fournier, M. Maurice Faillenot, M. Jack Hurier.

Déroulement du scrutin.

M. Petit salue la présence de **M. Alex Oggier**, secrétaire général de la Confédération Internationale des sociétés musicales et lui donne la parole.

M. Alex Oggier : Monsieur le Président, chers amis de la Musique,

Le grand écrivain français, Balzac, disait : « Vous ne voyez que ce que la peinture vous montre, vous n'entendez que ce que le poète vous dit, mais la musique va bien au-delà. » La musique seule a la puissance de nous faire rentrer en nous-même tandis que les autres arts nous donnent des plaisirs définis. C'est pour cette raison que nous servons tous la musique instrumentale.

Nous sommes réunis pour étudier nos projets et fixer nos programmes en faveur de notre bel idéal. J'ai l'honneur de vous apporter le salut de la C.I.S.M. à laquelle sont affiliés 15 pays dont la France. Je vous apporte aussi le salut de l'Union du Grand Duc Adolphe à Luxembourg et de M. Roger Diederich qui, malheureusement, n'a pas pu venir. Et enfin celui de l'Association Fédérale suisse avec ses 2 000 sociétés et ses 80 000 musiciens. Le docteur Weyermuller vous prie de l'excuser, des obligations le retiennent en Autriche.

A la C.I.S.M., dont j'ai été nommé Secrétaire Général en remplacement de M. Henri Schumacher, nous avons organisé le cours de directeurs à Trossingen, en Allemagne, nous y avons accueilli des participants français.

Notre congrès se déroulera dans le Tyrol du sud, à Merano, au mois d'octobre. Il est très intéressant de travailler avec un collaborateur comme M. Muller. Je le remercie et je vous prie de l'applaudir pour l'ensemble de son action au plan européen. Dans les activités de la petite Suisse, nous avons eu l'assemblée des délégués dimanche dernier. Nous rencontrons les mêmes problèmes que dans les autres pays : élections, rapports avec les médias...

J'ai été élu Président pour 5 ans ; nous avons eu la Fête Fédérale à Winterthur avec 316 sociétés, 16 000 musiciens avec un grand succès public. Nous fêtons cette année le 125^e anniversaire de notre création, des festivités sont prévues pour pratiquement chaque dimanche.

Le 21 juin, les deux mille sociétés joueront : le plus grand concert du monde ou presque ! Nous entretenons beaucoup de relations avec Thonon, Evian, le Jura. Nous avons une société unique au monde : St-Gingolph ; les enfants de deux républiques avec une moitié de musiciens suisses et une moitié de musiciens français. Au lieu de vous faire un long discours, j'aimerais vous présenter le petit calcul d'un musicien qui a cinquante ans d'activités musicales dans le Valais à Sion : il a participé à 2 500 répétitions, bu 3 600 bières après la répétition, participé à 190 fêtes de la Musique. Il aura récriminé 103 fois contre le Président de la société, rouspété 220 fois après le directeur, manqué 177 répétitions et oublié 12 fois la Lyre de l'instrument et eu 3 500 grandes satisfactions avec les sorties de la musique, aura fait le vœu de ne pas mourir avant d'avoir été soixante ans membre actif de la société avec l'aide de Dieu.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier infiniment pour votre invitation. Je souhaite beaucoup de succès à vos sociétés de musique.

Pour l'avenir, nous garderons de l'amitié entre la C.I.S.M., la C.M.F., et la Confédération Suisse. Comme signe de cet amitié, j'ai le plaisir de remettre le fanion de l'Association Fédérale de Musique Suisse à votre Président.

M. Petit : « Merci, M. Oggier, pour votre gentillesse et votre allocution. Nous allons passer aux vœux déposés par les délégués des fédérations. »

D'abord, la Fédération des Sociétés Musicales du Gers (**M. Benhamou**) : A la suite de la réunion régionale de Toulouse en date du 14 mars 87, au cours de laquelle vous nous avez demandé d'assister au Congrès à Paris, la Fédération du Gers s'est étonnée que les rapports qui seront discutés au cours de ce Congrès n'aient pas fait l'objet d'un envoi préalable dans les départements. La Fédération départementale se trouve ainsi dans l'impossibilité de donner les diverses consignes à ses délégués.

Réponse : nous pourrions envoyer les rapports un peu plus tôt ; pour cela, il faudra établir les rapports à l'avance et avancer les dates des réunions préparatoires. Cette demande est très bonne, il est en effet souhaitable que les fédérations puissent prendre connaissance des textes à l'avance.

Ensuite, un vœu de l'Indre (**M. Borgeais**) : la fédération régionale du Centre émet un vœu sur la formation des animateurs et directeurs de sociétés et du corps professoral qui y enseigne. Le D.A.A.S.M. créé par la C.M.F. a été décerné en 1986 à 5 lauréats, en deux ans, cela fait 8 élus, et c'est insuffisant. C'est pourquoi la Fédération du Centre propose, pour ce diplôme, la création de plusieurs niveaux : départemental, régional, interrégional, national, comme





Le Président André Petit va voter.

cela existe dans d'autres disciplines comme le sport. En ce qui concerne le corps enseignant, on constate que les professeurs titulaires du Certificat d'Aptitude ou du Diplôme d'Etat nouvellement créé enseignent généralement dans des Conservatoires ou Ecoles de Musique qui n'ont plus de lien avec nos sociétés populaires. Pour remédier à cela, la Fédération du Centre souhaite la création d'un Diplôme et si possible d'un statut du professeur de musique en milieu associatif.

Réponse de M. Petit : Bien sûr, huit lauréats, c'est un chiffre peu élevé mais dans ce genre de stage, on ne peut pas surcharger les effectifs. Mais le travail qui se passe dans les Fédérations, dans les départements est également très fructueux. En ce qui concerne le corps professoral et les titulaires du Certificat d'Aptitude ou du Diplôme d'Etat qui n'enseigneraient que dans les Conservatoires et Ecoles de Musique qui n'ont plus de lien avec nos sociétés, je dois dire que beaucoup de Conservatoires ou Ecoles de Musique ont des liens avec nos Sociétés. Il y a même un net progrès sur ce point, et c'est à nous de faire encore avancer les choses par notre enseignement. Dans beaucoup de régions, les Conservatoires s'intéressent beaucoup à ce qui se passe dans nos sociétés, même si ce n'est pas dans toutes les Régions. C'est le sérieux de notre enseignement qui nous permettra d'avancer dans ce sens. En ce qui concerne la question du statut, il serait souhaitable que le D.A.A.S.M. soit reconnu par l'Etat. Nous y travaillons. Par ailleurs, le diplôme d'Etat, il va avoir un statut très prochainement. Qui dit statut, dit finances et ces projets doivent passer par le Ministère de l'Intérieur, par le Ministère des Finances : le cheminement est donc très lent.

La Fédération des Landes (présenté par M. Fondriest) : Lors d'une Assemblée Générale des Sociétés musicales des Landes, il y a eu une réflexion sur un projet de statuts et sur l'emploi du temps d'un professeur de

musique embauché par une municipalité. Il y a énormément de professeurs de musique embauchés par une municipalité. Sur le plan du Statut, ils sont rattachés à celui des Instituteurs, des Professeurs ou celui des Chefs de Service, Chefs de Bureau. Il n'y a pas de statut propre pour les Professeurs dans les petites municipalités. La Fédération des Landes a demandé à ce que la C.M.F. étudie ces réflexions et les présente dans les ministères pour uniformiser un Statut visant à gérer l'emploi du temps des professeurs en milieu rural.

M. Petit : c'est lié à ce que je viens de dire à l'instant. Ça fait partie du même dossier sur lequel nous travaillons.

Région Alsace (M. Michel Bing) : Je me fais le porte-parole des administrateurs. J'aurais trois questions à poser.

Quelles sont les perspectives de rapprochement entre les grandes fédérations musicales nationales ?

M. Petit : bien sûr, nous cherchons toujours le rapprochement avec les fédérations musicales de ce pays. Vous l'avez vu hier avec la F.N.U.C.M.U., mais bien sûr, il faut que chaque Fédération conserve son autonomie.

Deuxième question : est-il possible d'avoir un listing précis des associations affiliées à la C.M.F. avec les coordonnées et les renseignements complets ?

M. Petit : Bien sûr, c'est possible ; pour ce faire, l'informatique va nous faciliter les choses. C'est une chose qu'on nous demande de plus en plus. Nous pourrions grâce à l'informatique, disposer d'un fichier des sociétés, ce qui nous aidera à donner des statistiques et des chiffres précis, mais il faudra que les fédérations nous aident en nous envoyant ces renseignements afin que nous puissions les traiter. C'est une chose parfois difficile à obtenir...

Troisième question : est-il possible, à titre d'information et de comparaison, de connaître les subventions qui sont allouées par les collectivités locales aux différentes fédérations ?

M. Petit : M. Julien a fait une enquête à ce sujet, je lui donne la parole.

M. Julien : J'ai lancé cette enquête au mois de novembre 1986. Au mois de janvier, j'ai fait un rappel parce que j'avais à peine la moitié des réponses et actuellement il me manque encore deux régions qui n'ont pas répondu. J'attends ces deux réponses pour faire ce travail et l'adresser à la C.M.F.

M. Sylvain Marchal (Fédération Alsace) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je représente les techniciens de la Fédération d'Alsace. Je suis une des rares personnes en France à avoir un poste de permanent employé par la fédération des sociétés de musique d'Alsace. Quand j'ai pris mes fonctions, j'ai essayé de chercher un certain nombre de renseignements

dans les autres régions pour savoir sur quoi je pourrais m'appuyer d'un point de vue technique : formation, stage, etc. Je me suis donc adressé plusieurs fois à la C.M.F. pour avoir les coordonnées des techniciens des autres régions. Je n'ai pas pu les avoir et je les ai obtenu par le C.E.N.A.M. C'est ce qui m'a fait dire qu'il serait peut-être utile d'organiser une grande réunion purement technique. J'ai assisté pendant ces deux jours à un congrès très intéressant dans lequel, cependant, on est obligé de traiter de beaucoup de problèmes. Ne serait-il pas possible de rassembler deux ou trois techniciens par fédération, de les réunir pendant un ou deux jours, de former des commissions bien spécialisées (stages, formation, direction, concours...), et de faire une synthèse de tout ce qui existe et des améliorations qu'il conviendrait d'apporter.

M. Petit : Nous avons un projet d'organisation de telles séances de travail lors du prochain congrès, qui aura lieu en province et qui sera un petit peu plus long. Les travaux se dérouleront en commission, en ateliers. Ce projet est donc en route pour l'année prochaine. Il y aura aussi à Paris des réunions de responsables techniques des fédérations.

M. Combe (Fédération Rhône-Alpes) : le congrès du groupement des fédérations musicales de la région Rhône-Alpes, demande une modification des statuts de la Confédération Musicale de France en ce qui concerne la formation de son Conseil d'Administration. L'article 5 des Statuts stipule : « la C.M.F. est administrée par un Conseil d'Administration composé d'autant de membres (23 au moins à 30) que de Régions administratives de métropole et d'outre-mer élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour trois ans à raison d'un membre par région parmi les fédérations régionales à raison d'autant de candidats au maximum que de départements constituant chacune des dites fédérations régionales. Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu chaque année par tiers. » Or, les Régions de la C.M.F. sont loin d'être identiques sur le plan du nombre de sociétés. Pour la région Rhône-Alpes, il serait logique qu'elle soit représentée par deux administrateurs au C.A. de la C.M.F. L'assemblée régionale demande à ce que ce vœu soit soumis au congrès 1988 puisqu'une réforme statutaire ne peut avoir lieu qu'au cours d'une assemblée extraordinaire.

M. Petit : Les administrateurs ne sont pas des représentants des régions mais des personnes élues pour administrer la C.M.F.

Notre C.A. est déjà très important. Ce problème existe pour les régions aussi importantes (il y a aussi le cas du Nord-Pas-de-Calais ; l'Alsace).

Il faut trouver la solution pour apporter une modification à cet état de fait.

M. Bliin (Fédération de Bretagne) : le C.A. ne devrait-il pas coopérer deux ou trois grandes personnalités musicales pour collaborer à ses travaux ?

M. Petit répond : nous allons mettre en place un comité d'honneur avec de telles personnalités.

M. Moreau (Union Départementale de la Creuse) : je représente une des plus petites fédérations de notre C.M.F., c'est-à-dire celle du Limousin. Je ne suis pas favorable à la proposition de la Fédération Rhône-Alpes, car on assisterait en adoptant cette proposition à une hégémonie des grandes fédérations sur les petites fédérations que nous sommes. Par contre, je suis favorable, comme cela existe, à un nombre de délégués votants proportionnel au nombre de sociétés. Par ailleurs, je pense qu'il serait bon qu'il existe un administrateur suppléant. Cela n'alourdirait pas le C.A. et permettrait, en cas de besoin, le remplacement du titulaire.

M. Petit : pour passer à un autre point, je veux vous dire que nous avons 6 candidatures pour le Congrès 1988. Il aura lieu à la fin du mois d'avril.

Le lieu du Congrès sera décidé en prochain C.A.

M. Daniel Chopinez (Région Lorraine) : il existe des distinctions pour tous les musiciens, qu'ils soient amateurs ou professionnels, mais il n'existe pas de distinction pour les sommités du monde musical qui passent une grande partie de leur vie au service des autres. Nous avons pensé, en Lorraine, qu'il serait bon de demander à l'Etat d'insti-

tuer un Mérite du Musicien comme il existe un Mérite agricole, ou autre distinction.

Il serait souhaitable de pouvoir réunir les différents directeurs des Orchestres d'Harmonie pour analyser tous les problèmes qui peuvent se présenter. Il serait intéressant de se regrouper et de discuter ensemble et d'échanger nos idées.

M. Petit : cela fait partie des projets pour les prochains congrès, et non seulement pour les harmonies, mais aussi pour les plectres, les chorales, les accordéons, etc. Il y a longtemps que je le souhaite et ça me paraît indispensable.

Mario Monti (Région Parisienne), animateur de la sous-commission des plectres : nous avons créé à la C.M.F., en 1983, sous l'impulsion de M^e Jay, une sous-commission des plectres. J'ai constaté qu'on parle davantage des plectres. Nous avons recensé les formations à plectre. Il y a en France 80 sociétés à Plectre. Nous avons demandé à ces sociétés de se faire classer. Il y a eu des concours. Nous avons eu, en septembre, une réunion de la sous-commission pour préciser le programme des examens et des concours ; nous étions quatre. Nous avons travaillé sur partitions, et imposé en honneur et excellence des œuvres contemporaines parce qu'il faut une ouverture sur les œuvres contemporaines. L'Édition française pour les plectres n'est pas très dynamique et nous sommes obligés de nous fournir dans des pays qui font le nécessaire sur ce plan, par exemple l'Allemagne.

Par ailleurs, nous avons organisé des stages et des festivals, dont un festival

international. Il y a donc une recrudescence d'activité dans le domaine des orchestres à plectres due en partie à l'activité de la sous-commission. Je regrette quand même qu'elle ne se réunisse pas plus souvent.

Nous rencontrons quand même des problèmes comme celui de l'enseignement. Par exemple, le C.A. de mandoline n'existe pas. J'ai la chance, dans mon Conservatoire agréé, d'avoir une classe de mandoline, et j'ai quelques collègues qui sont dans ce cas, mais c'est tout. Les sociétés sont donc obligées de former elles-mêmes leurs musiciens. C'est donc beaucoup plus difficile.

La musique des orchestres à plectres est très appréciée et je remercie mes collègues qui m'en ont porté témoignage, comme M. Gachassin. Mais il faudrait que nous puissions être davantage aidés et chaque société devra aussi puiser en elle-même les moyens de se mettre en valeur.

M. Petit : bien sûr, nous ferons d'autres réunions. Il faudra aussi dans le journal publier des articles sur les orchestres à plectres.

M. Muller donne lecture des résultats des votes : commission de vérification des Comptes : sont élus MM. Vettard, Lambert et Gosselin ; Commission de Conciliation et d'Arbitrage : sont élus MM. Faillenot, Fournier et Hurier. Election au C.A. : sont élus pour la Franche-Comté : Daniel Zemp, pour le Languedoc-Roussillon : Michel Peus, pour le Limousin : Albert Lerouge ; pour la Lorraine : Daniel Chopinez ; pour le Midi-Pyrénées : Louis Gachassin ; pour le Nord : Ernest Wiart ; pour la Basse-Normandie : André Petit ; pour la Haute-Normandie : Henri-René Pollin ; pour la Corse : Joseph Fini.

M. Petit : nous allons maintenant réunir le Conseil d'Administration pour l'élection du Bureau.

M. Muller donne lecture des résultats des élections du Bureau du C.A. : Président : M. André Petit ; premier vice-président délégué : Maître Charles Jay ; vice-présidents : MM. Maurice Adam, Paul Courtial et André Relin ; secrétaire général : M. Joseph Muller ; secrétaire général adjoint : Georges Galinier ; trésorier national : M. Louis Gachassin ; trésorier adjoint : M. Jean-Claude Fondriest.

M. Petit : chers amis, chers collègues, avant de clôturer ce Congrès, je voudrais vous remercier pour le travail considérable fourni pendant ces deux journées. Ce Congrès nous aura permis d'avancer mais il faut continuer plus que jamais dans notre action culturelle et musicale.

Nous sommes dans la bonne voie mais il ne faut pas relâcher notre effort. A l'année prochaine donc, en Province. Merci encore à tous.



Mario Monti, président de la commission des Plectres, et le Colonel Chopin, directeur du Conservatoire Militaire de Rueil-Malmaison.

3^e

de

de la

CONCOURS INTERNATIONAL COMPOSITION 1987 VILLE DU HAVRE

POUR ORCHESTRE D'HARMONIE



- 1er Prix :** Grand Prix de Composition de la Ville du Havre : 20 000 FF
2e Prix : Prix des Orchestres d'Harmonie de la Ville du Havre : 13 000 FF
3e Prix : Prix de la Confédération Musicale de France : 7 000 FF
4e Prix : Prix de la Fédération Musicale de Haute-Normandie : 3 500 FF
Prix Spécial : Yamaha France : 10 000 FF
(Instrument à vent à choisir dans la gamme Yamaha)

Ce concours a été réalisé en collaboration avec :

Les Editions Alphonse Leduc - Paris
Les Etablissements Selmer - Paris
Yamaha France
La Confédération Musicale de France
La Fédération Musicale de Haute Normandie

Renseignements
Orchestres d'Harmonie de la Ville du Havre
19 rue du Docteur Richard
F. 76600 LE HAVRE - Tél 35.47.17.22



Le Nord-Pas-de-Calais

Après la Bretagne et Rhône-Alpes, voici le dossier sur la vie musicale dans le Nord-Pas-de-Calais. Pratique musicale et musique populaire, avec toutes nos sociétés musicales, musique traditionnelle — les carillons — musique « savante » — le Nord a donné de grands compositeurs de Adam de la Halle à Dutilleux — action musicale avec le travail de l'Orchestre National de Lille et de Jean-Claude Casadesus... : tous ces éléments donnent à la vie musicale en Nord-Pas-de-Calais sa richesse et sa diversité, à tous les niveaux.

Ce dossier est présenté grâce au travail de notre Fédération du Nord-Pas-de-Calais.

Le Nord-Pas-de-Calais et la Musique

Avec l'Orchestre de Lille comme figure de proue, la Région Nord-Pas-de-Calais s'impose aujourd'hui comme l'une des premières régions françaises pour la pratique musicale. Cette réalité, qui s'est singulièrement affirmée depuis le début des années soixante-dix, repose pour partie sur une tradition millénaire.

En effet, les provinces qui constituent l'actuelle région Nord-Pas-de-Calais ont été jusqu'au milieu du XVIII^e siècle l'un des tout premiers foyers de création musicale en Europe. C'est là que se sont formés les grands courants musicaux qui, après avoir essaimé vers l'Italie, les Pays-Bas, mais aussi vers l'Angleterre, devaient donner naissance à la musique savante occidentale telle que la forgèrent Bach, Haendel et Scarlatti.

Sept siècles de création

Moyen Age-X^e siècle : A l'abbaye de Saint-Amand, le moine Hucbald signe un traité de musique qui fait progresser considérablement le système de notation musicale, et dans lequel certains musicologues voient les prémices de la polytonalité.

XIII^e siècle : Arras, capital musical et littéraire de l'Europe. La grande cité marchande du Nord attire auprès des riches bourgeois plus de trois cents poètes et cent quatre-vingts musiciens, dont le légendaire Adam de la Halle (1230-1286). Aussi habile faiseur de chansons populaires que compositeur de savants motets, Adam de La Halle fait figure, avec son « Jeu de Robin et de Marion », de précurseur de l'opéra comique français. Son personnage a été popularisé — sous les traits d'un coq — par Walt Disney dans son film « Robin des Bois ». Il est en outre lié aux événe-

ments historiques qui ont inspiré à Verdi son opéra « Les Vêpres Siciliennes ».

Avec Louis XIV et la conquête française prenaient définitivement fin près de sept siècles de création musicale. « Aucune forme d'art, explique le musicologue douaisien Guy Gosselin, ne pouvait résister à ce qu'on a appelé alors ce « siècle de malheur », tandis que par ailleurs un phénomène nouveau et irréversible de centralisation entraînait les artistes vers Versailles et la cour ».

C'est à cette époque, et en raison de ce double phénomène, que ces provinces, jusqu'alors comparables pour la musique à ce qu'était la Flandre du Nord pour la peinture, se sont muées de lieu de création en lieu de pratique. Avec Louis XIV s'ouvrait une nouvelle ère de l'histoire musicale de notre actuel Nord-Pas-de-Calais, celle que nous connaissons encore aujourd'hui.

ments historiques qui ont inspiré à Verdi son opéra « Les Vêpres Siciliennes ».

XIV^e siècle : A Tournai (siège du diocèse englobant à l'époque Lille et Saint-Armand), premiers essais de messes à plusieurs voix. Selon Jacques Chailley, la messe de Tournai « paraît avoir servi de modèle à la plus grande œuvre du siècle suivant : la messe de Notre-Dame de Guillaume de Machaut ».

XV^e siècle, le siècle d'or : C'est sous la domination des ducs de Bourgogne que le Hainaut devient, dès la fin du XIV^e siècle, le centre de création musicale le plus important d'Europe.

La cathédrale de Cambrai, dont le diocèse englobe Bruxelles et Anvers, attire les meilleurs musiciens qui, à leur tour, donnent naissance à une école florissante qui accomplira une révolution

musicale d'une ampleur comparable à celle de l'école de Vienne au début de notre XX^e siècle. Il s'agit du passage de l'Ars Nova d'un Moyen Age finissant vers la polyphonie.

De tous les polyphonistes de Cambrai, le plus illustre est Guillaume Dufay (1400-1474).

Lui-même issu de la maîtrise de la cathédrale de Cambrai, il était doué — enfant — d'une voix si belle qu'il fut appelé à la chapelle du Pape. A Rome il devint chantre auprès des papes Martin V et Eugène IV, puis revint à Cambrai autour de la quarantaine. Dufay y composera l'essentiel d'une œuvre reconnue comme primordiale dans la mesure où, en réalisant la synthèse des courants musicaux d'Angleterre et d'Italie, elle ouvre la voie royale à Schütz puis, au-delà, Jean-Sébastien Bach.

Et il n'y a pas que Cambrai, ni même que Dufay à Cambrai. Nicolas Grenen, de quelques années son aîné, lui aura ouvert la voie tandis qu'à Bruges, à Mons, à Saint-Quentin, à Tournai, le XV^e puis le XVI^e siècles verront entrer dans l'histoire les noms de Jacob Obrecht (1450-1505), Adrian Willaert, Gilles Binchois (1400-1460), Loyset Compère, Nicolas Gombert (1480-1550), et surtout le plus célèbre d'entre eux Josquin des Prés (1450-1521), natif de Condé-sur-Escaut où il revint finir ses jours après avoir conquis la gloire à travers l'Europe.

Josquin des Prés fut, et de loin, le musicien le plus fameux de son temps et ses plus belles polyphonies restent de nos jours parmi les pièces favorites du répertoire des chorales. La ville de Condé-sur-Escaut garde de lui de nombreux souvenirs, biens connus d'ailleurs des musicologues étrangers, américains notamment. La Juilliard School de New York lui a consacré un symposium en 1973.

XVI^e siècle : Ce siècle, qui sera dominé par l'essor de la chanson polyphonique, marquera la fin de la prédominance quasi exclusive des centres musicaux du Nord. Certes, la chanson franco-flamande sera florissante avec les héritiers de l'école de Cambrai cités plus haut, mais elle se verra concurrencée par Paris et Lyon, mais aussi par l'Italie.

Trois siècles de pratique

La domination espagnole d'abord, puis ensuite le centralisme instauré par Louis XVI, vident la région de ses meilleurs artistes, lesquels subissent par ailleurs l'influence d'une musique italienne triomphante.

Mais restent tous les autres qui, de plus en plus nombreux, chantent et jouent des musiques venues d'ailleurs. Les premières sociétés de concert apparaissent à Lille au début du XVIII^e siècle et, comme aujourd'hui, on y invite les grands noms de Paris et du monde. Lulli, Rameau, Campra, Mondonville y sont joués. Le chevalier de Saint-Georges viendra même prendre un temps la direction de l'affaire.

Au XIX^e apparaît la société des concerts de Doux, qui recevra à plusieurs reprises Liszt et Paganini, tandis que Lille fera fête — entre autres — à Hector Berlioz.

Lalo, Roussel, Dutilleux... ... et quelques autres

Parmi tous les compositeurs originaires de nos régions, trois noms s'imposent : le Lillois Edouard Lalo, Albert Roussel le tourquennois, et un enfant de Douai, Henri Dutilleux qui occupe à l'heure actuelle une place de tout premier plan dans le domaine de la musique moderne.

Edouard Lalo (1823-1892)

Edouard Lalo avait tout juste seize ans lorsqu'il quitta Lille (où il était né le 27 janvier 1823) pour cultiver dans la capitale des dons manifestés de bonne heure.

A Paris, Lalo se heurta à une telle indifférence du public pour ses œuvres, qu'il délaissa la composition et concurreta en 1855 à la création du quatuor Armingaud à l'immense succès duquel ses qualités d'altiste devaient solidement contribuer. Finalement, c'est à l'amour que Lalo dut de revenir à l'écriture, la voix de contralto de son épouse convenant comme il fallait à ses mélodies.

Nouvelle déconvenue, « Fiesque », opéra en trois actes d'après Schiller, était écarté en 1867 au concours du

D'autres noms ont illustré l'histoire de la musique de ce pays : Claude le Jeune (1525-1600) né à Valenciennes, les frères Régnard de Douai, puis un peu plus tard l'organiste Jean Titelouze (1563-1633) né à Saint-Omer, lequel devait accomplir l'essentiel de son œuvre à Rouen. Mais avec la fin du XVI^e siècle, c'est le déclin irrémédiable.

Les grands concerts n'étant pas accessibles à tous, la diffusion de la musique savante s'opère au travers d'une multitude de sociétés chorales et instrumentales dont le développement va de pair avec l'industrialisation. Chaque commune possède bientôt sa société, puis deux, l'une du côté de l'église et l'autre de celui du syndicat.

L'interprétation de la musique savante devenant une pratique populaire, les conservatoires et écoles de musique prospèrent dans les villes, grandes et moyennes. En sortiront des générations d'instrumentistes dont les meilleurs, de nos jours encore, alimentent les pupitres de cuivres et de bois des grandes formations parisiennes, notamment les musiques militaires.

Ces mêmes conservatoires formeront aussi de nombreux compositeurs et pédagogues dont quelques — uns se fixeront à Paris pour y connaître la célébrité.

théâtre lyrique et ne connut jamais de représentation intégrale.

Que l'on aime ou pas ses « espagnolades », et que certaines de ces œuvres puissent faire sourire par leur penchant à un exotisme suspecté, ne change en rien le rôle que Lalo aura joué sur son temps. Emmanuel Chabrier l'a reconnu : « Sans Nanouna, Espana n'aurait jamais existé ». Pour Gabriel Fauré, « la verve, l'éclat et la gaieté de la musique de Lalo n'enlèvent rien à la perfection de sa tenue artistique ». Quant à Paul Dukas, « la musique de Lalo est un modèle incomparable d'instrumentation ».

Voilà donc l'apport à la musique de ce Lillois dont la capitale des Flandres ne conserve pour tout souvenir qu'un monument perdu dans un coin de jardin public et sur lequel son nom n'est même plus lisible.

Albert Roussel (1869-1937)

Né à Tourcoing alors que Lalo avait déjà quarante-six ans, Albert Roussel ne trouva pas plus que lui, dans sa propre ville, les conditions propices à l'exercice de son art.

Orphelin à l'âge de huit ans, ce petit-fils et fils d'industriels textiles fut élevé par son grand-père, Charles Roussel-Defontaine, alors maire de Tourcoing. A l'époque, il ne pouvait être question qu'un fils de famille puisse envisager la musique autrement que comme un passe-temps élégant. Dès l'âge de seize ans, Roussel fut envoyé au collège Stanislas à Paris avant d'être admis deux ans plus tard à l'école navale.

Il faut croire que la mer recèle d'incontestables pouvoirs d'inspiration poétique, car c'est casquetté, galonné, et sur un fond de navires de guerre que Roussel livre ses premières œuvres. Un andante pour cordes et orgue est joué en 1892, dans une église de Cherbourg. De la marine, Albert Roussel tirera profit en voyageant beaucoup, mais de retour de Cochinchine il demandera congé afin de rejoindre sa famille, mais aussi Julien Koszul, le directeur du conservatoire de Roubaix qui lui donnera des leçons d'harmonie.

En 1894, Albert Roussel démissionne de la marine et va suivre à Paris les cours de l'organiste Eugène Gigout à l'école Niedermeyer. Plus tard, à la Schola Cantorum, il recevra l'enseignement de Vincent d'Indy, avant d'y occuper à son tour une chaire, celle de contrepoint, où il aura pour élèves Eric Satie, Edgard Varèse et, en dehors de la Schola, le Tchèque Martinů.

Roussel retrouvera l'uniforme, celui de l'armée de terre cette fois, le temps de la Grande Guerre. Compositeur, Roussel cheminera de l'impressionnisme vers une forme néo-classique qui sera celle de ses plus grandes œuvres, « Bacchus et Ariane », la troisième symphonie, etc.

L'usage des modes exotiques, chinois, hindous, l'introduction d'agréments sonores libres de toute ligne mélodique et la solidité de sa pensée caractérisent une musique qui lui vaudra, pour la fin de sa vie, une notoriété internationale.

Jamais Roussel ne reviendra à Tourcoing, pas plus qu'à Roubaix et, dès 1922, il acquiert à Varengeville, sur les rivages de la Manche, une vaste propriété au milieu des bois, mais c'est à Royan qu'il succombera en 1937. Il repose face à la mer, dans le cimetière communal de Varengeville, à deux pas de Georges Braque.

Henri Dutilleux (né en 1916)

La fille de Julien Koszul, le professeur d'harmonie d'Albert Roussel, épousera l'imprimeur de Douai, Paul Dutilleux, dont elle aura une fille, Renée, puis un fils, Henri Dutilleux, aujourd'hui le plus marquant de tous les compositeurs contemporains — comme lui — originaires du Nord de la France.

Descendant d'une famille enracinée de longue date à Douai, Henri Dutilleux est né — par les hasards de la guerre —

à Angers le 22 janvier 1916, mais dès la fin des hostilités le réintégrera cette ville où ses ancêtres se sont illustrés dans les arts graphiques avant de se vouer à la musique.

Compositeur français, Henri Dutilleux marque un attachement profond à Douai et au Nord en général. Il y a eu ses premiers maîtres qu'il vénère : Victor Gallois, grand prix de Rome et alors directeur du conservatoire de Douai, et M. Jeandot dont la sévérité légendaire est peut-être à l'origine du goût de Henri Dutilleux pour les choses bien ordonnées et équilibrées.

Le style solide de Henri Dutilleux vient aussi de Guillaume Dufay et des maîtres de Cambrai, ses compatriotes et devanciers dont les œuvres constitueront son premier bagage artistique.

À l'inverse de Lalo, Henri Dutilleux aura trouvé dans son environnement familial l'encouragement permanent qui lui permet, enfant, de travailler comme un forçat ; si bien qu'à son arrivée à seize ans au conservatoire de Paris — la « grande école » — il ne connaîtra pas de déphasage, à l'inverse de la plupart des provinciaux.

La rigueur que Dutilleux apporte à la conception de ses œuvres s'apparente au caractère que la légende moderne prête au travailleur du Nord : opiniâtre, sérieux et davantage enclin à faire confiance aux fruits de la recherche patiente qu'à ceux de l'inspiration spontanée.

Pierrette Mari estime encore que Dutilleux a « créé un art personnel, rigoureux, authentique, qui ne doit rien à quiconque malgré la vaste synthèse qui l'a précédé... de là viennent sa vigueur, son intensité et sa valeur, qui lui donnent une portée universelle, trop rare aujourd'hui... ».

... et quelques autres

Une place tout à fait à part est occupée par le Lillois **Gustave Charpentier** (1860-1956). Issu du petit peuple, il y est demeuré fidèle une fois le succès venu. Il est l'un des premiers à « oser » magnifier par la musique les sentiments des humbles et sous sa plume les « émotions de midinettes » prennent des accents d'une sincérité bouleversante. Son opéra « Louise » reste, avec « Pelléas » de Claude Debussy, l'un des meilleurs ouvrages lyriques de ce siècle.

Le nom de Gustave Charpentier n'est de nos jours que peu cité. La raison en est simple : il composa peu, ayant choisi de consacrer l'essentiel de ses forces à développer la pratique musicale dans les milieux populaires, notamment par la création du conservatoire de « Mimi Pinson » et par l'organisation de grandes fêtes musicales de masse comme « Le Couronnement de la Muse ».

Gustave Charpentier occupe dans

l'histoire la première place parmi les musiciens français humanistes, animés avant tout de préoccupations sociales. Des musiciens militants, en quelque sorte. Les principaux d'entre-eux étant Albert Doyen, Francis Casadesus et, plus près de nous, Louis Durey.

Quelques autres musiciens formés dans les conservatoires du Nord se sont orientés vers d'autres débouchés, notamment ceux offerts par le cinéma. C'est le cas en particulier du roubaisien **Georges Delerue** (né en 1925), élève à Paris de Darius Milhaud et qui a signé quelques-unes des plus grandes partitions de l'histoire du cinéma international : « Jules et Jim », « Le mépris », « La nuit américaine », « L'important c'est d'aimer », etc.

D'autres compositeurs du Nord, titulaires de grands prix de Rome ont vu l'essentiel de leurs forces absorbé par l'administration de conservatoires, tel **Eugène Bozza**, né à Nice en 1905 puis installé à Valenciennes après la Libération, et **Robert Lannoy**, ancien directeur du conservatoire de Lille. Leurs

œuvres, très pratiquées dans les conservatoires et les concours, ne sont que rarement jouées au concert.

Les récentes promotions des conservatoires ont produit d'assez nombreux compositeurs forts d'un bagage suffisamment solide pour faire carrière. Quelques-uns se sont orientés sans complexe vers des activités lucratives dans le secteur des variétés et de la télévision. De nombreuses chansons du hit-parade ont pour compositeurs des « nordistes » de naissance, mais dont fort peu se revendiquent comme tels.

Mais depuis Dufay, le Nord de la France n'aura finalement engendré sur son propre sol qu'une seule grande vague créatrice, celle des chansonniers patoisants issus du peuple, à l'ombre des filatures lilloises à la fin du siècle dernier. La plupart de leurs airs sont maintenant oubliés, sauf deux : « Le p'tit Quinquin » de **Alexandre Desrousseaux** et « L'Internationale » de **Adolphe Degeyter** qui, l'un comme l'autre, auront, dans des voies différentes, fait leur chemin.

Le patrimoine

I. L'orgue

Les provinces du Nord de la France sont, avec celles de l'Est, les plus riches en orgues. Les instruments du Nord de la France peuvent être classés en trois catégories : classiques flamands, romantiques et néo-classiques.

Les instruments de facture flamande sont tous situés dans de petits villages de la Flandre française, principalement autour du Mont Cassel. On en dénombre plus de quarante, dont pas plus d'une demi-douzaine en état de jouer.

Ces instruments, dus pour la plupart à des facteurs gantois, sont les témoins de l'une des écoles de facture d'orgues les plus importantes de l'histoire. Ils constituent, et de loin, la principale richesse de la région en ce domaine.

Pour ce qui est des grands instruments romantiques, on trouve les plus beaux exemples avec le Cavallé-Coll de la cathédrale de Saint-Omer et l'orgue Ducroquet de Notre-Dame de Roubaix.

De construction récente (à partir de 1950), les orgues néo-classiques les plus remarquables se situent à Arras (cathédrale), Lille (église Saint-Pierre, Saint-Paul), La Madeleine (Notre-Dame de Lourdes), Tourcoing (église Saint-Christophe).

L'existence de ce riche patrimoine n'est évidemment pas étranger au nombre élevé et à la qualité des organistes de la région qui, à la différence des autres instrumentistes, restent attachés par leurs orgues à leur région.

Mais si les organistes jouent principalement à l'église, ce sont bel et bien les conservatoires qui demeurent le lieu privilégié d'épanouissement des orga-

nistes, dont les meilleurs sont également de grands pédagogues et d'excellents compositeurs.

La qualité de l'actuelle école d'orgue du Nord de la France a été consacrée avec éclat au printemps 1985 à l'occasion du choix des quatre co-titulaires appelés à prendre la succession de Pierre Cochereau aux grandes orgues de Notre-Dame de Paris. Trois d'entre eux sont en effet des organistes du Nord :

— Yves Devernay, titulaire de l'église Saint-Christophe de Tourcoing,

— Olivier Latry (originaire de Boulogne-sur-Mer), titulaire de la cathédrale de Meaux,

— Philippe Lefebvre, directeur du Conservatoire national de Région de Lille, titulaire de la cathédrale de Chartres.

Quelques autres organistes du Nord-Pas-de-Calais :

— François Bocquelet, co-titulaire de la cathédrale Saint-Vaast d'Arras ;

— Jean Boyer, professeur d'orgue au C.N.R. de Lille, titulaire de Saint-Nicolas-des-Champs et Saint-Séverin à Paris ;

— Jean Dekyndt ;

— Jérôme Faucheur, titulaire de l'église Saint-Vaast de Wambrechies (Nord) ;

— André François, titulaire de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Lille ;

— Jeanne Joulain, professeur honoraire au C.N.R. de Lille, présidente de l'association Orgue Vivant, titulaire de l'église Saint-Maurice à Lille ;

— Vincent Leroy, co-titulaire de l'église Saint-Vaast d'Arras ;

— François Lombard, titulaire de l'église Saint-Denis de Saint-Omer ;
— Jean-Philippe Mesnier, titulaire de la Collégiale Saint-Pierre de Douai, professeur d'orgue au C.N.R. de Douai.

LES ORGUES CLASSES DU NORD DE LA FRANCE

(buffet et partie
instrumentale)

Neuf instruments ont été jusqu'à présent classés (buffet et partie instrumentale) par la commission supérieure des Monuments Historiques, en fonction de leur valeur historique intrinsèque, mais aussi de leur état de conservation.

Trois l'ont été voici quelques années :

Tournehem (entre Saint-Omer et Calais), orgue de l'église paroissiale Saint-Médard. Facteur inconnu. Buffet daté en 1755 (classé en 1911). Installé à Tournehem en 1792, en provenance de l'ancien prieuré de Saint-André-Lez-Aires. Restauré deux fois : par Van Peteghem en 1850, et par Mulheisen (Strasbourg) en 1976. Partie instrumentale classée en 1939.

Marolles, orgue de l'église Saint-Humbert construit en 1725 par Antoine Gobert pour l'abbaye aujourd'hui détruite. Restauré en 1980 par Haerpfer-Ermann (Boulay, Moselle). Partie instrumentale classée en 1963. Buffet classé en 1965.

Saint-Omer, grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame réalisée par Thomas et Desfontaines en 1717, reconstruites par Cavaillé-Coll en 1855, restaurées par Séquiès (Lille) en 1927, classées en 1973. Buffet du XVIII^e siècle (classé en 1908).

Trois autres instruments, dont deux de Flandre française, ont été classés en 1980, année du Patrimoine :

West-Cappel, (entre Dunkerque et Cassel), orgue de l'église Saint-Sylvestre, construit en 1683 par Jan Van Belle, restitué en 1984 par Bernard Aubertin et Jean-Marie Tricoteaux (Manufacture d'orgues Franconnoise). Buffet du XVII^e siècle (classé en 1982).

Pitgam, (dans les environs de Dunkerque), orgue de l'église Saint-Folquin, restauré une première fois en 1934 par Séquiès et Soufflet, et en 1980 par Marc Garnier. Buffet historique provenant des Récollets de Dunkerque (classé en 1976).

et pour les non-flamands :

Auxi-le-Château, (près de Montreuil-sur-Mer), orgue de l'église paroissiale Saint-Nicolas, construit en 1737 par Adrien Carpentier. Buffet XVIII^e (classé en 1908).

Les trois derniers instruments ont été classés plus récemment :

Houtkerque, (près d'Hazebrouck), orgue de l'église Saint-Antoine dont la

partie instrumentale des XVIII^e et XIX^e siècles a été classée en 1982. Buffet du XVIII^e (classé en 1980).

Rubrouck (près d'Hazebrouck), orgue de l'église Saint-Sylvestre. Partie instrumentale de facture flamande, classée en 1982. Buffet du XVIII^e (classé en 1980).

Audruicq, (près de Saint-Omer), orgue de l'église Saint-Martin. La partie instrumentale du XVIII^e siècle, restaurée en 1861 par Heidenreich et en 1913 par Wetzel, a bénéficié d'un classement partiel en 1984. Buffet du XVIII^e, provenant de la chapelle des religieuses de Sainte-Marguerite de Saint-Omer (classé en 1938).

Signalons encore quelques orgues dotés de parties instrumentales dignes du plus grand intérêt et classées à ce titre par les Monuments Historiques :

Millam, (près de Saint-Omer), orgue de l'église Saint-Omer, construit en 1847 par Pierre-Charles Van Peteghem, restitué en 1977 par Jean-Marie Tricoteaux, classé en 1980.

Roubaix, orgue Ducroquet de l'église

Notre-Dame, restauré en 1920 par Van den Brande et en 1950 par Loridan, classé en 1973.

Hardifort, (au pied du Mont-Cassel), orgue de l'église Saint-Martin, construit en 1850 par Van Peteghem (?), restauré par Loncke en 1920 et Séquiès en 1936, classé en 1980.

Marchiennes, (dans le Douaisis), orgue de l'église paroissiale Sainte-Rictrude, attribué au facteur Carlier (1837), classé en 1980.

II. Les carillons

La tradition musicale populaire du Nord-Pas-de-Calais peut valablement s'enorgueillir du legs unique que représentent les carillons de ses beffrois.

Les deux départements comptent encore quinze carillons en état de fonctionnement, desservis par des carillonneurs professionnels ou amateurs, assurant le plus souvent à titre bénévole la tenue des claviers pour les auditions et concerts qui marquent fêtes et célébrations communales.

		Carillonneurs
Avesnes-sur-Helpe	construit en 1956	Eugène Kerle
Bailleul	construit en 1932	Jean-Paul Potteuw
Bergues	rénové en 1954 agrandi en 1974	Adalbert Carrière
Béthune	rénové en 1951	André Dubois
Cambrai	construit en 1928	Alfred Drapier
Douai	rénové en 1954 agrandi en 1974	Jacques Lannoy
Dunkerque	rénové en 1962	Adalbert Carrière
Hazebrouck	construit en 1955	Madame Doutriaux
Le Quesnoy	construit en 1957	Alfred Drapier
Lille	construit en 1924	Bernard Michel J.-C. Michalek Emile Gillioen
Maubeuge	construit en 1965 agrandi en 1975	Alfred Drapier
Roubaix	construit en 1929 à restaurer	Albert Vanhée
St-Amand-les-Eaux	rénové en 1950 agrandi en 1958	Bernard Michel Gilles Lerouge
Seclin	construit en 1933 rénové en 1978	J.-B. Mullier et son fils Jean-Francis
Tourcoing	construit en 1961 agrandi en 1971	Jacques Lannoy

Dans plusieurs villes la pratique du carillon manuel est enseignée par certains d'entre eux.

En dépit de l'importance de ce patrimoine campanaire, on ne peut omettre de rappeler que plus de trente carillons — dont ceux de Valenciennes qui en comptait onze à la fin du XVIII^e siècle —

ont été détruits soit lors de la Révolution, soit au cours des trois conflits qui ont éprouvé la région depuis 1870. La population reste cependant attachée à la tradition du carillon comme en témoignent les reconstructions de beffrois.

Il est également significatif de constater que dans presque toutes les villes

une association conforte et accompagne l'action du carillonneur.

Depuis 1981, la région Nord-Pas-de-Calais dispose en outre — à l'initiative de l'ASSECARM (organisme lié à la délégation régionale à la musique) — d'un carillon ambulant de quarante-neuf cloches. Construit par la maison Paccard d'Annecy-le-Vieux en Haute-Savoie, selon les vœux du carillonneur douaisien Jacques Lannoy, cet instrument permet de diffuser l'art campanaire aussi bien à l'occasion des fêtes traditionnelles des villes et villages de la région que dans les principales foires, expositions ou grands festivals des principaux pays d'Europe.

Le carillon figure en outre parmi les disciplines officielles du conservatoire national de région de Douai (professeur Jacques Lannoy).

Les carillonneurs du nord prennent une part très active au sein des guildes nationale et internationale du carillon. D'année en année, congrès et rencontres internationaux permettent aux carillonneurs du monde entier d'avoir accès au riche patrimoine campanaire du Nord.

La vie musicale aujourd'hui

LA FORMATION

Conservatoires et écoles de musique

Le principal lieu de formation musicale est constitué par les conservatoires et écoles nationales et municipales de musique. Le rôle joué en ce domaine par l'Education Nationale reste marginal, même si des efforts importants sont en cours, notamment dans le cadre des classes à horaires aménagés.

La région Nord-Pas-de-Calais compte — fait unique en France — deux conservatoires nationaux de Région : Douai et Lille, et huit écoles nationales de musique : Cambrai, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer. Il faut ajouter à cela cinquante et une écoles municipales, dont certaines très importantes, et une multitude de centres de formation rattachés aux sociétés musicales.

LE MOUVEMENT AMATEUR

Les sociétés musicales

De Calais à Maubeuge, on dénombre environ sept-cents sociétés musicales, harmonies et fanfares, regroupées au sein de la Fédération des sociétés de musique du Nord-Pas-de-Calais et représentant environ cinquante mille pratiquants. Au début du siècle on comptait huit-cent-quatorze sociétés pour un nombre égal de pratiquants.


La vitalité du mouvement musical amateur, plus faible peut-être qu'en Angleterre, en Belgique ou en Allemagne, mais bien plus forte que partout ailleurs

l'Ultime Performance

Instruments à vent Yamaha



Documentation sur demande :
YAMAHA MUSIQUE FRANCE S.A.
B.P. 70 - 77312 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX

 **YAMAHA**

en France, s'explique sans doute dans le Nord-Pas-de-Calais par la tradition musicale historique.

Mais, la pratique populaire est avant tout liée aux phénomènes sociaux consécutifs à l'industrialisation. Elle fait partie intégrante du mouvement associatif de loisirs, au même titre que la colombophilie, le tir à l'arc, les combats de coqs et les sports de tradition éducative comme la gymnastique.

Le chant choral

Un autre phénomène est celui des chorales : une certaine, sans compter les groupes directement liés à l'exercice d'un culte. Chanter en groupe, c'est pour beaucoup la pratique de la musique sans la barrière du solfège, en même temps qu'une discipline exigeante mêlant le physique et l'intellectuel. Les pratiquants professent souvent un idéal élevé quelle que soit sa nature, sociale, philosophique ou religieuse : « Chanter, c'est le dépassement de soi ».

Le mouvement choral est en outre le seul lieu possible de rencontre des amateurs et des professionnels, à l'occasion de grands concerts consacrés à des œuvres lyriques ou de musique sacrée.

LA MUSIQUE POPULAIRE

L'apparition et le développement des moyens de reproduction mécanique et électronique de la musique auront marqué, avec ce vingtième siècle, une complète transformation des rapports de l'individu avec la musique. La connaissance des œuvres — savantes et populaires — est accessible quasiment à tous et à tout moment, mais le rapport de chacun avec la musique s'appauvrit considérablement.

De nos jours, la musique populaire se fabrique industriellement et se consomme individuellement. La musique enregistrée qui, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, avait cohabité avec la musique vivante, l'aura ensuite emporté largement, entraînant la disparition des orchestres de bals et des café-concerts.

Le renouveau récent de la pratique populaire tient à des facteurs principaux :

1) La conservation, quasi militante, des musiques liées à des minorités culturelles exclues du système commercial de la diffusion de la musique enregistrée, autrement dit les musiques traditionnelles.

2) Le besoin d'une partie de la jeunesse de retrouver un rapport plus riche avec une musique à laquelle elle s'identifie : le rock et ses dérivés.

L'assouvissement de ce besoin est facilité avec l'élévation du niveau de vie, l'augmentation du temps des loisirs, voire le chômage, ainsi que par la nature même de la musique populaire d'aujourd'hui, basée sur des rythmes et des mélodies dont la simplicité extrême est

compensée par des effets sonores très gratifiants, effets qui se doublent de jeux de lumière et d'artifices à la fois spectaculaires et facilement accessibles.

C'est ainsi que, depuis les années soixante, mais surtout soixante-dix, sont apparus :

a) minoritairement : des groupes de musique traditionnelle, principalement dans les Flandres françaises, mais aussi en Artois ;

b) majoritairement : des groupes rock, d'abord avec la vague dite « yé-yé » ou « sixties », à présent dans les différentes mouvances du rock international.

Ces différents groupes concernent plusieurs centaines de pratiquants, dont un pourcentage de plus en plus important de musiciens dotés d'une excellente formation de base acquise dans les conservatoires. Passionnés par leur domaine, ces musiciens sont néanmoins ouverts aux autres styles, renouant ainsi avec les temps lointains où le divorce n'existait pas entre les formes savantes et populaires.

La renaissance de la pratique populaire a entraîné un regain du commerce local des instruments de musique, même s'il reste à déplorer que plus de quatre-vingts pour cent des instruments vendus soient de fabrication étrangère.

Le problème est différent pour ce qui est des musiques traditionnelles, le répertoire étant lié à des instruments spécifiques de fabrication ancienne et locale. Ces instruments n'existant plus, les pratiquants ont eux-mêmes donné naissance à un mouvement de recherche « organologique » et de facture instrumentale.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le mouvement « Musique Traditionnelle » est remarquablement organisé. Il dispose de ses propres chercheurs, organologues et collecteurs du répertoire ancien, édite un journal, « Le Tambourineur », et organise bals et concerts. Le point faible de ce mouvement très dynamique et très vivant, est de fonctionner relativement en vase clos et de constituer aux yeux des médias une survivance post-soixante-huitarde complètement passée de mode. La réalité est pourtant tout autre.

Musique locale ancienne, nouvelle musique internationale, l'une marginale mais très riche, l'autre dominante et en danger de banalisation, telles sont les véritables musiques populaires d'aujourd'hui.

Harmonies et fanfares constituent de leur côté un lieu de pratique populaire d'une musique dérivée du grand répertoire, ou directement issue du répertoire militaire.

Cette question du répertoire est d'ailleurs le grand problème des sociétés de musique aujourd'hui, sociétés qui restent par ailleurs attachées au cérémonial des fêtes patriotiques et folkloriques.

Apparus à Lille au début du XVIII^e siècle, les concerts y ont toujours été un élément prépondérant de la vie musicale. Les formes d'organisation ont périodiquement changé, mais la permanence du concert, à Lille comme dans les principales villes de la région — Douai surtout — ne s'est jamais démentie.

LES CONCERTS

Au milieu du XIX^e, les concerts étaient extrêmement fermés. Lorsque Sarasate, Bottesini, Wieniawski, venaient à Lille, ils se produisaient au Cercle du Nord dont l'entrée était réservée aux seuls sociétaires et à leurs épouses, leurs filles et fils, tous appartenant à la bourgeoisie.

Les sociétés chorales « orphéons » et les conservatoires ont ensuite été à la base de concerts devenus très populaires. On y jouait de la musique quasi contemporaine, française ; Auber, Adam, Halévy ; italienne : Rossini, Donizetti, Verdi ; allemande : Wagner ; mais aussi des classiques : Haydn, Beethoven ; et quelques anciens : Rameau, Gluck.

Tout a basculé avec le tarissement du répertoire, lorsque le public populaire lassé de Gounod, Delibes, Bizet, refusa de suivre les enthousiasmes de l'élite intellectuelle parisienne pour le modernisme. La province se repliait sur elle-même.

A Lille, par exemple, les principales institutions de concert s'anémiaient petit à petit. Après la Seconde Guerre mondiale, le Conservatoire et l'Orchestre de Radio-Lille restaient, avec le Grand Théâtre, les principaux pôles d'animation musicale de la ville, chacun vivant de plus en plus difficilement sur son dernier carré d'amateurs irréductibles.

Faute de pouvoir soutenir la comparaison avec la vie culturelle de Paris et des grandes capitales européennes, le Nord-Pas-de-Calais, tout comme la plupart des provinces françaises, vivait un processus de désertification culturelle accélérée.

Conséquence de la réforme du service public de l'audiovisuel de 1974, la dissolution de l'orchestre radio-symphonique de l'ORTF Nord-Picardie allait, paradoxalement, donner le signal de la reconquête.

Les nouvelles institutions régionales qui viennent alors d'être mises en place voient dans le renouveau culturel du Nord-Pas-de-Calais un élément essentiel de la renaissance de la Région.

La « résurrection » de l'Orchestre de Lille, devenu sous la houlette de Jean-Claude Casadesu « Orchestre national de Région », sera donc la figure de proue de l'action impulsée par le Conseil Régional, une action qui verra aussi la mise en place du Festival de Lille, de l'Opéra du Nord, du Festival de la Côte-d'Opale, ainsi que de multiples initiatives

dans les domaines du théâtre, des arts plastiques et de la culture populaire.

Aujourd'hui le Nord-Pas-de-Calais se trouve à la pointe du renouveau de la vie musicale française. Il dispose d'institutions et d'artistes porteurs d'un extraordinaire héritage.

Chaque année l'Orchestre national de Lille parcourt plus de six mille kilomètres dans la région où plus de quatre-vingts villes et villages différents l'ont déjà accueilli. Mais s'il affectionne particulièrement de se produire dans les usines et les cités ouvrières — comme à Denain — l'Orchestre national de Lille se fait aussi l'ambassadeur de sa région à Rome, Naples, Hong-Kong, Tokyo, au Carnegie Hall de New York, à Salzbourg, Leipzig, Berlin, et prochainement en Afrique. Il s'illustre aussi dans les grands festivals et à la télévision. Sa production discographique est en plein essor.

Présents aux tribunes parmi les plus prestigieuses de France : Paris, Chartres, Meaux, etc. les organistes du Nord-Pas-de-Calais sont aussi des concertistes réputés en Europe, mais également aux Etats-Unis, Philippe Lefebvre, Jean Boyer et Yves Devernay ont publié un nombre important de disques couvrant les différents domaines de l'orgue, et notamment l'orgue de la Flandre française.

Dans le domaine de la musique baroque, Tourcoing a le privilège d'accueillir à la tête de son Atelier Lyrique l'une des personnalités françaises les plus marquantes en ce domaine : Jean-Claude Malgoire.

A Lille, la classe de clavecin du Conservatoire qu'anime Noëlle Spieth est devenue un pôle de musique baroque en plein foisonnement.

Dans le même temps, des institutions comme le Festival de Lille et le Festival

de la Côte-d'Opale — institutions soutenues par la Région avec l'appui des villes et de l'Etat — ont permis au Nord-Pas-de-Calais de devenir un lieu de passage quasi obligé des plus grands ensembles et solistes internationaux.

Ainsi à l'heure où l'Orchestre national de Lille s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de sa création, les premiers signes de la reconquête musicale du Nord-Pas-de-Calais se manifestent-ils de manière très encourageante ; mais au terme de trois siècles de centralisme, tout ceci reste encore fragile.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Par exemple, élargir et fidéliser le public des concerts, équiper les grandes villes de véritables salles de concert et, d'une manière générale, mieux mettre en valeur le patrimoine musical exceptionnellement riche de cette région.

Les principales institutions musicales du Nord-Pas-de-Calais

ORCHESTRES ET ENSEMBLES CLASSIQUES

Orchestre National de Lille

directeur : Jean-Claude Casadesus
74, rue H.-Lefebvre
59010 Lille Cedex

Jeune Orchestre Symphonique de Douai

directeur : Henri Vachey
8, rue de la Fonderie
59500 Douai

Orchestre de Chambre de Lille

directeur : Philippe Lefebvre
chef permanent : Jean Delins
48, rue Royale
59800 Lille

Ensemble Instrumental de Flandre Wallonne

directeur : Bruno Membré
6, rue Paul-Doumer
59200 Tourcoing

Octuor à vent Edgard Varèse

directeur : Victor Martin
2, rue Saint-Julien
59400 Cambrai

ART LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE

Opéra de Lille

directeur : Humbert Camerlo
2, rue des Bons-Enfants
59800 Lille

Atelier Lyrique de Tourcoing

directeur : Jean-Claude Malgoire
82, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

Ballet du Nord

(Centre chorégraphique national de Roubaix)

directeur : Alfonso Cata
Le Colisée
41, rue de l'Épeule
59100 Roubaix

FESTIVALS

Festival de Lille (automne)

17, quai de Wault
59800 Lille

Festival de la Côte-d'Opale (été)

37, rue des Pipots
62200 Boulogne-sur-Mer

Printemps culturel du Valenceonnois

2, place Paul-Eluard
59282 Douchy-les-Mines

Festival de Faches-Thumesnil

Mairie
59155 Faches-Thumesnil

Festirural en Pévèle

B.P. 40
59710 Pont-à-Marcq

Festival du Pays de Mormal

Syndicat intercommunal de tourisme de l'Ouest Avesnois
Mairie de Jolimetz
59530 Le Quesnoy

Les Féronades

Féron
59610 Fourmies

Festival de Saint-Omer

36, rue Gambetta
62500 Saint-Omer

Festival de Jazz de Douai

C.A.C.
1, rue de l'Université
59500 Douai

Festival de Musique classique de Dunkerque

Association Tobie-Remaux
Hôtel de Ville
59140 Dunkerque

Festival de Jazz de la région dunkerquoise

59 bis, rue de Soubise
59140 Dunkerque

Semaines chorales de Tourcoing

Mairie
59200 Tourcoing

Festival « Orgue Vivant »

660/D, avenue de la République
59800 Lille

ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS ET DE DEVELOPPEMENT MUSICAL

Atelier régional de Musique

2, parvis de l'église Saint-Edouard
62300 Lens

ASSECARM

(Association d'Etudes pour la Coordination des Activités Régionales Musicales)
Hôtel Scrive, 1, rue du Lombard
59800 Lille

A « Cœur Joie »

Fédération régionale
50, rue des Bleuets
59700 Marcq-en-Barœul

« Orgue Vivant »

660/D, avenue de la République
59800 Lille

Fédération régionale des Sociétés Musicales

Résidence du Beffroi
24, rue Alexandre-Desrousseaux
59800 Lille

Fédération des Batteries et Fanfares du Nord-Pas-de-Calais
24, rue Paul-Lafargue
59170 Croix
Jeunesses Musicales de France (J.M.F.)
Délégation Régionale
7, rue A.-Fiens
59800 Lille

FORMATION MUSICALE

Conservatoires nationaux de région :

Conservatoire national de Région de Douai

8, rue de la Fonderie
59500 Douai

Conservatoire national de Région de Lille

48, rue Royale
59800 Lille

Écoles nationales de Musique :

E.N.M. Arras
6, rue Beffera
62000 Arras

E.N.M. Boulogne-sur-Mer
Boulevard Prince-Albert
62200 Boulogne-sur-Mer

E.N.M. Calais
43, rue du 11-Novembre
62100 Calais

E.N.M. Cambrai
Place Allende
59400 Cambrai

E.N.M. Roubaix
65, rue de Soubise
59100 Roubaix

E.N.M. Saint-Omer
Place Saint-Jean
62500 Saint-Omer

E.N.M. Tourcoing
6, rue Paul-Doumer
59200 Tourcoing

E.N.M. Valenciennes
8, rue Ferrand
59300 Valenciennes

Écoles municipales de Musique agréées du 1^{er} degré :

E.M.M. Armentières
33, rue Nationale
59280 Armentières

E.M.M. Loos
Hôtel de Ville
59120 Loos

E.M.M. Marcq-en-Barœul
931, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul

E.M.M. Marquette-lez-Lille
Rue des Martyrs-de-la-Résistance
59520 Marquette

E.M.M. Maubeuge
1, place du Pavillon
59600 Maubeuge

E.M.M. Wattrelos
Hôtel de Ville
59150 Wattrelos

Institutions musicales du Nord-Pas-de-Calais

« De la musique avant toute chose ». Si ce n'est là l'adage de la politique culturelle de la région, la musique demeure néanmoins l'un des programmes majeurs de son action. Une priorité légitimée par la vitalité de la pratique musicale : le Nord-Pas-de-Calais s'impose, en ce domaine, comme étant l'une des premières régions françaises. En effet, la musique est l'expression favorite de 60 000 mélomanes qui adhèrent à l'une des 700 formations regroupées au sein de la Fédération régionale des sociétés musicales. Témoins également de la vitalité du mouvement amateur, les quelques 130 groupes de musique traditionnelle et 400 chorales recensés dans notre région auxquels il faut ajouter les groupes rocks régionaux qui bientôt, grâce à une initiative du Conseil régional, bénéficieront de salles de répétition.

Par le biais de l'Association d'étude pour la coordination des activités régio-

nales musicales (ASSECARM) et l'Atelier régional de musique (ARM), la Région anime et coordonne les activités musicales menées en coulisses.

Lieu de réflexion dans les domaines de la diffusion et de l'enseignement musical, l'ASSECARM met, depuis peu, à disposition des associations musicales un parc instrumental régional.

Quant à l'ARM, son action est composée de quatre mouvements : former, animer, créer et diffuser.

Le devant de la scène est dignement occupé par l'Orchestre National de Lille dirigé par Jean-Claude Casadesus, ambassadeur du Nord-Pas-de-Calais, qui depuis 10 ans témoigne d'une ardeur sans précédent « en allant partout où la musique peut être accueillie ». Ambition à la mesure d'une formation issue du pays de Lalo, Charpentier, Dutilleux et tant d'autres.

Action du département du Nord en faveur des activités musicales

Traditionnellement, le Conseil Général du Nord accorde son concours financier en faveur des activités musicales. Cette action est menée à plusieurs niveaux et prend différentes formes.

1) ACTION EN FAVEUR DU SECTEUR ASSOCIATIF

Un effort important est consacré à l'aide financière aux associations ayant des activités musicales.

La participation départementale peut

prendre la forme, soit d'une subvention annuelle de fonctionnement, soit d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de manifestations (concerts, spectacles, etc.).

Pour l'année 1986, un crédit global de 1 670 000 F a été affecté à cette action. Les associations ou entreprises culturelles bénéficiaires ont été les suivantes :

— Opéra de LILLE
— Atelier lyrique de TOURCOING

— Fédératoin Régionale des Sociétés Musicales

— Fédération des Chorales à Cœur Joie

— Association Culturelle Tourquennoise (semaines chorales)

— Jeunesses Musicales de France

— Jeune Ochestre Symphonique de DOUAI

— Ensemble d'instruments anciens « Estampie »

— Association Rebelles au bois dormant

— Association ART ZOYD 3

2) ACTION EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Cette action est menée à 2 niveaux :

a) Aide aux structures d'enseignement

Des subventions de fonctionnement sont accordées à l'École Rurale Intercommunale de Musique du Pévèle-Mé-lantois ainsi que, plus récemment, à l'école intercommunale de Musique « Roger FRONVAL » située dans les Cambrésis.

Par ailleurs, une aide est également octroyée à l'Association Régionale des Directeurs d'Écoles de Musique (A.R.D.E.M.).

Un crédit de 156 000 F est d'ores et déjà engagé en 1987.

b) Dotation de matériel d'éducation musicale aux écoles primaires et maternelles

Le matériel délivré est destiné à développer les activités de production sonore autres que le chant pour :

— accompagner ou reproduire, avec des instruments simples de précision,

des formules rythmiques, mélodiques et harmonieuses et faire ainsi apparaître le sens de la pulsation et de l'accent rythmique.

— improviser, individuellement ou en groupe, à partir d'un élément donné par les moyens du corps et d'instruments simples, des formules rythmiques, mélodiques ou harmonieuses.

Une dotation-type de base a été établie par le Conseiller Pédagogique pour l'éducation musicale du Département.

Pour les seules années 1986 et 1987, un crédit global de 140 000 F a été

consacré permettant la dotation de 45 écoles du Département.

3) ACTION EN FAVEUR DES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

La Bibliothèque Centrale de Prêt, organisme rattaché au Département depuis janvier 1986, développe actuellement grâce au concours financier du Département, un secteur sonothèque qui n'a démarré ses premiers dépôts qu'en septembre 1986. Sur quatre mois de fonctionnement, près de 2 500 cassettes ont été empruntées. La fréquence du renouvellement des dépôts est de

l'ordre de 2 mois pour un prêt de 80 cassettes ou disques compacts à chaque fois.

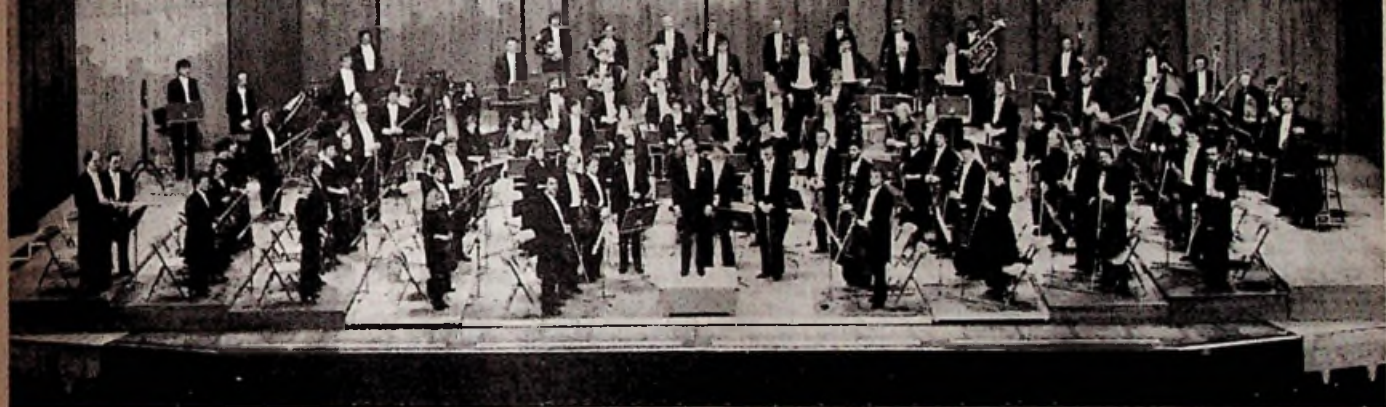
Dans la perspective de développement de ce secteur, à l'instar des bibliothèques, un projet éventuel de musibus est à l'étude.

Enfin, au titre du programme de restauration du patrimoine protégé et en particulier des objets mobiliers classés, le Département, par convention avec l'Etat et la collectivité propriétaire, finance des opérations de restauration d'orgues. Pour 1987, c'est le cas de l'orgue de l'église de WEST CAPPEL.



Orchestre National de Lille

Directeur : Jean-Claude CASADESUS



Créé en 1976, avec pour directeur Jean-Claude CASADESUS, grâce à la volonté de la Région Nord-Pas-de-Calais et l'appui de l'Etat, l'Orchestre National de Lille est aujourd'hui l'une des grandes formations musicales françaises.

Composé de 100 musiciens, il donne près de 120 concerts par an et parcourt, chaque saison, plus de 7 000 kilomètres dans la Région Nord-Pas-de-Calais, s'affirmant ainsi comme l'Orchestre Symphonique le plus mobile de France.

Son travail s'inscrit de manière

exemplaire dans une politique de décentralisation musicale ; il rayonne en effet sur une région de 4 millions d'habitants dans laquelle plus de 90 communes l'ont déjà accueilli. De grandes villes de la région, mais aussi des communes de moins de 5 000 habitants l'accueillent chaque saison.

La défense du Patrimoine National, la promotion des jeunes artistes français, la création contemporaine de même que la diffusion des œuvres du grand répertoire constituent les axes majeurs de sa politique artistique.

Onze disques dont quatre consacrés à des compositeurs français — Dutilleux (Grand Prix du Disque), Ravel, Berlioz, Bizet, trois à Beethoven, deux à Mahler, un à Stravinsky et un dernier à Mozart — sa participation aux grands festivals (Aix-en-Provence, Orange, Saint-Denis), une présence régulière à la radio et à la télévision témoignent du dynamisme et du niveau de qualité auquel est parvenu aujourd'hui cet orchestre.

De grandes tournées comme l'Italie, Hong Kong et le Japon, le Canada, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, l'Afri-

que Noire, l'Espagne, la Suisse et l'Angleterre font de l'Orchestre National de Lille l'ambassadeur privilégié de sa Région et de la Culture française.

LES EVENEMENTS :

L'Orchestre National de Lille pour son Dixième Anniversaire en janvier 1986 a réalisé deux opérations-événements :

— Un concert exceptionnel mêlant Bernard LAVILLIERS, Jacques HIGELIN, Manu DI BANGO, mais aussi STRAVINSKY, BERLIOZ, HAYDN, MOUSSORGSKI, RAVEL, BIZET et ce

dans un esprit d'ouverture à toutes les musiques et à tous les publics.

— Un concert « Pierre et le Loup » avec comme récitant Jacques HIGELIN et un orchestre composé de jeunes issus des conservatoires de la région ou élèves des musiciens de l'Orchestre.

Ce concert dirigé par Jean-Claude CASADESUS fut l'objet d'une émission de T.V. réalisée par Ivon Gérault — coproduction T.F.1-P.R.V.

Outre les concerts donnés en décentralisation dans les communes de la

région, l'Orchestre s'est aussi produit dans des entreprises :

- Imprimerie Nationale de Douai
- Usine ARBEL
- Usine RENAULT de Douai
- TROIS SUISSES
- AGFA GEVAERT

mais aussi au Centre Ulysse Trélat (Centre de Soins pour malades mentaux) et à la prison de Loos devant des détenus de longue peine.

Ainsi se trouve concrétisé l'objectif de Jean-Claude CASADESUS d'aller porter la musique partout où elle peut être donnée.

Conservatoire National de Région de Douai

Rue de la Fonderie, 59500 Douai. Tél. : 27.88.79.74.

- Cours traditionnels.
- Classes à horaire aménagé primaires (Ecoles) secondaires (Collège et Lycée).
- Société des Concerts Symphoniques.
- Club d'Animation.
- Centre Régional Permanent de Pédagogie Musicale Active.
- Jeune Orchestre Symphonique de Douai — Région Nord-Pas-de-Calais.

Le Conservatoire National de Région de Douai est une très ancienne institution culturelle, créée, ainsi qu'en témoi-

gnent certains documents conservés aux archives municipales, en 1806.

Or, à cette époque, n'existaient en France que le Conservatoire de Paris — né quatorze ans plus tôt — et un ou deux établissements provinciaux.

Très rapidement, l'Académie de Musique de Douai devait accroître ses ambitions et hausser le niveau de son enseignement car, dès 1884, l'Etat reconnaissait ses qualités en lui conférant le titre d'Ecole Nationale de Musique.

Enfin, l'implantation de classes à horaire aménagé musical, regroupant des

élèves domiciliés dans toute la région et une expansion générale remarquable, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la diffusion musicale, ont conduit le ministère de la Culture à promouvoir en 1974, notre Etablissement au rang de Conservatoire National de Région.

Le Conservatoire National de Région de Douai possède un passé réellement prestigieux et ses anciens élèves, de grande renommée musicale, sont nombreux.

Ainsi convient-il de citer deux Premiers Grands Prix de Rome, dont Henri



Dutilleux, compositeur de réputation internationale, un chef d'orchestre connu, Georges PRETRE, plusieurs professeurs ou anciens professeurs du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (dont Maurice Allard, Gaston Crunelle et Pierre Bajoux) ainsi que de nombreux solistes et membres des plus grandes formations orchestrales françaises.

Le Conservatoire National de Région de Douai est, sur le plan administratif, un établissement public d'enseignement de la musique placé sous la double tutelle de la Ville de Douai et de l'Etat (Ministère de la Culture).

L'enseignement y est dispensé à titre presque gratuit, en particulier pour les Douaisiens, sous deux formes précisées plus loin, mais cet enseignement débouche sur des activités de diffusion nombreuses et de haut niveau : concerts symphoniques, concerts de chambre, concerts scolaires, récitals, etc. s'adressant à des publics très divers.

Le Conservatoire National de Région de Douai est installé depuis 1959, rue de la Fonderie, dans des locaux modernes, spécialement conçus pour leur usage et qui constituent l'un des premiers cas, au XX^e siècle, de construction de Conservatoire.

Le bâtiment principal comporte, outre

les salles de classe et les locaux administratifs et de service, un bel auditorium de six cents places, unique jusqu'alors dans la région et aux qualités acoustiques maintes fois constatées.

D'autre part, l'augmentation importante du nombre des élèves a conduit à la construction d'un nouveau bâtiment, dit « Ecole Victor-Butquin », proche du premier et comprenant une élégante petite salle d'audition de deux cents places.

Enfin, les vastes sous-sols du bâtiment principal viennent d'être aménagés avec soin, pour offrir quatorze nouvelles classes et dix studios de travail aux élèves.

Le corps enseignant du Conservatoire National de Région de Douai comporte actuellement une soixantaine de professeurs et d'adjoints d'enseignement musical, chargé des disciplines suivantes :

- les différents instruments : piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, cornet, trombone, tuba, sax-horns, percussions, harpe, orgue et chant :

- les différentes formes de musique d'ensemble : musique de chambre à cordes, à vent et de cuivres, ensembles

vocaux, art lyrique, chorales et orchestres d'élèves :

- les disciplines théoriques musicales : initiation par les méthodes actives, solfège (lecture, dictée), lecture à vue instrumentale, analyse, histoire de la musique, harmonie, contrepoint et fugue.

Chaque année scolaire, les élèves sont environ un millier, répartis en deux départements d'importance approximativement égale :

- les cours traditionnels : ayant lieu en dehors des heures scolaires et accueillant des élèves de tous niveaux, à partir de huit ans et jusqu'à plus de vingt ans, souvent simples amateurs, mais aussi futurs professionnels :

- les cours à horaire aménagé, fonctionnant à plein temps et comprenant :

- deux écoles primaires d'applications mixtes (évidemment sans vocation professionnelle musicale définie) installées au Conservatoire même et rue du Kiosque,

- des classes mixtes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e (également sans vocation professionnelle musicale définie), en collaboration avec le Collège Albert-Châtelet de Douai,

- des classes mixtes de 2nde T5, 1^{er} F11 et Terminale F11 (à vocation profes-



Editions musicales COMBRE

24, boulevard Poissonnière, 75009 Paris - Tél. : (1) 48.24.89.24

Une nouvelle collection de pièces instrumentales dans tous les degrés et pour tous les instruments :
Collection « HORIZON ».

Déjà 40 titres disponibles.
Catalogue en cours de parution

EN PREPARATION

« LE GUIDE DE FORMATION MUSICALE »
en 6 recueils par
Alain TRUCHOT et Michel MERIOT
(sortie du 1^{er} recueil pour la rentrée 1987)

sionnelle musicale et préparant au Baccalauréat de Technicien Musique), en collaboration avec le Lycée d'Etat Jean-Baptiste Corot de Douai.

Les élèves de tous âges appartenant aux deux départements bénéficient à la fois d'un enseignement individuel mais aussi, pour la plupart, d'un enseignement collectif au sein de chorales et d'orchestres les groupant par niveaux.

L'orchestre des grands élèves (16 à 26 ans) est tout particulièrement connu sous son nom de :

« JEUNE ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE DOUAI — Région Nord-Pas-de-Calais »

et par les nombreux concerts, disques

et émissions de télévision qui l'ont présenté aux mélomanes de la France entière.

Après avoir obtenu un Prix de l'Académie du Disque Français en 1981 pour un enregistrement de « la Danse des Morts » de Claudel et Honegger, il vient de se distinguer en Autriche en obtenant, en juillet 1985 et lors d'une compétition internationale, le Prix d'Honneur de la Ville de Vienne.

Dans le domaine des concerts et de manière plus générale, le Conservatoire National de Région de Douai présente chaque année :

- des saisons régulières de concerts d'Octobre à Mai, avec le concours de

son orchestre symphonique et de grands virtuoses invités (grâce à la Société des Concerts Symphoniques).

- des concerts scolaires commentés à l'intention des élèves, établissements primaires et secondaires,

- des auditions de ses différentes classes et de ses professeurs (grâce au Club d'Animation).

Enfin, dans ses locaux et avec le concours de ses enseignants, fonctionne un « Centre Régional Permanent de Formation à la Pédagogie Musicale Active » qui regroupe des adultes déjà musiciens, mais désireux d'apprendre à enseigner la musique selon les nouvelles méthodes d'approche de cet art.

La Fédération Régionale des Sociétés Musicales Nord-Pas-de-Calais

Ce document n'a d'autre but que de vous présenter, le plus simplement possible la pratique dans notre Région.

Après la vie de notre Fédération, son passé, le présent, l'avenir de nos sociétés.

La Fédération Régionale des Sociétés Musicales du NORD-PAS-DE-CALAIS, est sans doute la première Fédération Régionalisée de FRANCE, puisque lors de sa création en 1903, nos deux départements se sont unis pour créer la Fédération des Sociétés Musicales du NORD-PAS-DE-CALAIS, avant même la Confédération Musicale de France, dont le Président Fondateur de la Fédération et la Confédération Musicale de France fut ALFRED RICHARD.

En 1914, la Fédération comptait 1 078 sociétés.

Ont été successivement Présidents de la Fédération :

1903 - ALFRED RICHARD

1922 - PAUL CULENAERE

1923 - LEON MANAUT

1945 - FERNAND HOUSIAUX

1954 - HENRI ROUSSE

1967 - LOUIS BRIANCON

1975 - LEON ROSE

1979 - ROBERT LESTAVEL

1985 - ERNEST WIART préside à ses destinées.

La Fédération représente environ 12 % du patrimoine musical de la FRANCE.

664 sociétés sont fédérées, réparties en 21 délégations (Canton ou Arrondissement).

410 pour le NORD

254 pour le PAS-de-CALAIS

NORD

AVESNES 30 sociétés

CAUBEUGE 31 sociétés

CAMBRAI 40 sociétés

DOUAI	41 sociétés
DUNKERQUE	36 sociétés
HAZEBROUCQ	20 sociétés
LILLE	35 sociétés
ROUBAIX	28 sociétés
TOURCOING	48 sociétés
SECLIN	29 sociétés
VALENCIENNES	72 sociétés

PAS-DE-CALAIS

ARRAS	36 sociétés
BETHUNE	69 sociétés
BOULOGNE-SUR-MER ..	19 sociétés
CALAIS	6 sociétés
LENS	20 sociétés
LIEVIN	17 sociétés
HENIN BEAUMONT	30 sociétés
MONTREUIL-SUR-MER ..	19 sociétés
ST-POL-SUR-TERNOISE ..	17 sociétés
SAINT-OMER	22 sociétés

Musique avant tout

Avec ses 664 sociétés, la musique en Région NORD-PAS-DE-CALAIS est toujours de la Fête, Concerts de Printemps, Festivals, Concours National des Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, Concours de Chorales, Concours d'Accordéons, Sainte-Cécile, Concerts d'Hiver, Examens Fédéraux, Stage de Formation Musicale et Instrumentale, Stage de Direction.

Les occasions de se produire, ne manquent pas à nos sociétés. La Fédération Régionale organise chaque année :

Les examens fédéraux :

Toutes nos sociétés n'ont pas la chance d'avoir une Ecole de Musique structurée. Il faut rendre ici, un hommage à tous les « BENEVOLES » de nos sociétés, qui enseignent à nos jeunes, les éléments nécessaires pour en faire des MUSICIENS pour nos sociétés.

Les examens fédéraux révèlent ces jeunes, qui méritent qu'on les aide à augmenter leurs connaissances musicales. Les Conservatoires Régionaux, les Ecoles de Musique Nationales ou Municipales sont là pour prendre ce relais.

Dans nos fédérations, il n'y a pas de sélection, tous les jeunes qui ont le désir de faire et pratiquer la Musique en Amateur, nous les accueillons.

A partir de ces résultats, les Conservatoires refusent des élèves chaque année par centaines.

Il est donc nécessaire, important, obligatoires pour nous de donner à ces jeunes, le complément musical qu'ils espéraient, par les stages de formation musicale et instrumentale.

Créé en 1986, le stage musical de BERCK/MER connut le succès pour sa 1^{re} année avec 80 Stagiaires.

En 1987, le stage est prévu pour 130 Stagiaires, il y a 180 inscrits.

Ce qui prouve que les Jeunes ont besoin de connaître, d'apprendre à se parfaire.

A partir de ce stage, une sélection est faite pour l'ORCHESTRE REGIONAL CADETS & JUNIORS, Stage de l'A.S.-S.E.C.A.R.M. et du MINISTERE DE LA CULTURE.

Les stages de direction

Ces stages se déroulent en 20 jours par an sur une durée de 2 ans.

Ce stage permet aux futurs Directeurs, de se mettre dans le bain, ils ont en cette année la chance de pouvoir travailler en compagnie de l'ORCHESTRE REGIONAL CADETS à AMBLETEUSE.

Ce stage de 2 ans se termine en JUILLET, où les stagiaires pourront se

parfaire à la direction avec les jeunes du stage de perfectionnement musical et instrumental.

C'était mon propos à notre dernière Assemblée Générale à PARIS. Pourquoi ne pas donner aux Fédérations, les critères d'enseignement de ces stages, de façon à ce que l'enseignement soit identique dans toutes les Fédérations, et que les stagiaires qui obtiennent leur **diplôme de fin stage**, puissent avoir la possibilité de le concrétiser par un **diplôme de valeur nationale** à la Confédération Musicale de France.

Il faut dire que toutes ces réalisations ne peuvent se faire seules. Toutes ces manifestations sont subventionnées par
— Le Conseil Régional du NORD-PAS-DE-CALAIS
— Le Ministère de la Culture
— Le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Voilà résumé en quelques lignes le passé, la vie de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du NORD-PAS-DE-CALAIS.

Je ne vous ai pas parlé de nos

grandes réalisations musicales tel que :
— ACCORDO - de BERIO créé en FRANCE et en ITALIE avec l'A.S.S.E.C.A.R.M..

Nous sommes toujours à la pointe des organisations, notre rôle est de créer et de maintenir la compétition.

Les concours nationaux et festivals

Les concours nationaux et festivals sont à l'honneur chaque année, ces concours organisés sous le patronage de la Confédération Musicale de France, connaissent un succès sans précédent et nous sommes toujours très heureux d'y accueillir différentes sociétés de FRANCE. Afin que toutes les sociétés participent, nous avons créé en 1986, un concours de Chorales, en 1987, un concours d'Accordéons.

Quelques dates :

- HARMONIES-FANFARES :
— 1977 GRANDE SYNTHÉ
— 1978 AIRE-SUR-LA-LYS
— 1979 MAUBEUGE
— 1980 ARRAS
— 1981 WATTRELOS

- 1982 LILLE
— 1983 ST-MARTIN-LES-BOULOGNE
— 1984 CAMBRAI
— 1985 BRUAY-EN-ARTOIS
— 1986 SAINT-POL-SUR-MER
— 1987 BOULOGNE-SUR-MER
— 1988 11 et 12 JUIN FOURMIES.

CONCOURS CHORALES :

- 1986 BONDUES
— 1988 ANZIN
— 1990 CAMBRAI

CONCOURS D'ACCORDEONS :

- 1987 COURRIERES
— 1989 LIEVIN (probablement).

A tous les niveaux, partout et en tout genre, afin de donner à nos jeunes le désir de réussir, de progresser, d'augmenter leurs capacités et leurs connaissances musicales.

NOTRE FEDERATION a pour devise :

ART - DEVOUEMENT - FRATERNITE.
Nous mettons notre devise en exergue afin que la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du NORD-PAS-DE-CALAIS soit et reste à la pointe des sociétés de musique AMATEUR.

Quelques Sociétés de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du Nord-Pas-de-Calais

L'Harmonie Municipale d'Anzin *Une vénérable demoiselle... qui se porte bien*



Les Français ont la triste réputation de mal maîtriser la géographie. Le nom d'Anzin, par exemple, n'évoque pas grand-chose pour le commun des mortels.

Tout au plus connaît-on Anzin par Emile Zola et le charbon. La compagnie des Mines fit la richesse de la ville naguère. Associée à la métallurgie, la houille représente malheureusement le passé d'une région cruellement touchée par la récession économique. Anzin est souvent unie dans les difficultés à Valenciennes, entre autres dans le nom d'un célèbre club de football qui comme toute une région ne veut pas mourir.

Tout le monde s'accorde à dire que se lamenter ne sert à rien, que bien d'autres villes sont aussi sinistrées qu'Anzin, qu'avant de compter sur les autres il faut d'abord se prendre en compte soi-même.

« Aide-toi et le ciel t'aidera. » Cette formule qui est toujours d'actualité, l'Harmonie Municipale d'Anzin l'a adoptée depuis longtemps, depuis plus de 170 ans maintenant puisque la société est née officiellement sous le Premier Empire.

Elle prend son essor après 1820 et comme beaucoup d'harmonies de l'époque, elle est rattachée à la garde nationale. Sa renommée ne dépasse pas le plan local jusqu'au Second Empire. Les conflits de 1870 et 1914 lui portent un coup sérieux : la Grande Guerre notamment qui comme pour d'autres phalanges opère des coupes sombres dans les effectifs. C'est après 1945, que sous l'impulsion des Présidents Thiplouse et Chotteau et des chefs dynamiques (B. Lodigeois et G. Olivaux) l'harmonie municipale va faire parler d'elle.

A partir de 1959, elle entreprend de se faire classer dans la hiérarchie des sociétés musicales amateurs. Chaque concours est préparé soigneusement.

L'harmonie collectionne les succès : 2 coupes Marc Delmas et à chaque fois des prix ascendants.

La récompense suprême est atteinte en 1977, date à laquelle la formation dirigée par Gabriel Olivaux accède à la division d'honneur au concours de Grande Synthe.

Des remaniements internes rajeunissent la direction. Gabriel Olivaux transmet le flambeau à Jean Pepek et en 1979 Louis Chotteau se choisit comme successeur un jeune Président de 32 ans : le Docteur Pierre Hernandez.

Les hommes passent, le succès demeure. Par deux fois, l'harmonie est confirmée en Division d'Honneur :

— en 1980 à Arras

— en 1984 à Bouzonville près de Metz.

Ce classement flatteur sera à nouveau remis en jeu en 1988, en un lieu qui reste à déterminer. Comme pour les athlètes, les années olympiques sont d'une importance capitale pour l'harmonie d'Anzin.

Le Président P. Hernandez a depuis huit ans profondément marqué de son empreinte la vie de la société. Extrêmement actif, grand travailleur, opiniâtre, soucieux d'une gestion exemplaire des finances de l'harmonie, il a su s'entourer d'un comité efficace où toutes les tâches sont strictement réparties.

Les décisions prises à la majorité des voix font l'objet d'après discussions, chacun ayant le droit et le devoir d'exprimer son opinion.

Le rôle du comité est capital quand on sait le brillant essor que la société a connu au cours des dix dernières années. L'harmonie est de plus en plus sollicitée. Elle s'est en effet produite dans de nombreuses villes de la Région Nord-Pas-de-Calais.

Sa notoriété l'a même amenée à jouer Outre-Quévrain (Quaregnon, Boussu)

dans l'Est de la France (Bar-le-Duc, Bouzonville) à Paris (dans le cadre d'émissions de T.V.) et même à Turin, en collaboration avec l'ASSECARM, lors de la création « d'Accordo » de Luciano Berio par 7 harmonies de la région.

Ces fréquents déplacements lui ont permis constamment de progresser, de tisser de solides liens d'amitié avec d'autres harmonies, ainsi St-Omer avec qui Anzin effectue des échanges fructueux.

Jean Pepek est un homme qui aime le travail bien fait et qui inculque sa foi en la musique à près de 110 musiciens venus de tous les horizons, de tous les milieux socio-professionnels. C'est un principe à Anzin, personne n'est mis à l'écart, chacun se fait sa place dans la grande famille musicale.

Les jeunes formés à l'école de musique municipale sont aguerris pendant 2 ou 3 ans dans l'orchestre junior, véritable antichambre de l'harmonie. Vers 15 ans, selon leurs qualités, ils font leur entrée officielle dans la société. On reste souvent très longtemps fidèle à Anzin : Henri Bulté, trésorier inamovible depuis des lustres, ne vient-il pas de fêter ses 86 printemps et ses 75 ans de musique.

A quand un centenaire à la musique d'Anzin ?

D'excellentes relations avec la municipalité ont permis de doter la société d'un matériel moderne, digne de son niveau. Les effectifs en constante progression prouvent la vitalité d'une harmonie que bon nombre de villes envient à Anzin.

Se remettre sans cesse en question, parier sur l'avenir, « oser » (l'harmonie ne vient-elle pas de faire venir au théâtre d'Anzin la prestigieuse harmonie de la Garde Républicaine) sont des mots-clés qui définissent un « cent cinquante-naire » alerte qui prouve, si besoin est, que la musique populaire a encore de belles années devant elle.

Académie Municipale de Musique de Saint-Pol-sur-Mer

Située à 1 km de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, ville de 25 000 habitants, a le privilège de posséder deux sociétés en Division Honneur, son orchestre d'Harmonie, sa Batterie-Fanfare, aussi, c'est par son Académie Municipale de Musique que nous commencerons notre propos.

Créée après la guerre de 1939-1940, grâce à l'impulsion de M. René Cordier, alors Directeur, l'Académie Municipale de Musique, prit peu à peu une extension considérable, ce qui décida la Municipalité et son Maire, Conseiller Général du Nord, M. Gaston Tirmarche, à construire un bâtiment réservé uniquement aux activités musicales et à la disposition des Sociétés locales, l'Harmonie

Batterie Municipale, la Batterie de l'Harmonie, la Batterie-Fanfare, la Batterie Municipale Scolaire, son Jazz Group et les demoiselles de Saint-Pol-sur-Mer.

18 professeurs sont à la disposition des 425 élèves inscrits, représentant quelque 800 présences dans la semaine, ce qui ait une occupation des différents locaux par plus de 1 200 personnes, un vaste hall d'accueil, où sont exposés en vitrines les différents trophées des diverses sociétés, est à la disposition des parents, l'Académie de Musique fut inaugurée en Juin 1982, le Directeur est M. Ernest Vermet.

Créée en 1878, la Communale est depuis 1948, l'Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer. C'est en

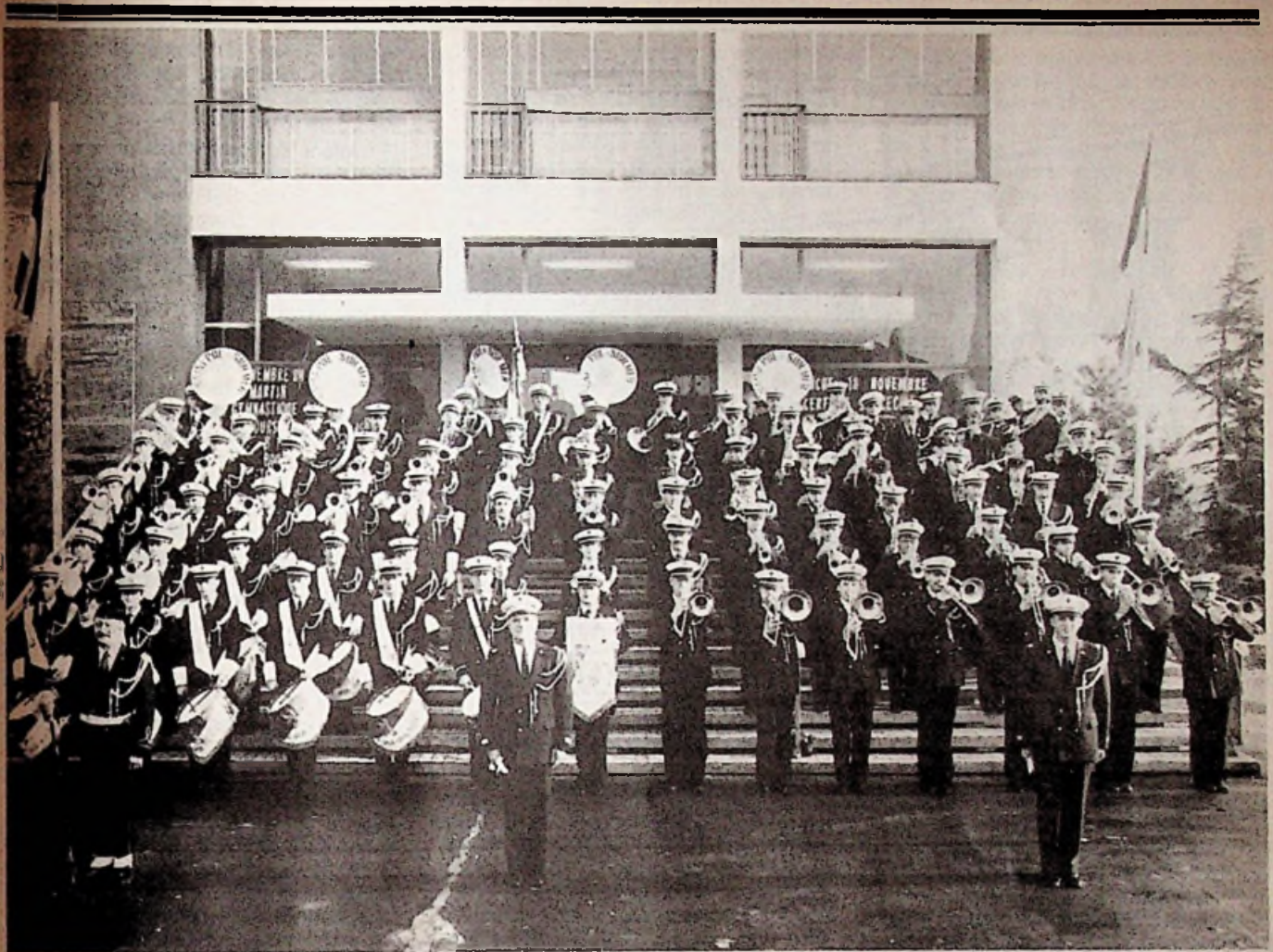
1954 que M. Ernest Vermet fut nommé Directeur, la Société n'étant pas classée, elle fit donc l'objet d'un premier classement en 1^{re} Division, 2^e en 1955, depuis l'Harmonie Batterie Municipale gravit tous les échelons de la classification imposée par la C.M.F., et se trouve depuis 1980 en Division Honneur,

— Orchestre d'Harmonie Division Honneur,

— Batterie Fanfare Division Honneur,

— Batterie 1^{re} Division.

Vase de Sèvres de la Présidence de la République, Médaille d'Argent de la Monnaie de Paris offerte par le Président de la République, Coupe Marc Delmas, Médailles d'Or Concours Mondial de Kerkrade (Hollande).



Nombreuses sont les coupes, objets d'art, médailles exposées à l'Académie Municipale de Musique.

30 disques, les Musiciens du soir, le Grand échiquier de Guy Beart, en direct d'Antenne 2.

C'est Saint-Pol-sur-Mer, émission de 50 minutes, FR3 Lille, déplacements Fêtes de Jeanne-d'Arc, Orleans et Rouen, Fête de l'Humanité, Fêtes des Fleurs d'Aix-les-Bains, congrès des Musiques du VAR en la ville de Hyères (en Air Bus), Belgique, Hollande, Allemagne. Voici donc le parcours de l'Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer, société formée de Musiciens Amateurs, Bénévoles consacrant leurs heures de loisirs, au développement de la Musique Populaire, ayant réussi d'obtenir cet impressionnant palmarès en employant que ses propres musiciens, les emprunts étant totalement exclus pour les différents concours.

L'Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer était présidée par M. René Delmotte, malheureusement décédé en Février 1987, vice-présidents, MM. Guy Jonvel, Régent Ranson.

Elle est dirigée par M. Ernest Vermet, secondée par le Chef adjoint Philippe

Damman qui a la charge de la Batterie Fanfare depuis 1982, le Tambour Major étant depuis 1987 Daniel Tirmarche. Le Secrétaire Général Honoraire est M. Jean Janssens, titulaire de la Cravate

étoile Fédérale pour 60 années de services, le Secrétaire Général étant M. Combes Lucien qui est également Président de la Commission Fêtes de l'H.B.M. qui avec son actif Comité orga-





nise la distribution des lots d'assiduités, et l'Arbre de Noël des enfants de Musiciens en chaque fin d'année.

Avec la Batterie Municipale Scolaire, ensemble unique en France, cette formation fut créée en 1960, elle était composée de tambours, clairons, trompettes de cavalerie, Fifres et Majorettes.

En 1967, elle se transforma en petite Harmonie, inspirée des « Bands » Américaines, si le défilé voit ses membres en costumes style « Guards ».

Son programme scénique est une grande formation, Big Band, le Jazz Group, avec show des demoiselles de Saint-Pol-sur-Mer, le programme est composé d'œuvres de Gleen Miller, Duke Ellington, Count Basie, Michel Legrand, le jazz alternant avec le groupe danse, âgé de 12 à 20 ans, encadrés de quelques professeurs, la BMS, son Jazz Group, les demoiselles de Saint-Pol-sur-Mer ont parcouru une partie de l'Europe, bien entendu la France, la Belgique, Allemagne, Angleterre, la Tchécoslovaquie (2 fois) représentant la France au Festival de Cheb (Festival International des Jeunes Orchestres, FIJO) à Gottvaldow, la Pologne, Poznan, Stettin, Cracovie, Hradec, Kralove, et cette année 1987, du 3 au 12 juillet à Rostock (RDA).

Plusieurs disques également, télévisions, coupes, médailles, Vase de Sèvres de la Présidence de la République, son au Palmarès des Jeunes St-Polois, dont la présidence est assurée par Mme Josiane Vermet, vice-président Daniel Declercq, J.-Yves Senzier, directeur, Ernest Vermet, chef adjoint, Philippe Damman. De nombreux artistes proviennent de Saint-Pol-sur-Mer, André Beun, soliste international et saxophoniste alto à l'orchestre de la Garde Républicaine,

Francis Bootz, professeur au conservatoire de région de Bayonne, Bernard Desaegher, Noël Adrianssen, ex chef de Musique d'Armée.

Notons également que nombreux furent les compositeurs qui écrivirent pour les formations St-Poloise, Roland Cardon, Jacques Devogel ; Maurice Philibert et que Désiré Dondeyne, Roger Boutry, Ida Godkowsky, Serge Lancen apprécièrent le travail réalisé à Saint-Pol-sur-Mer.

Rendons hommage à la Municipalité de Saint-Pol-sur-Mer, à son maître Gaston Tirmarche attentif aux demandes et suggestions proposées par les différents comités et à l'immense travail réalisé par l'ensemble des Professeurs, des Musiciens et leurs Dirigeants.

C'est avec « C'est Saint-Pol-sur-Mer », titre du défilé chanté que se termine ce propos, comme d'ailleurs les Concerts de ces diverses sociétés.

Les Jeunesses Musicales de France

Les J.M.F. vivent depuis la fin de la guerre, mais elles sont en pleine évolution. C'est maintenant une structure régionale, l'association s'appelle « Jeunesses Musicales de France de la Région Nord-Pas-de-Calais » avec une structure autonome.

Depuis quelques années, elles sont complètement ouvertes à toutes les formes de musique et de danse. Comme je l'ai dit, c'est avec conviction que l'ensemble des délégués et correspondants volontaires des J.M.F. s'adaptent aux images et aux sons venus du monde entier.

Les programmes proposés par les J.M.F. sur la région sont articulés autour de 4 pôles différents :

- la musique de notre patrimoine,
- la musique classique mais aussi la musique traditionnelle,
- la musique des autres, c'est-à-dire celle de tous les pays et de toutes les races,
- la musique d'aujourd'hui : la musique dite contemporaine, le jazz, la chanson, le rock. Les danses classiques, folkloriques, contemporaines, etc.

Ces quatre pôles se retrouvent chaque saison dans les deux types de propositions auxquels les J.M.F. Nord-Pas-de-Calais sont attachées.

Il est évident que notre structure, puisque nous appartenons à une Union Nationale, laquelle fait partie d'une Fédération Internationale, nous permet d'accueillir des choses tout à fait étonnantes que personne ne peut faire venir

en France. Nous avons donc des spectacles de prestige. Ce sera le cas cette année avec un spectacle qui vient d'ailleurs, c'est-à-dire les danses et musiques de l'île de BALI en Indonésie qui viennent spécialement pour les Jeunesses Musicales de toute la France pendant trois mois. Il n'y a que ce type d'Union Nationale qui peut se permettre de déranger une pareille troupe de 35-36 musiciens.

Nous aurons aussi un autre programme de prestige sur la région avec un programme qui est élaboré sur le plan national autour de la voix noire. C'est aussi une prestation très importante qui va être accueillie dans plusieurs villes de la région.

Mais, depuis deux ans, nous essayons d'accueillir des tournées plus légères et mobiles, capables d'intervenir, tant en milieu rural que dans certains quartiers de grandes villes. Pour cela, nous faisons aussi bien appel à des groupes qui ont fait leur preuves dans d'autres régions qu'à des groupes régionaux.

Pour vous donner quelques exemples, j'ai parlé tout à l'heure de musique classique, nous faisons tourner, cette année, un quatuor à cordes, un quatuor de saxophones, un groupe flûte et harpe, un piano et un ensemble instrumental avec le Carnaval des Animaux. Tous ces groupes sont issus de la région, sauf le piano. Nous faisons également la promotion des chants de tradition flamande avec des groupes de la région.

Nous avons aussi des répertoires de chansons contemporaines. Jusqu'ici, nous l'avons fait avec des chanteurs confirmés venus d'ailleurs, mais il n'est pas exclu qu'à l'avenir nous intéresseions à la chanson contemporaine régionale.

Une autre piste de l'Association Régionale consiste à entreprendre des actions innovantes. Je disais tout à l'heure que les enfants avaient découvert les instruments du monde oriental et du Moyen Age. Cela a permis aux enfants

de découvrir une autre culture à côté de laquelle ils vivent. Les enfants maghrébins qui sont en classe avec nos petits Français ont pu se découvrir, et la musique de Moyen Age a été mise en relation avec la musique maghrébine. C'est donc aussi une occasion de mieux se connaître et d'ouvrir un peu les horizons des jeunes et des adultes.

Nous essayons d'entreprendre des actions innovantes, et avec ce groupe, nous avons pu réaliser des expositions vivantes, où il était possible de toucher et d'expérimenter les instruments.

Nous avons également un projet de création musicale où le théâtre sera mélangé à la musique. Ce spectacle est parti des commentaires de Francis Blanche sur le « Carnaval des animaux », et, à partir de cette idée, tout un programme s'est construit, mêlant théâtre, poésie et musique.

La place est à l'imagination, et nous essayons pour notre part de répondre à ce besoin de créativité et d'imagination. Nous continuerons donc dans cette voie d'innovation.

L'A.S.S.E.C.A.R.M. Nord-Pas-de-Calais

Fondée afin d'assumer la mission de développer et de coordonner l'ensemble des activités musicales et chorégraphiques de la région – information, diffusion, formation et éveil, création, équipement – l'Association pour l'expansion et la Coordination des Activités Régionales de Musique a été créée en 1975.

Elle compte quarante-neuf membres siégeant, es qualité, au titre des pouvoirs publics (dix représentants de l'Etat, quatorze élus des collectivités territoriales ou locales) ou de techniciens (vingt-cinq responsables des institutions, établissements ou associations musicales ou chorégraphiques à vocation régionale).

Le Conseil d'Administration compte trente et un membres, le bureau quinze. L'Association, par le jeu d'une alternance bi-annuelle est présidée soit par le Préfet, Commissaire de la République de Région, soit par le Président du Conseil Régional. Le Secrétaire Général est, de droit, le Délégué Régional à la Musique et à la danse du Ministère de la Culture.

Lieu de réflexion, d'enquêtes, d'études et d'orientations, l'Association

entreprend toutes actions de nature à révéler des carences, et à y apporter toute solution appropriée, jusqu'à la mise en place définitive d'organismes spécifiques, qui complètent progressivement « le paysage musical régional ».

Afin de démontrer le bien-fondé de ses expériences de plus ou moins longue durée, l'A.S.S.E.C.A.R.M. assure la gestion de départements spécialisés, jusqu'à ce qu'ils aient acquis la capacité d'assurer leur existence propre.

Ainsi se sont trouvés successivement autonomisés : l'Atelier Régional de Musique (fondé en 1978, devenu association en 1981), les Ecoles Rurales Intercommunales de Musique (fondées en 1981, autonomisées en 1984), l'Atelier Instrumental d'Expression Contemporaine (créé en 1982, devenu association en 1985).

Actuellement, l'A.S.S.E.C.A.R.M. gère sept secteurs :

- 1) d'information avec son bulletin TUTTI ;
- 2) d'activités et de formation avec :
 - l'Agence Technique de l'Orgue ;
 - Le Carillon Ambulant de Douai Nord-Pas-de-Calais ;

- Le Chœur Régional ;
- Le Centre d'Etudes Polyphoniques ;
- l'Harmonie Ecole Régionale ;
- Le Parc Instrumental de Région.

Elle installe cette année une Maîtrise-Ecole à horaires aménagés et entreprend également, en collaboration avec une association récemment créée, une action en faveur de la connaissance et de la pratique des musiques orientales.

Afin de valoriser, de vulgariser ses initiatives et d'atteindre plus rapidement ses objectifs, le Conseil d'Administration a décidé, en 1985, la création d'une carte de membre-adhérent destinée à tous publics, mais prioritairement aux utilisateurs des départements de formation. L'Assemblée Générale vient de créer un collège spécifique constitué au sein de l'Association qui désignera neuf représentants de ces adhérents à l'Assemblée Générale.

Tous renseignements :
A.S.S.E.C.A.R.M. -
Direction Régionale des
Affaires Culturelles -
Hôtel Scrive -
1, rue du Lombard - 59800 LILLE
Tél. : 20.55.01.58.



Concours national de composition d'œuvres pour orchestre d'harmonie

avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication DRAC du Limousin.

Article Premier. — L'Union des sociétés Musicales de la Haute-Vienne, l'ADIAM Haute-Vienne, la Confédération Musicale de France organisent conjointement un concours de composition pour orchestres d'harmonie.

Ce concours placé sous le patronage de la Direction régionale des Affaires Culturelles, du Conseil général de la Confédération Musicale de France, de la Fédération des Sociétés Musicales du Limousin est destiné à enrichir le répertoire de musique originale pour orchestres d'harmonie.

Le secrétariat de ce concours est assuré par M. André Ricq, président de l'Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne, 6, avenue des Casseaux, 87000 Limoges.

Article 2. — Ce concours est réservé aux compositeurs français.

Article 3. — Les œuvres présentées de toutes tendances et de toutes formes musicales devront être inédites, non encore exécutées, correspondre aux degrés de difficultés de 1^{re}, 2^e, 3^e division du règlement de la Confédération Musicale de France et d'une durée de 6 à 15 minutes.

Article 4. — Les transcriptions d'œuvres quelles qu'elles soient ne seront pas acceptées.

Article 5. — Les œuvres devront être présentées en partition complète et détaillée, accompagnée, d'une réduction

piano du conducteur. Les compositeurs s'engagent à fournir le matériel d'orchestre complet pour exécution.

Article 6. — Les manuscrits ne porteront aucune indication d'identité. Ils seront adressés sous double enveloppe portant la mention « **Confidentielle** » accompagnés d'une légende ou d'un numéro et adressés sous pli recommandé à la Confédération Musicale de France, 121, rue Lafayette, 75010 Paris avant le 31 mars 1988, délai de rigueur.

Article 7. — L'orchestration de l'œuvre devra comprendre uniquement les instruments employés dans les orchestres d'harmonie notamment : piccolo ut, haubois, petite clarinette, clarinette si b 1.2.3. clarinette basse, basson, saxophone alto 1.2., saxophone ténor, saxophone baryton, trompette si b 1.2. cornet si b 1.2., bugle si b 1.2. cors en fa 1.2. trombones 1.2.3., tuba si b ou ut, contrebasse si b, timbales et percussion.

Les candidats devront néanmoins prévoir des à défaut ou des parties ad libitum afin de rendre l'œuvre accessible aux formations à effectif modeste.

Article 8. — Le jury sera composé de :
— M. le Président du Conseil Général de la Haute-Vienne ou son représentant.
— D'un représentant du Ministère de la Culture.

— Du Président de la Confédération Musicale de France ou son représentant.

— Du Directeur du Conservatoire National de la région Limousin.

— D'un compositeur représentant l'Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne.

— De deux éminentes personnalités du Monde Musical.

Le jury se réunira dans la première quinzaine du mois de mars 1988 à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne.

Article 9. — Les résultats seront proclamés à l'issue des délibérations du jury courant le mois de mai 1988.

Une Conférence de presse sera tenue à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne.

Article 10. — Pour récompenser les compositeurs, le jury disposera des prix suivants :

1^{er} prix : prix du Conseil Général de Haute-Vienne : 10 000 F ;

2^e prix : prix du Conseil Général de Haute-Vienne : 6 000 F ;

3^e prix : prix du Conseil Général de Haute-Vienne : 4 000 F.

Article 11. — Les œuvres seront exécutées au cours de l'année 1988 lors d'une manifestation musicale organisée dans le département de la Haute-Vienne. Les récompenses seront remises aux lauréats au cours de cette manifestation.

Article 12. — Les manuscrits de ce concours resteront propriétés de la CMF pour sa bibliothèque.

Article 13. — Toute non observation de l'une ou de l'autre des dispositions du présent règlement entraînera de plein droit et sans recours la disqualification du concurrent.

Article 14. — Les délibérations du jury sont sans appel.

Le Président de
l'Union des Sociétés Musicales
de la Haute-Vienne.

Le président de l'ADIAM
Haute-Vienne

Le président de la
Confédération
Musicale de France.

• Pour tous renseignements et envois du règlement, s'adresser à M. André Ricq, Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne, 6, avenue des Casseaux, 87000 Limoges, tél. : (16) 55.33.53.78. ADIAM 41, bd Carnot, 87000 Limoges, tél. : 55.77.42.81, postes 717 et 718.

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 42-71-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS
SUR DISQUES HI-FI ET CASSETTES EN PETITES
ET GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSANCE de vos bandes magnétiques

Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

Prix international de composition pour accordéon de Digne-les-Bains (P.I.C.A.) 1987

Règlement

I. — Le Prix International de Composition pour Accordéon de la Ville de Digne-les-Bains (France) aura lieu le 9 octobre 1987. Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge.

II. — Le concours est placé sous l'égide de la ville de Digne-les-Bains, de l'Académie d'Accordéon des Alpes de Haute-Provence (A.D.A.), du G.A.L.A., groupe : accordéon, littérature, arts) avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, et sous la présidence de M. le Maire, conseiller général, vice-président du conseil régional (PACA) Pierre Rinaldi.

III. — L'objet du concours est une composition, dont la forme est laissée au compositeur. 1 catégorie : trio : violon alto, accordéon, vibrapone. Durée : 15 minutes maximum.

IV. — Seules les compositions qui n'ont jamais été publiées et n'ayant jamais obtenu un autre prix pourront être présentées à ce concours.

V. — Chaque compositeur ne peut présenter qu'une seule œuvre.

VI. — Les œuvres devront parvenir au secrétariat du concours : Office de Tourisme, BP 201, 04001 Digne-les-Bains cedex (France) avant le 30 septembre 1987. Les envois doivent rester anonymes. Aucun nom ne doit apparaître sur les compositions. Dans une enveloppe cachetée doivent figurer les nom et adresse du compositeur. Cette enveloppe doit être jointe à la composition lors de l'envoi.

VII. — Le bureau du Comité comprenant : des représentants de la ville de Digne-les-Bains, du G.A.L.A., statue souverainement quant à l'admission des œuvres au concours, compte tenu que celles-ci répondent aux conditions du règlement.

VIII. — Le jury est constitué de 4 membres au moins, personnalités de renommée internationale. Le comité peut assister le jury sans participer au vote final.

IX. — Le prix de la ville de Digne-les-Bains est fixé à 10 000 F (dix mille francs) pour l'œuvre première nommée ; le prix de l'Office de Tourisme est fixé à 4 000 F (quatre mille francs) pour l'œuvre 2^e nommée ; le prix de l'A.D.A. des Alpes de Haute-Provence est fixé à 2 000 F (deux mille francs) pour l'œuvre 3^e nommée.

X. — Le jury a la possibilité de refuser le ou les prix, s'il estime à la majorité

absolue qu'aucune des œuvres présentées ne le mérite.

XI. — L'œuvre 1^{re} nommée sera éditée avec la mention « Prix international de composition pour accordéon de la ville de Digne-les-Bains (France) 1987 », l'œuvre pouvant être interprétée, dans le cadre du Festival International d'accordéon de Digne-les-Bains, l'année suivante.

XII. — Un compositeur avec une œuvre primée ne peut pas présenter, l'année suivante, une composition dans la même catégorie.

XIII. — Chaque œuvre devra être envoyée en 2 exemplaires :

— l'original, qui sera renvoyé après le

concours (sauf pour les œuvres primées) ;

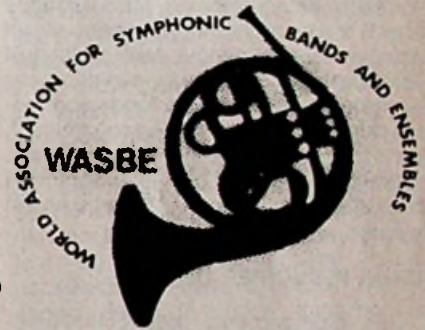
— un double (photocopie), qui sera conservé par les organisateurs ; ou deux photocopies : dans ce cas, une sera conservée, l'autre renvoyée si l'auteur en fait la demande.

Les œuvres retenues et soumises à la délibération du jury seront déposées, répertoriées et conservées à la Bibliothèque municipale de Digne-les-Bains.

XIV. — Tout litige qui naîtra du présent règlement, est de la compétence exclusive des tribunaux.

VI. — Le présent règlement étant déposé en l'étude de Maître P. Mathieu, huissier de Grande instance à Digne-les-Bains (France).

Programme d'échanges de Directeurs



La WASBE a mis en place un comité pour l'aide et l'encouragement des échanges entre les directeurs d'orchestre de différents pays. Un échange a eu lieu entre un chef suisse et un chef américain avec un magnifique succès. D'autres directeurs sont en train d'envisager des échanges pour l'avenir. L'expérience acquise grâce à un échange de ce type aura certainement une influence vitale et des effets très positifs sur la vie de beaucoup de personnes.

Nous avons un comité international pour promouvoir ces échanges ; si vous souhaitez recevoir un complément d'information ou figurer sur la liste des personnes intéressées, prenez contact avec un des membres du comité, dont la liste suit. Le congrès de Boston offrira des occasions de rencontrer d'autres candidats potentiels aux échanges. Soyez attentifs au programme d'échanges de la WASBE.

LE COMITE INTERNATIONAL DE LA WASBE POUR LES ECHANGES DE DIRECTEURS

Angleterre
Wally Horwood
Editor Winds
2 Jubilee Lane
Boudstone, Farnham
Surrey GU1045Z
England

France
M. André Petit
100 ter, Boulevard
Herbet-Fournet
14100 Lisieux
France

Hollande
Jan Cober
SAMO
Drift 23
3512 BR Utrecht
Holland

Suisse
Félix Hauswirth
Eichruti 16A
Hunenberg
6330 Cham
Switzerland

Norvege
Leif A. Jansson
Riksonserter
Regionen Smaland-Holland
Smedjegatan 42
552 40 Jonkoping
Norway

Etats-Unis d'Amérique
Raymond Roth
3636 Brentwood
Flint, Michigan 48503
USA

L'impératif d'une véritable révolution pour l'enseignement de la musique en France

par Marcel Corneloup*

Une révolution comme en 1791. Mais pour construire à partir de ce qui existe et non pour détruire. En 1791, on fit table rase de ce qui existait depuis des siècles — les écoles musicales de Charlemagne — sans proposition pouvant répondre aux nécessités et aux besoins d'un enseignement musical. On entra dans le domaine d'une sorte d'individualisme, chacun devait chercher et trouver son enseignement musical. Le tissu était défait. Aujourd'hui, deux siècles après, et surtout dans les deux dernières décennies — il en aura fallu du temps ! — on a reconstitué un tissu. On ne peut pas dire qu'il corresponde à ce que l'on peut souhaiter en ce domaine. Mais il existe : il est même riche en hommes et en structures. C'est donc à partir de lui qu'il faut maintenant réaliser la révolution, car des bouleversements profonds sont nécessaires. A haut niveau on en convient, la mission confiée à Marcel Landowski, pour l'élaboration d'une loi-programme sur les enseignements artistiques en est le signe.

DEUX PRINCIPES DE BASE

Des changements, des bouleversements ne se font pas sans une réflexion se référant à des principes. Si l'accord n'existe pas sur les principes, il ne peut y avoir de révolution. Parmi les principes qui ont guidé les réflexions de nombreuses organisations sur le sujet, il en est deux qui me paraissent fondamentaux : la musique sera-t-elle à l'école ? La voix sera-t-elle considérée à l'égal de l'instrument ?

1. La musique sera-t-elle à l'école ?

Ce fut justement le drame de 1791. En rayant, en supprimant donc les maîtrises, on enleva la musique à l'école. Et jamais depuis elle ne retrouva sa place, malgré les efforts de la Troisième République à la fin du siècle dernier et au début du XX^e siècle pour donner aux instituteurs une formation musicale sérieuse qui faisait d'eux les acteurs de la vie musicale dans de nombreuses communes. Or au XVIII^e siècle, tous les enfants étaient loin d'être scolarisés. Quand on sait qu'il existait 400 établissements scolaires musicaux, on voit la proportion considérable d'enfants scolarisés qui recevaient un enseignement musical. Si les lois sur la scolarisation obligatoire il y a un siècle s'étaient

appuyées sur les structures musicales d'avant la Révolution dans une extension tout à fait normale, nous aurions aujourd'hui un enseignement musical à l'école tout à fait comparable à celui des pays que l'on admire en ce domaine, les pays socialistes en particulier, avec en moyenne une école musicale sur dix (cas de la Hongrie). Comme l'enseignement musical donné dans les maîtrises n'était pas banal, on mesure ce qui nous manque.

Pour faire face à ce manque, l'enseignement musical s'est installé hors de l'école. Nous possédons un important réseau d'écoles musicales, donnant un enseignement de qualité. On y forme de bons musiciens. Mais en dehors du problème des charges pour les familles, et les communes que je ne veux pas évoquer ici, combien d'enfants passent à côté ? Dans mon canton, dans les sept communes, c'est le cas de tous les enfants. Or mon canton n'est pas une exception. D'autre part, combien d'enfants qui ne devraient pas y être sont dans les écoles de musique et, inversement, combien d'enfants qui n'y sont pas devraient y être !

Il est inutile de redire que les critères de disponibilité, de géographie et de moyens financiers faussent le problème de l'enseignement musical à travers l'école de musique. Il est évident — et ceci tout le monde le réclame, ce qui donne une certaine crédibilité à la proposition — que le premier enseignement musical devrait être donné à l'école pour tous les enfants, et que l'école de musique devrait être le lieu de l'enseignement spécialisé en prolongement de ce premier enseignement musical. J'ai plusieurs fois cité l'exemple roumain où des professeurs, de manière sérieuse, décèlent avec les instituteurs les aptitudes chez les enfants susceptibles de recevoir un enseignement musical spécialisé.

Est-ce possible ?

Pourquoi pas ? Il n'y a pas d'autre réponse. Mais la réponse implique des conditions que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Il faut s'entendre sur ce qui est un premier enseignement musical. Il s'agit de faire les choses aussi sérieusement qu'on le fait en français avec des maîtres, des professeurs compétents formés pour cela, capables d'apporter un bagage aux enfants. Je dis bien un bagage, c'est-à-dire une richesse avec

des acquisitions réelles de langage et d'expression. Il faut sortir de l'autosatisfaction de l'éveil musical pour aller, dès le plus jeune âge, vers la maîtrise des éléments. Pour cela un facteur est indispensable : le facteur temps. Les dirigeants de l'enseignement ont pris la grave responsabilité de donner à certaines disciplines le temps nécessaire, et d'accorder aux autres les restes, les miettes : une heure pour la musique, une heure pour le dessin, etc., et cela dans les cas les meilleurs. Sans parler des choix des disciplines dites principales, sans revenir sur la mutilation de l'être en évinçant de la formation les disciplines de la sensibilité, on peut s'interroger sur cette aumône encombrante octroyée à des maîtres qui dans un temps aussi court ne peuvent, pour ces disciplines, n'être que des malheureux. Il eût mieux valu dès le départ supprimer ces heures et alléger ainsi la semaine scolaire : l'enseignement artistique se serait organisé autrement, sans tenir compte d'une fausse plate-forme qui ne peut être la base d'aucun éveil et d'aucun enseignement.

L'heure hebdomadaire de musique est la condamnation même de l'enseignement musical et tout particulièrement du premier enseignement musical. Si l'école est ce lieu du premier enseignement musical — et elle doit l'être — il faut au minimum deux heures hebdomadaires, trois heures étant souhaitables. L'idéal serait deux heures au C.P. et trois heures dans les deux C.M. Dans ces conditions, tous les enfants reçoivent une très bonne formation musicale, et les portes sont alors ouvertes pour l'enseignement spécialisé.

Où prendre ces trois heures ? C'est là que le facteur temps intervient encore. Il ne faut pas prendre en compte le temps hebdomadaire mais celui de la scolarité complète : peu importe d'avoir une heure de musique du C.P. à la terminale de lycée. L'important est d'avoir le temps nécessaire dans les premières années de la scolarité pour la formation musicale de tous. Ensuite, avec les enseignements spécialisés de toutes les disciplines — artistique et autres — et qu'il faut commencer tôt pour certaines — la répartition des plages horaires doit faire l'objet d'un réel bouleversement. On ne donnera pas tout à tout le monde. La notion d'un tronc commun touche-à-tout,

qui, pour un peu, irait de la maternelle à l'université, est une *absurdité idéologique* dont il faut se débarrasser.

Avant de parler de l'enseignement spécialisé et des maîtres, je veux aborder le second des principes sur lesquels doit reposer cette révolution de l'enseignement musical.

2. La voix sera-t-elle considérée à l'égal de l'instrument ?

J'ai souvent abordé ce thème. Je ne me lasserai pas de le reprendre.

On sait que presque pour tous les parents — pour ne pas dire tous les parents — apprendre la musique c'est apprendre un instrument. La formation musicale passe par là. Hors de l'instrument pas de salut. On inscrit l'enfant à l'école de musique pour cela. C'est d'ailleurs sa vocation, même si une certaine évolution se dessine depuis quelques années. Le rêve des parents est l'élève concretiste. Seule la fatalité empêche sa réalisation.

La formation musicale par la voix on n'y croit pas. Ni les parents, ni la plupart des éducateurs musicaux. Les lettres de noblesse sont du côté de l'instrument, le chanteur soliste étant considéré d'ailleurs comme un instrumentiste. Mais le chœur, ses vertus formatrices, la polyphonie vocale, sa manière irremplaçable de faire de la musique, d'entrer dedans, tout cela n'a pas beaucoup de prix dans le choix des parents et l'organisation de l'enseignement de l'école de musique.

Il est quand même curieux que la décision d'une nécessité, en 1981, de créer un ensemble d'établissements musicaux basés sur la voix et la polyphonie vocale — les maîtrises nouvelles — ait trouvé une résistance inattendue à la direction de la musique. Depuis, oui, nos écoles maîtrisiennes ont été créées. Mais que de chemin à parcourir ! Et quel effort de persuasion ne faut-il pas pour changer les mentalités et donc les conceptions pédagogiques !

REPARTIR DU YALTA DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Ce siècle a connu plusieurs Yalta. Il a connu en particulier son Yalta de l'enseignement musical. Les faits sont là. L'enseignement musical a été partagé : l'instrument à l'école de musique ou au conservatoire, la voix à l'école, au collège. Comme on sait les difficultés rencontrées à l'école et au collège pour l'enseignement musical, la voix a été déconsidérée tandis que l'instrument, privilégié dans les conditions de travail, s'est trouvé auréolé.

Il est grand temps que cela cesse et que nous vivions la *réhabilitation des écoles maîtrisiennes*. Il faut que l'on sache que par l'école maîtrisienne la

formation musicale peut être complète de l'enfant chanteur au compositeur avec une pratique instrumentale. Il faut dire que l'enfant maîtrisien, par la pratique polyphonique, entrera très vite dans le monde harmonique et abordera très tôt les études d'écriture musicale. Ceci est fondamental. Nous nous privons depuis deux siècles d'une nourriture musicale incomparable, capable de faire naître les écoles de chant, les écoles de chefs de chœur, les séminaires de compositeurs.

Cette réhabilitation doit se faire parallèlement au développement des écoles instrumentales, sans qu'il y ait confusion entre les deux types d'établissements, donc de pédagogie. *Le premier enseignement musical doit déboucher sur un enseignement musical spécialisé à deux dominantes : la dominante instrumentale, la dominante vocale* avec les deux types d'écoles : L'école instrumentale (écoles de musique, conservatoires), l'école vocale (écoles maîtrisiennes). Il est évident qu'il faut au moins autant d'écoles maîtrisiennes que d'écoles instrumentales. Les premières peuvent s'intégrer parfaitement dans le système scolaire. Si c'est à première vue plus difficile pour les secondes, ce n'est pas impossible dans un réaménagement du temps scolaire.

Nous possédons de nombreux conservatoires et écoles de musique. Libérés de la première formation musicale qui alourdit considérablement leur fonctionnement, ils pourraient jouer pleinement leur rôle d'établissement spécialisé en offrant de plus larges possibilités dans les horaires en particulier. Actuellement, le tête-à-tête entre un jeune instrumentiste et son professeur est trop bref. Il devrait au moins être multiplié par deux. Il pourrait l'être en ne recevant que les élèves qui doivent être là. Mais la machine aujourd'hui est trop lourde. Seule l'école formatrice musicale première peut l'alléger.

En même temps, on devrait avoir une école maîtrisienne par arrondissement. Je vois d'ici les bras se lever ! Mais qu'y a-t-il d'extraordinaire à cela ? Une école maîtrisienne par arrondissement c'est en définitive le potentiel des écoles maîtrisiennes d'antan. Ne pouvons-nous faire aussi bien ?

Il faut aussi préciser que ces écoles instrumentales ou vocales, ne devraient pas être tous niveaux, pas plus qu'un établissement scolaire n'est à la fois école, collège, lycée, université. aujourd'hui, un conservatoire national de région assume tout le cursus musical à partir d'un cadre scolaire. Beaucoup d'écoles nationales de musique font de même, et la distinction entre les uns et les autres n'est pas tellement évidente si l'on se place sur le plan strictement pédagogique. On pourrait tendre vers une organisation où tout le monde ne

ferait pas tout. Les deniers publics et privés y gagneraient. Il y a là aussi un aspect que je ne veux pas évoquer aujourd'hui mais qui compte beaucoup dans une restructuration de notre enseignement musical.

La mise en place des deux branches de l'enseignement spécialisé ne se justifie et ne se comprend que si, au départ, nous avons un solide premier enseignement musical pour tous à l'école primaire. On a souvent dit que tout reposait sur cette école. Il faut le réaffirmer. Les trois premières années du primaire dans cette formation sont décisives. Elles sont celles de l'éveil, de l'apprentissage, de la découverte de l'expression par la pratique, et de l'orientation. Nous en avons : dans les écoles de musique, dans les conservatoires et dans les collèges et lycées avec le très remarquable corps des professeurs d'éducation musicale. Je dirais qu'ils ne sont peut être pas là où ils devraient être. Dans la conception de l'heure hebdomadaire au collège ou de la courte relation professeur-élève au conservatoire (1), on subit les conséquences d'un système qui a oublié que les premiers pas sont les plus importants. Une réforme dans cet esprit devrait provoquer un *déplacement des compétences*. Dans un premier temps, comme on ne peut pas tout faire à la fois, elle devrait agir sur le tout début et au sommet de la formation, en pensant bien que les écoles maîtrisiennes donneraient très vite des musiciens compétents, du type du *généraliste musical dont l'école primaire a besoin*. Sur cet aspect de la formation, tant sur les programmes que sur la pédagogie, je reviendrai.

Des mentalités à transformer, des structures à réorganiser, des établissements à adapter à partir de richesses réelles en hommes et en moyens, tel est l'enjeu pour un nouveau virage de l'enseignement musical dans notre pays. Mais comment y parvenir si une volonté au plus haut niveau ne se manifeste pas sur les options essentielles, si l'antagonisme Culture-Education Nationale dans des structures parallèles et non complémentaires ne prend pas fin, si une pensée directrice de l'enseignement musical n'existe pas ? Il faudra bien en venir à une direction de l'enseignement musical, peut être dans le cadre d'un organisme plus large regroupant les enseignements artistiques. Sinon je crains que la Révolution espérée ne soit même pas une réforme. Or, il me semble bien que la chance de cette rénovation soit à saisir maintenant. Il faut donc sans se lasser redire ces réflexions qui apparaissent, je crois, comme des évidences. (*) Président du Mouvement *A cœur joie* et de l'*UNAVAC* (Union nationale d'associations à vocations artistiques et culturelles). (1) En Roumanie, au lycée musical, le jeune instrumentiste est quatre heures avec son professeur.

Batteries-Fanfaires 1988

1) Formation Musicale Batterie-Fanfare

Il est convenu de suivre le programme d'enseignement « normal » de la C.M.F. en suivant la progression suivante :
D1 - D2 - P1 - P2 - E1 - E2.

Brevet : ce niveau sera celui exigé pour le concours excellence de la Confédération.

2) Instruments :

Pour les cors, trompettes, clairons dont l'enseignement ne nécessite pas 9 ou 10 ans d'études, il est décidé de suivre la progression suivante :

		Correspondance	Solfège
1 ^{re} année	Débutant	Débutant 1	
2 ^e année	Préparatoire	Débutant 2	
3 ^e année	Elémentaire	Préparatoire 1	
4 ^e année	Brevet	Préparatoire 2	
5 ^e année	Moyen	Elémentaire 1	
6 ^e année	Supérieur	Elémentaire 2	
7 ^e année	Excellence	Brevet	

avec possibilité de faire des paliers intermédiaires :
exemple : D2 - P2 - E2, etc.

pour les élèves ayant un rythme de progression plus lent, ces paliers ne sont pas officialisés et ne donneront pas lieu à la détermination de morceaux supplémentaires pour ces examens.

Pour le tambour dont la technique plus complexe nécessite un plus grand nombre d'années d'études, la progression est la suivante :

		Correspondance	Solfège
1 ^{re} année	Débutant	Débutant 1	
2 ^e année	Préparatoire 1	Débutant 2	
3 ^e année	Préparatoire 2	Préparatoire 1	
4 ^e année	Elémentaire	Préparatoire 2	
5 ^e année	Brevet	Elémentaire A	
6 ^e année	Moyen	Elémentaire B	
7 ^e année	Supérieur	Elémentaire B	
8 ^e année	Excellence	Brevet Solfège	

En conséquence, la Commission n'a pas à se préoccuper des épreuves de formation musicale puisqu'elles seront les mêmes que pour les autres élèves. Les fanfaristes n'étant pas des sous-produits de la musique. Il est ensuite procédé au choix des morceaux d'examens pour tous les instruments.

Morceaux imposés pour toutes les formations désirant se présenter aux Concours en 1988.

FORMATION A

Excellence et Honneur Supérieure	Légende mystérieuse	Gourdin	Editions Martin
1 ^{re}	Polka des clairons	Brun	Editions Martin
2 ^e	Costanas	Bréard	Editions Combre
3 ^e	Mister Boum	Devo	Editions Combre
	Les échos de Bassens	Trémine	Editions Martin

FORMATION B

Excellence Supérieure	Habanera	Devo	Editions Combre
1 ^{re}	Réveillon dansant	Reynaud	Editions Besson
2 ^e	Chante Merlière	Bréard	Editions Combre
3 ^e	Dunis	Bréard	Editions Combre
	Le Chevalier	Forter	Editions Forter

FORMATION C

Excellence Supérieure	Fanfara Sherydan	Dondeyne	Editions Martin
1 ^{re}	Ciel de France	Pigeot	Ed. Forêt de Rets
2 ^e	Relais en sol ut ré	F.P. Lang	Editions Martin
3 ^e	Fressefines	Trémine	Editions Martin

FORMATION D

3 ^e	La Savoyarde	Randouyer	Editions Martin
2 ^e	Fandine	Bréard	Editions Bréard
1 ^{re}	Sonne Route	Fayeulle	Editions Combre

FORMATION E

3 ^e	Fanfara de France	Trémine	Editions Deslaurier
2 ^e	Concorde	Déli	Editions Martin
1 ^{re}	Valse Militaire	Reynaud	Editions Marguentat
Supérieure	Marche Triomphale	Maguet	Editions Champel
Excellence	Hey Joe	Vignon	Editions Vignon

FORMATION F

Sur demande

FORMATION G

3 ^e	The Majorets' March past	Loralmonie	Editions Besson
2 ^e	Défilé de la Garde Rép.	Wetge	Editions Martin
1 ^{re}	Défilé fédéral	Retin	Editions Besson

FORMATION H

3 ^e	Baden Baden	Jay	Editions Martin
2 ^e	Les Trompettes de Duplex	Sember-Colley	Editions Besson
1 ^{re}	Louis XIV	Millot	Editions Martin
Supérieure	Rythmus	Devogel	Editions Martin
Excellence	Easy Rag		

NOTATION ET ATTRIBUTION DES PRIX AUX SOCIETES

FORMATIONS A, C et D

Morceau « imposé »	40 points
Morceau « au choix »	40 points
Sonnerie	20 points
Marche au Tambour	20 points

Total 120 points

FORMATIONS E, G et H

Morceau « imposé »	40 points
Morceau « au choix »	40 points
Sonnerie	20 points
Marche au Tambour	10 points
Marseillaise	10 points

Total 120 points

FORMATION B

Morceau « imposé »	40 points
Morceau « au choix »	40 points
Sonnerie de Cavalerie	40 points

Total 120 points

FORMATION F

Morceau « imposé »	40 points
Morceau « au choix »	40 points
Sonnerie de Vénérie	40 points

Total 120 points

Les prix sont attribués comme suit :

• De 102 à 120 points	1 ^{er} prix ascendant
• De 90 à 101 points	1 ^{er} prix
• De 72 à 89 points	2 ^e prix
• De 60 à 71 points	3 ^e prix

Une formation qui n'obtient pas la note moyenne de 60 points perd son classement.

Pour les Batteries-Fanfaires, l'épreuve de sonnerie est obligatoire. Les sonneries réglementaires du « Guide Pratique du Fanfariste » sont seules valables dans nos concours.

« Le Guide pratique du Fanfariste », Editions Renato Deslauriers, 25, rue Michel-le-Comte, 75003 Paris.

En plus du morceau imposé et du morceau au choix, les Batteries-Fanfaires auront à exécuter des sonneries réglementaires qui seront tirées au sort parmi les sonneries suivantes :

— Le garde à vous, L'ouverture du ban, Le rappel de pied ferme pour les sociétés classées en 3^e division.

— Le garde à vous, Au drapeau, Aux champs pour les sociétés classées en 2^e division.

— Au drapeau, Aux champs, Aux morts pour les sociétés classées en première division, supérieure, excellence et honneur.

Fanfaires de trompettes. En plus du morceau imposé et du morceau au choix, ces formations devront exécuter, à la demande du jury, une sonnerie réglementaire de Cavalerie voir « Guide pratique du Fanfariste », pages 10, 11, 13.

Fanfaires de trompes. En plus du morceau imposé et du morceau au choix, ces formations devront exécuter, à la demande du jury, une sonnerie réglementaire de vénerie correspondant à leur classement. Voir « Recueil pratique du Sonneur » de A. Devert, Editions A. Leduc.

Pour les formations E., G. et H.

« La Marseillaise », arrangement Batterie-Fanfare de A. Trémine, éditions Champel sera exigée ainsi que les sonneries réglementaires.

Pour toutes les formations

L'exécution d'une marche Tambour est obligatoire, les sociétés pourront choisir dans la liste suivante :

— Marches réglementaires N.E.P. du Tambour de A. Trémine, tome 2, pages 8, 9, 10. Editions R. Martin.

— Marches fédérales Dauphinoises de R. Peyré. Editions C.M.F.

— Marches de l'air.

— Marches de la Garde Républicaine. N.E.P. du Tambour, tome 2, pages 11 et 12. Editions R. Martin.

— Marches progressives de Vernier. (Deux séries).

Les sociétés devront présenter au jury la partition des marches choisies.

Liste des éditeurs

Editions R. Martin, 106, Grande-Rue-de-la-Coupée, 71000 Mâcon, tél. 85.34.46.81.

Editions Combre, 24, bd Poissonnière, 75009 Paris, tél. : (16.1) 48.24.89.24.

Editions Besson, La Motte, 03300 Cusset, tél. : 70.98.39.61.

Editions Forter, 45, rue du Cardinal-Mathieu, 54000 Nancy.

B.F.-Editions de la Forêt de Retz, B.P. 131, 5 ter, bd Millet, 02600 Villers-Cotterets, tél. : 23.72.55.55.

Editions Bréard, rue A.-Thorin-Janville-sur-Juine, 91510 Lardy.

Editions Vignon, 69, rue Bataille, 69008 Lyon.

Editions Champel, Neuville-sur-Ain, 01160 Pont-d'Ain, tél. : 74.37.77.33.

Editions Margueritat, 290, avenue Victor-Hugo, 94120 Fontenay-sous-Bois, tél. : 48.75.64.77.

Editions Deslaurier, 25, rue Michel-le-Comte, 75003 Paris, tél. : (16.1) 42.72.87.59.

Editions A. Leduc, 175, rue Saint-Honoré, 75040 Paris Cedex 01.

POUR LA RENTREE DES CONSERVATOIRES

FORMATION MUSICALE :

CAHIERS DE FORMATION MUSICALE

Volume I. **Le Forestier.** MESSIAEN - L'Ascension

Volume II. **Canac.** DEBUSSY - L'Après-midi d'un faune

Volume III. **Gonzales.** BIZET - L'Arlésienne

Volume IV. **Grouvel.** DUTILLEUX - Tout un monde lointain...

Couleau. L'HEURE DE FORMATION MUSICALE

du niveau débutant à la fin du 1^{er} cycle d'étude (élém. 2)

6 Guides pédagogiques (livres du professeur)

6 Livres de l'élève

Gonzales, Le Forestier, Louvler. TEXTES D'EXAMEN DE FORMATION MUSICALE du Conservatoire National de Région de Boulogne-Billancourt

(vient de paraître)

Holstein, Level, Louvler. MUSIQUE A CHANTER

— du plain-chant à Bach,

— de Mozart à R. Strauss,

— de Debussy à nos jours.

Volume 8 : de Mozart à R. Strauss, cycle III (niveau difficile)

(vient de paraître)

François. VERSION JAZZ, thèmes de jazz à chanter et à jouer avec accompagnement orchestral sur cassette, en 2 volumes (très facile et facile) et 2 cassettes.

(vient de paraître)

Simonin. PREMIERS PAS DES NOTES ET DES RYTHMES.

En 2 volumes.

DICTEES :

Satoh, Kitamura, Nakamura.

533 DECHIFFRAGES DE LECTURE ET DE DICTEES MUSICALES.

(vient de paraître)

chez votre marchand ou chez

ALPHONSE LEDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01

Manifestations

FESTIVALS

11, 12, 13 septembre 1987	Longuyon (Meurthe-et-Moselle) Batterie Fanfare Amicale St-Louis	Festival de Musique.	M. Patrice Lambert, Services Techniques, Mairie, 54260 Longuyon
11, 12, 13 septembre 1987	Ottange (Moselle) Harmonie Municipale	Festival International de Musique (75 ^e anniversaire).	M. René Aveline, 27, rue de La Liberté, 57710 Tressange.
19 septembre 1987	Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire)	Festival de Musique.	M. Tessier J., 3, rue Pingré, 71140 Bourbon-Lancy. Tél. : 85.89.31.89.
19, 25, 26 septembre 1987	Saulnes (Meurthe-et-Moselle) Avenir Musical	Festival International de Musique.	M. Denis Cruciani, 21, avenue du Général-Remond, 54650 Saulnes.
10 octobre 1987	Lannemezan (Htes-Pyrénées)	Festival Département des Sociétés Musicales des Htes-Pyrénées.	M. F. Vandenmosselaer, 9 bis, rue Marin-la-Meslée, 65600 Semeac. Tél. : 62.37.08.86.

CONCOURS

21 et 22 mai 1988	Aix-les-Bains (Savoie)	Concours National d'Accordéon (sociétés toutes catégories).	M. Albert Arnould, 8, rue du Zander, 73100 Aix-les-Bains.
21 et 22 mai 1988	Strasbourg (Ht-Rhin)	Concours International pour Harmonies toutes divisions.	M. René Steyer, 2 sentier des Petits-Champs, 67760 Gamsbheim. Tél. : 88.96.87.29.
21, 22 et 23 mai 1988	Lagord (Charente-Maritime)	Concours International de Musique. Orchestres d'Harmonie, Chorales, Batterie-Fanfare, Fanfare.	
4 juin 1988	St-Marcellin (Isère)	Concours de composition — Œuvres pour Harmonie.	L. Levrangi, Le Polychrome, Ecole de Musique, 38500 Voiron. Tél. : 76.05.48.78..
5 juin 1988	St-Marcellin (Isère)	Concours National de Musique ouvert aux Harmonies — toutes divisions.	M. Rolland Paym, 27 bis, rue de la Plaine, 38160 St-Marcellin. Tél. : 76.38.42.02.

CONGRES

27 septembre 1987	Roussillon (Isère)	Assemblée Générale de l'Isère	M. Louis Levrangi, chemin des Arons, 38210 Tullins.
4 octobre 1987	Yenne (Savoie)	Assemblée Générale de la Savoie.	M. Maurice Adam « L'Eden » 2, rue Paul-Verlaine, 73100 Aix-les-Bains.
4 octobre 1987	Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	4 ^e assemblée Générale de la Fédération des Sociétés Musicale de la région Auvergne.	M. André Relin, 2, rue Salignat, 03200 Vichy. Tél. : 70.98.09.43 et 70.98.60.17.
4 octobre 1987	Ruffec (Charente)	Assemblée Générale de la Fédération Poitou-Charentes.	M. Mazeau 9, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême, ou M. Louis, 16700 Ruffec.
4 octobre 1987	Rodez (Aveyron) à 9 heures précises	Assemblée Générale de la Fédération départementale des sociétés Musicale de l'Aveyron.	M. Raymond Robin, président de la FDSMA, rue de la 4 ^e -République, 12300 Decazeville.
10 octobre 1987		Assemblée Générale de la Loire.	M. Joseph Freyconon, 32, rue Michel-Rondet, 42230 Roche-la-Molière.
11 octobre 1987	Tourmon (Ardèche)	Assemblée Générale de l'Ardèche (Théâtre Municipal).	M. René Isaac Tourré, 07120 Ruons.
11 octobre 1987	Hagueneau (Bas-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsaces.	M. Alfred Stengel, 10, rue de la Statuette, 67500 Hagueneau.
18 octobre 1987	Cosne-sur-Loire (Nièvre)	Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Nièvre.	M. Jean Julien, Le Parc de Marzy, 57, rue de Marzy, Bât. B, Esc. 5, 58000 Nevers.
18 octobre 1987	Ottange (Moselle) Salle polyvalente	65 ^e Congrès de la Fédération Lorraine.	M. René Bellion, Conservatoire de la Musique, avenue Patton, 57500 Saint-Avold.
24 octobre 1987	Dijon (Côte-d'Or)	Assemblée Générale de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Bourgogne.	M. Jean Julien, Le Parc de Marzy, 57, rue de Marzy, Bât. B, Esc. 5, 58000 Nevers.
25 octobre 1987	Bonneville (Hte-Savoie)	Assemblée Générale de Hte-Savoie.	M. Paul Condurier, 288, rue Guillaume-Pichet, 74130 Bonneville.
15 novembre 1987	Semeac (Htes-Pyrénées)	Congrès Départemental des Sociétés Musicales des Htes-Pyrénées.	M. François Vandenmos-Selaer, 9 bis, rue Marin-la-Meslée, 65600 Semeac. Tél. : 62.37.08.86.

STAGES

19 au 29 juillet et 3 au 10 août	Arrens (Htes-Pyrénées)	Vacances Musicales de Poitou-Charentes.	M. Révolte, 17500 Jonzac.
27 juillet au 4 août 1987	Vesc (Drôme)	Stages départementaux — Percussion ; — Trombone ; — Accordéon. Stage niveau élémentaire du 5 au 14 août 1987. Stage de Direction du 5 au 14 août 1987.	Mme J. Blache, Centre Départemental de gestion, 31, avenue du Pdt-E.- Herriot, 26000 Valence. Tél. : 75.42.40.34 Poste 20.
15 au 23 août 1987.	Colombier-le-Cardinal (Ardèche)	Stage d'Harmonie et Cordes.	M. Denis Roux, secrétaire général de la Fédération de l'Ardèche, 14, rue Alsace-Lorraine, 26500 Bourg-les-Valence. Tél. : 75.56.42.21.
24 août au 5 septembre 1987	Villiers-Cotterêts (Aisne)	Stage de perfectionnement et d'encadrement des Batteries-Fanfaires.	M. Claude Menteaux BP 29, 02600 Villiers-Cotterêts.
1 ^{er} au 5 septembre 1987	Saint-Pourçain- s/Sioule (Allier)	Stage organisé par l'UDSM de l'Allier au lycée Blaise-de-Vigenère. Perfectionnement instrumen- tal. Orchestre d'harmonie.	M. Dominique Daloz, 161, rue de Rimard 03100 Montluçon. Tél. : (16) 70.05.22.78, (16) 70.03.91.71.
24, 25 octobre 1987	Poitiers Creps de Boivre (Vienne)	Stage de perfectionnement en direction d'orchestre et choix du répertoire.	M. Hélène, 86300 Chauvigny.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT POUR PLECTRES

Organisé par la Fédération de Sociétés Musicales des Hautes-Pyrénées,
sous la Direction de Mario Monti, assisté de Didier et Guy Roux
4, 5 et 6 septembre 1987 à Tarbes (65000)

Renseignements et inscriptions :

M. François Vandemosselaer (Président Fédéral), 9 bis, rue Marin-la-Meslée, 65600 Semeac. Tél. : 62.37.08.86
Ou, à défaut : M. Alain Sérès, lotissement Loubery, 65460 Bours. Tél. : 62.37.61.78

Bulletin d'abonnement

Pour vous abonner ou vous réabonner, vous pouvez utiliser ce bulletin en précisant si vous êtes nouvel abonné, si vous renouvelez votre abonnement de l'année passée. N'oubliez pas, si vous avez changé d'adresse, de nous indiquer (sur le bulletin) l'ancienne adresse, et adressez le bulletin accompagné du règlement à C.M.F. Service Abonnements, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.

France : 90 F
Etranger : 190 F

NOM (en majuscule) :

Prénom :

ADRESSE EXACTE (rue et n°) :

Localité : Code postal :

Date :

Signature,

Promenade à travers nos régions

Abonnements
1987
90 F

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de nos vingt-trois fédérations régionales.

Nous vous rappelons qu'aucun article ne sera inséré dans cette rubrique s'il ne nous est pas parvenu revêtu de la signature du Président de la Fédération Régionale.

Ce sont nos magnifiques Régions de France ! Tous les articles figurant dans cette rubrique sont rédigés par nos amis originaires et demeurant dans nos Provinces.

Ces pages régionales nous ont été demandées avec insistance, non seulement par les membres affiliés à nos Fédérations, mais par nos lecteurs indépendants. En cette période de décentralisation et d'aménagement régional, il serait dommage de les restreindre.

Alsace

56 chorales
et 2 000 jeunes choristes
au 39^e Concours de Chant Choral
Scolaire organisé par l'Association
des Sociétés Chorales d'Alsace.

• Le concours de Mulhouse

Ce concours existe depuis 38 ans, et les Mulhousiens qui se tiennent au courant des choses de la musique savent qu'il est organisé par l'Association des sociétés chorales, association que préside M. Joseph Muller et qui fédère la plupart des chorales de la région Alsace.

Quant au concours proprement dit, il est coordonné par un comité présidé par M. Jean-Pierre Moser.

Les chorales scolaires de Mulhouse formaient cette année l'essentiel des participants, puisqu'on avait inscrit une bonne douzaine d'ensembles fournis par des établissements scolaires de la ville.

L'émotion en tout cas régnait dans la salle comme sur la scène, parmi les parents et amis, venus pour faire la claque, comme parmi les jeunes chanteurs et leurs dirigeants.

Lors de la délibération du jury (présidé par M. Joseph Muller et composé de personnalités du monde musical de Strasbourg, de Mulhouse et de Saverne), la chorale Scherzo du Conservatoire de Mulhouse, placée sous la direction de Marius Trommenschlager, a présenté des extraits de son répertoire : chant grégorien, musique sacrée polyphonique et chant profane.

LE PALMARES

Groupe I - Interprétation à l'unisson - Premier degré : école Drouot, Mulhouse, très bien ; école mixte, Lutterbach, très bien ; écoles Victor-Hugo 1 et 2, Mulhouse, bien ; chorale de l'école Jean-Wagner, Mulhouse, bien.

Groupe II - Chœurs à deux voix égales - Premier degré : chorale de l'école Amélie-II, Wittelsheim, très bien (coupe député-maire Klifa, médaille du député Gissingier) ; chorale des enfants de Blotzheim, très bien (coupe du lieutenant-colonel Eckert) ; chorale du foyer de l'Enfance, Colmar, très bien (coupe du député-maire Klifa) ; école mixte de Saint-Louis-la-Chaussée, bien (coupe du député Weisenhorn) ; école mixte du Fehlacker, Pfastatt, bien (coupe du député Freulet) ; écoles Victor-Hugo 1 et 2, Mulhouse, bien (coupe chorale Alliance Mulhouse) ; école primaire de Wolfersdorf, bien ; école Thérèse, Mulhouse, bien (coupe Groupement chorales Hunningue-Sierentz) ; école mixte de Moosch, très bien (coupe du président du Conseil général du Haut-Rhin) ; école mixte de Buschwiller, bien ; école Jeanne-d'Arc « primaire », Mulhouse, très bien (Grand prix de l'Association chorales d'Alsace) ; école primaire de Muntzenheim, très bien (prix CAIRPSA) ; école mixte, Holtzwihr, très bien (coupe Compagnons de l'Accordéon, Mulhouse) ; chorale des enfants des écoles Wagner, Wolf, Mulhouse, très bien (coupe de l'OMAP).

Groupe III - Chœurs à trois voix égales - Premier degré : chorale des enfants du collège de Rouffach, très bien (coupe fanions France) ; chorale d'enfants de l'école Widemann, Saint-



La Chorale de l'Ecole Jeanne-d'Arc, Mulhouse. Direction : Bernadette Reral.

CMF



Louis, bien (coupe du député Ueberschlag).

Groupe IV – Chœurs à deux voix égales – Collèges et lycées : collège Kennedy, Mulhouse, bien (coupe du député Grimont) ; école Jeanne-d'Arc, Mulhouse, bien ; chorale du collège de Soultz, bien ; collège Jean-Macé, Mulhouse, bien.

Groupe V – Chœurs à trois voix égales – Collèges et lycées : collège Alexandre-Gérard, Masevaux, très bien ; collège de Dannemarie, bien ; chorale du collège Pfeffel, Colmar, bien ; chorale du collège Mathias-Grunewald, Guebwiller, bien (coupe du député Bockel) ; collège Champagnat, Issenheim, très bien (coupe Renaissance française).

Groupe VI – Chœurs à trois voix mixtes – Collèges et lycées : collégelycée Lambert, Mulhouse, très bien (prix CAIRPSA).



La Chorale du Collège Champagnat, Issenheim. Direction : Claude Jeannin.

Groupe VII – Promotion du grand prix : école primaire de Jebnheim, chorale « Les oiseaux de l'Amitié », bien (coupe des Dernières Nouvelles d'Alsace) ; chorale des enfants de Mulhouse « La clé des champs », très bien (coupe du député Klifa) ; ensemble vocal « le Rouge et Noir », école Jeanne-d'Arc, Mulhouse, bien ; chorale du collège de Saint-Loup-sur-Semouse, très bien ; chorale du collège du Mortard-de-Lure, très bien (challenge Kiwanis international) ; chorale Amicale du lycée Sainte-Marie-aux-Mines, très bien (coupe chorale Harmonie Mulhouse).

• Le concours de Strasbourg

Dix-neuf chorales ont participé au concours au Palais des Fêtes de Strasbourg. Le jury était composé de MM. Joseph Muller, président de l'Association des Chorales d'Alsace et secrétaire général de la CMF, François Meyer, directeur adjoint du Conservatoire National de Région, Gérard Foltz, président de la Commission musicale, Jean-Louis Weber, professeur de Chant au Conservatoire, André Valentin, professeur et Roger Munch, principal ajoin.

Palmarès

Groupe I : Chœurs à l'unisson-premier degré :

Ecole primaire de Mittelschæffolsheim, dir. M. Hirsch, mention bien. (Coupe de la Communauté urbaine).

Groupe II : Chœurs à deux voix égales, 1^{er} degré :

Ecole élémentaire Neuhoef A, dir. M. Bernhart, mention assez bien. (Coupe Cora). Institution Notre-Dame-de-Sion, dir. G. Schleicht, mention bien. (Coupe du député Oehler). Chorale des enfants de Mulhouse, H. Erhard, mention très bien. (Coupe du député Gengenwin).

III) Groupe III : Chœurs à trois voix égales, 1^{er} degré :

Ecole primaire mixte de Griesheim, dir. J.-L. Muller, mention très bien. (Grand prix catégorie écoles élémentaires, coupe du président du conseil régional). Ecole Dannenberger, Souffelweyersheim, dir. sœur M.-Th. Ball, mention très bien. (Coupe du député Durr). Ecoles mixtes de Marlenheim, dir. M. Lanoix, mention très bien. (Coupe de la Banque fédérative du Crédit mutuel).



Personnalités et Chefs de Chœur à la proclamation du Palmarès.

IV) Groupe IV : Chœurs à deux voix égales, collèges et lycées :

Collège de la Robertsau, dir. M. Collin, mention très bien. (Coupe musique et culture). Collège Foch, Haguenau, dir. M. Kryzaniac, mention bien. (Coupe chorale Ste-Cécile de Molsheim). Collège de Sundhouse, dir. J. Lang, mention bien. (Coupe des Dernières Nouvelles d'Alsace). Collège de Rhinau, dir. B. Hummel, mention bien. (Coupe Chorale des enseignants).

V) Groupe V : Chœurs à trois voix égales, collèges et lycées :

Collège G.-Holderith, Lauterbourg, dir. Ch. Krieger, mention très bien. (Coupe du ministre Adrien Zeller. Prix de la Caisse d'Epargne). Collège de Bouxwiller, dir. R. Siegrist, mention très bien. (Grand prix catégorie collèges. Coupe centre départemental musical et culturel). Collège Herrade-de-Landsberg, Rosheim, dir. J.-Cl. Holicky, mention très bien. (Coupe du sénateur Kauss). Centre Louis-Braille, Neuhoft, dir. S. Hirtz, mention très bien. (Grand prix catégorie collèges. Coupe du président du conseil général). Collège de Wissembourg, dir. J.-Cl. Eglin, mention bien. (Coupe du sénateur Jung). Collège de Benfeld, dir. R. Schmitt, mention très bien (Coupe SAMS Socorhin).

VI) Groupe VIII : Promotion Grand Prix :

Collège La Providence, Strasbourg, dir. A. Foltz, mention très bien. (Coupe du député Mme Trautmann). Ecole du Neufeld, mention très bien. (Coupe CME 67).

Le Concert de la Société de Musique Harmonie de Muntzenheim

La salle des Fêtes de la cité haut-rhinoise était comble lorsque, sous la direction de Jean-Paul Meistermann, l'Harmonie de Muntzenheim présentait

« Vifs Intrada's » de Jan de Haan, l'Ouverture des Noces de Figaro de Mozart et des extraits d'Aïda de G. Verdi. Le soliste du 3^e Mouvement du Concerto pour clarinette en Mi b majeur de Karl Stamitz était Patrick Boeschlin, formé au Centre d'Initiation Musicale de Muntzenheim. En seconde partie du concert, le Muntza's Band offrit un show original au cours duquel le compositeur Félix Bernard Struber fut particulièrement honoré. Parmi les personnalités présentes, on remarquait MM. Jean-Paul Fuchs, député, Jean Steib, conseiller général, Joseph Muller, secrétaire général de la CMF et son homologue allemand K. Schultz.

Le Concert annuel de l'Harmonie de l'Electricité de Strasbourg

L'Orchestre d'Harmonie de l'Electricité de Strasbourg a offert à ses amis un concert exceptionnel, le dimanche 5 avril, au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg.

Le programme comportait l'œuvre imposée au Concours de Massiac : le Concerto Grosso du compositeur strasbourgeois Jean-Jacques Werner ainsi que d'autres œuvres : la Deuxième symphonie d'Alfred Reed, « Récit et Polonaise » de C.M. von Weber et « London suite » d'Eric Coates.

Les applaudissements de la salle comble du Palais des Congrès ont été pour Alin Delmotte et ses musiciens la plus appréciée des récompenses après tous les efforts d'un travail intense.

A l'issue du Concert, M. Roger Rudloff, président de l'Harmonie a remercié les nombreuses personnalités parmi lesquelles Jean-Jacques Werner qui avait auparavant félicité sur scène les interprètes de son œuvre, et Joseph Muller, secrétaire général de la Confédération Musicale de France.

Aquitaine

La Chorale Janfré Rudel à l'Hôtel de Ville

Née il y a un an, la Chorale Janfré Rudel dont le nom évoque le troubadour, prince de Blaye, fête son premier anniversaire.

La salle des fêtes est vite comble et dès les premiers morceaux, personne ne regrettera d'être venu au rendez-vous des trente-cinq choristes.

Le programme est préparé sans fausse prétention avec, surtout, le désir de bien chanter et de faire plaisir.

La présentation des morceaux — par les choristes — apporte des précisions sur le choix, l'esprit, l'interprétation, le souhait de respecter l'écriture des compositeurs.

« L'hymne à la nuit », « Noël nouveau », « Entre le bœuf et l'âne gris », « Le Noël des trompettes », sont des classiques très connus. Ils ont le mérite de capter l'auditoire curieux, mais vite conquis par la perfection des exécutions. « La berceuse Basque », chantée en solo et en basque authentique, accompagnée à 3 voix, bouche fermée surprend agréablement.

« Quand il est mort le poète », de G. Bécaud, dans un arrangement à 4 voix (est le seul moderne). Malgré l'heure tardive : « mes amis, partons pour la chasse », fantaisie du XVIII^e qui nous fait chercher les cors de chasse. J.J. Muret, jeune à cette époque savait déjà composer.

A la pause, Jacques Tissier, le directeur, est heureux d'offrir cette soirée grâce au travail assidu et à la sympathique ambiance qui règne en cette nouvelle chorale qui a déjà vingt-trois morceaux à son répertoire dont des hymnes exécutés en diverses manifestations.

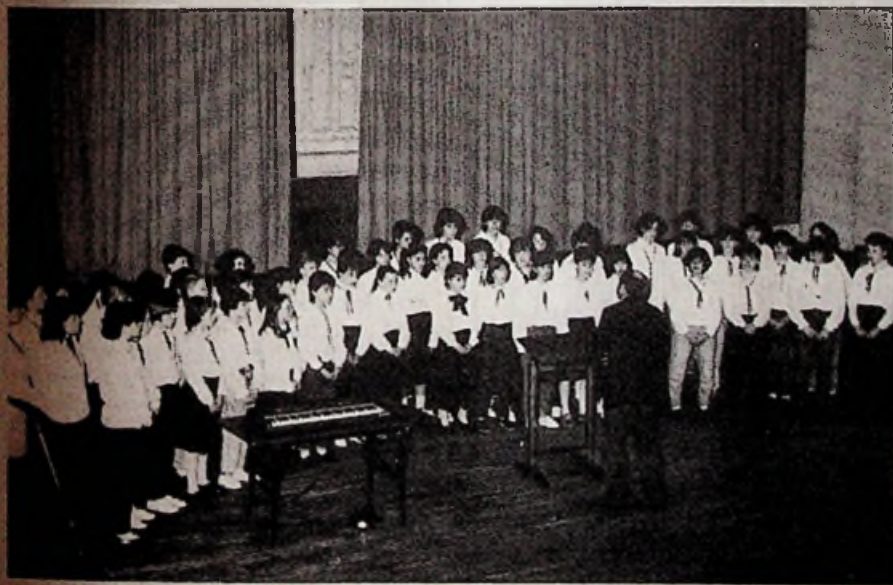
Les musiciens sont en place, tous des amis, des fidèles, heureux de servir la musique et d'accompagner les choristes. La baguette est exigeante mais sûre et chacun ayant redoublé d'effort aux répétitions, l'exécution de tous les morceaux s'en trouvera aisée, chaleureuse.

Une jeune flûtiste joue pour la première fois en solo, accompagnée par l'orchestre « le Menuet de l'Arlesienne » de G. Bizet.

Un moment musical fort apprécié qui aura fait rêver les aînés et croire en l'avenir les jeunes qui se préparent à la reprise de la musique à Blaye.

Avec Orchestre, voici la 2^e partie qui débute avec l'Ave Verum de Mozart. Le Chœur des Esclaves de Nabucco, version originale mérite une mention.

Plus fidèle à Offenbach qu'à subir les modes pour une mise en scène souvent trop exubérante, la « barcarolle des



La Chorale du Collège de Lauterbourg. Direction : Charles Krieger.

CMF



Contes d'Hormann sera le dernier morceau choisi dans le répertoire existant.

Cette soirée du « bien chanter » s'achèvera avec une création dédiée au vin de Blaye et le présentateur donne à cette première la note plus sympathique qu'officielle en dévoilant les noms des auteurs : J. Kleber Michaud pour les paroles, Jacques Tissier pour la Musique.

Le vin, le génie du vigneron, Janfré Rudel, la Commune libre de Montmartre, jumelée à Blaye est repris en chœur par l'auditoire grâce à une fidèle choriste qui a préparé en surprise les paroles vivement distribuées.

Le directeur se retourne, dirigeant ainsi une nouvelle chorale.

C'est un dernier bon moment sympathique, une joie partagée. De nouvelles vocations naîtront-elles ? Deux conditions cependant, chanter juste et être assidu aux répétitions.

Une soirée réussie, un auditoire qui a manifesté par ses chaleureux applaudissements et sa générosité, sa satisfaction et ses encouragements à persévérer.

Le Congrès Fédéral annuel à Lesparre 1987

Le 82^e Congrès de la Fédération a eu lieu le 5 avril à Lesparre, l'organisation en était assurée par l'Union Musicale de Lesparre, remarquablement d'ailleurs, ce dont il faut remercier le Président Guy Vergez et ses collègues de bureau.

C'est à la salle Saint-Trélody, aimablement prêtée par la municipalité que le Président Fédéral M. Henri Ciran entouré des membres du Bureau ouvrit la séance à 9 h 30, ayant à ses côtés le Dr Prévot, maire et Conseiller Général de Lesparre, M. Yves Lecandey, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde et représentant M. Jacques Chaban-Delmas, président du Conseil Régional et le Doyen Valade, Président du Conseil Général, M. Francis Larriba, Directeur du Comité Départemental de la Culture en Gironde, représentant M. Lummeaux, Délégué Régional à la Musi-

que en Aquitaine, M. Azoulai, Délégué Régional de la S.A.C.E.M.

Après la lecture du procès verbal de la précédente Assemblée Générale à Morcenx, par M. Gilbert Boissou, Secrétaire Général fédéral, le Président Fédéral dans son allocution d'ouverture souligna la part prise par M. le Maire de Lesparre, dans la résurrection de l'U.M. de Lesparre qui, depuis de nombreuses années, était en sommeil. La volonté tenace de M. le Maire, aidé de son premier adjoint M. Rivière, et de quelques amis, a permis aux musiciens de Lesparre, avec leurs amis de Queyrac et de Pauillac, de retrouver leur Harmonie de jadis. Le Président dit sa joie, au nom de tous de voir l'excellent Président M. Guy Vergez remis de ses récents ennuis de santé, à la tête de la société, où il sait si bien exercer avec charme et avec les qualités de son tempérament d'artiste un rôle plein d'entrain et de dévouement, entouré d'ailleurs d'amis tous aussi dévoués. Le Président Fédéral fit remarquer l'excellente idée de M. Vergez de prévoir le circuit des Dames, comme il l'a appelé, pour cette visite de la belle tour de l'Honneur et son musée, la promenade vers Blaignan et vignoble.

Après avoir dit les remerciements de la Fédération à M. Le Candey et à M. Prévot pour l'appui reçu du Conseil Régional et du Conseil Général, dit les bons rapports avec M. Azoulai et la SACEM, la collaboration avec la Délégation Régionale à la Musique et en Gironde avec le Comité Départemental de la Culture que dirige notre ami M. Francis Larriba, qui est un ami de longtemps, qui connaît parfaitement les besoins des sociétés musicales et qui est d'ailleurs membre de notre comité fédéral. La musique, dit le Président, reste un des trésors de l'humanité.

Le plaisir de jouer ensemble ne se remplace pas. Les bergers les plus anti-ques surent se confectionner les plus



La Danse du Verre
(Danse basque)

rudimentaires pipeaux. La mélodie a depuis fait des progrès. Restons avec la mélodie. Pensons à ce qu'a écrit Jules Verne dans la « Ville Idéale » : « Ne vivons pas le triomphe des dissonances, ni l'effet semblable à celui des instruments qui s'accordent avant que l'on frappe les 3 coups » servons la musique avec passion, sans quoi nulle action n'est vraiment réalisée !

M. Gilbert Boissou donna lecture de son rapport moral qui reflète très exactement la vie fédérale, puis M. Fondriest délégué aux assurances parle de cette importante question et en l'absence de M. Valdiserra, délégué aux récompenses qui était excusé, le Président en son nom donna lecture de son rapport. Depuis le 1^{er} avril il y a un nouveau tarif des récompenses qui a été distribué aux sociétés avec la circulaire annuelle. En l'absence de M. Ambroise, malheureusement hospitalisé, c'est M. Noël Derry, trésorier adjoint, qui donna les chiffres des mouvements de fonds de l'année, et M. Lignot au nom de la Commission de Contrôle donna lecture de son rapport qui a constaté la parfaite tenue des comptes.

Il fut procédé au renouvellement de la Commission, à laquelle furent réélus MM. Lignot, Barraud et Seguin. La fixation de la cotisation pour 1988 fut votée à 30 F pour la Fédération. En ce qui concerne la C.M.F. et le journal, il est décidé d'attendre ce que votera le Congrès de Paris qui aura lieu très prochainement. Le journal confédéral indiquera les décisions prises.

M. Lacaze donna ensuite lecture du rapport sur les activités des sociétés de l'Union des B.F. de la Fédération.

M. Boissou, responsable des examens, donna diverses indications pour les prochains examens de 1987. Rien n'est changé par rapport à l'an dernier. Des remerciements furent adressés à tous ceux qui s'occupent des divers centres d'examens dans le rayon fédéral et le Président remercia particulièrement M. Boissou qui a la responsabilité de ces examens, charge très importante. Il remercie également Mme Moreau, secrétaire au bureau fédéral qui prend une part très importante à l'organisation de ces examens qui exigent un secrétariat bien chargé.

En ce qui concerne les examens de B.F., le bureau a délégué M. Dufois pour s'en occuper en accord avec l'union pour les sociétés y appartenant. M. Trémine étant délégué CMF à Paris pour les B.F., M. Dufois a obtenu, à cet égard ce que demandait la Fédération. En ce qui concerne l'Union, sur le plan fédéral, M. Rapin reste le responsable du centre d'examens B.F.

Le président eut le plaisir de signaler que l'Aquitaine avait à la division excellence à Paris 5 candidats de la Fédération (4 de La Teste et 1 d'Arcachon). Il

n'y a eu que quatre Prix d'Excellence pour toute la France, les épreuves ayant eu lieu au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris le 8 mars 1987. Notre fédération a eu la satisfaction d'obtenir un de ces quatre prix nationaux.

Compliments adressés à tous les candidats de la Fédération. Il fut également parlé du Diplôme D.A.A.S.M. qui est très important pour l'avenir des directions de nos sociétés. C'est un Diplôme très difficile à obtenir qui se passe à Paris, à la C.M.F. et qu'il faudra sûrement développer davantage.

Au sujet des Stages, quelques-uns ont eu lieu sur l'ensemble du territoire fédéral. Ils obtiennent toujours beaucoup de succès mais il faudrait les multiplier ce qui n'est pas toujours facile.

Le rapport de M. Ricou, sur le statut des Chefs de Musique de nos Sociétés reste toujours d'actualité. Au niveau du bureau fédéral, il a été reconnu parfaitement établi et intéressant, mais cela pose un problème législatif. Des études sont faites dans les milieux administratifs confirme M. Larriba et il y a lieu d'attendre les futures ouvertures de discussions qui se feront. Le rapport Ricou sera à nouveau transmis à la C.M.F. et pourra servir utilement en vue de ces discussions et des initiatives éventuelles. Après quelques autres questions, notamment concernant les jeunes conscrits dans les Musiques Militaires et le processus à suivre à cet égard la constatation des bons rapports avec la SACEM, ce dont fut remercié M. Azoulai, M. Francis Larriba, prononça l'allocution de clôture, qui traita des efforts entrepris dans tous les milieux en faveur de la musique, et en particulier par les assemblées locales, départementales et régionales.

La séance terminée, eut lieu le concert que nous offrit l'union musicale de Lesparre sous la direction de son chef, M. Maurice Mau qui fit brillamment exécuter par ses musiciens, l'ouverture du Calife de Bagdad de Boieldieu, « le Mozart français », l'a-t-on appelé, et en effet, quelle musique pleine de finesse, puis ensuite « Cavalerie Légère » de F. Suppé, le triomphe fut complet.

M. Ciran, à la fin de cette belle audition, remit à M. Mau, la médaille dorée de Chef de Musique, au nom de M. Petit, Président de la C.M.F., sous une véritable tempête d'applaudissements, venus en particulier des musiciens visiblement réjouis de l'honneur fait à leur Chef. Ce dernier, d'ailleurs, ne cacha pas sa surprise et aussi son émotion. C'est alors, ensuite, que M. le Dr Prévot remit au Président fédéral la très jolie médaille de la Ville de Lesparre. Ce geste concrétise dit-il, la joie d'avoir reçu le Congrès 1987 en cette capitale du Médoc, qui devait au cours du repas à Jaillieu, prouver à plus d'une centaine de convives, la chaleur

de l'accueil, un repas remarquable et de prestigieuses bouteilles d'un terroir universellement réputé.

Concert annuel de l'Harmonie Union Pauillacaise du 23 mai 1987

Pour la neuvième année consécutive après son renouveau dans le cadre de la diffusion musicale populaire, le rideau s'est levé devant une nombreuse assistance.

Après que le Président et le Directeur Maurice Mau eut souhaité la bienvenue aux diverses personnalités présentes, et à tous les amis de la musique venus témoigner leur sympathie, on passa aux choses sérieuses.

Le somptueux cocktail musical préparé pour la circonstance ne pouvait que satisfaire les plus difficiles, car comme disait Verdi « On aime la musique telle quelle est, légère, inoubliable, triste ou gaie ». Les soixante-dix musiciens amateurs, de l'ensemble musical dont un grand nombre de jeunes ont donné le meilleur d'eux-mêmes, ce que ne manqua pas de leur faire savoir par de chaleureux applaudissements un public conquis et enthousiaste.

On aborda donc la première partie comme il se doit pour chauffer la salle par un paso-doble endiable « Del Remo ». Suivi « Des Yeux Noirs » thème d'origine slave qui nous transporta aux pays des Tziganes. « Superman-Show » de Delbecq où sont abordés les différents rythmes, valse, béguine, fandango, boléro, nous permit d'apprécier les deux trombones solos F. Gauthier et le jeune Orolan.

La valse viennoise « L'or et l'argent » de F. Lehár nous rappela Sissi et la Vienne impériale. La solitude et le silence monotone des « Steppes de l'Asie centrale » de Borodine nous fit rêver de caravanes et de grands espaces désertiques. On put écouter « La marche des marsouins » d'allure très moderne et soutenue par une partie brillante de percussions. Vint l'entracte qui permit à chacun de déguster de succulentes pâtisseries et aussi de se désaltérer tout en espérant que la chance leur permette d'emporter un des nombreux lots de la tombola.

Chacun repris sa place pour une deuxième partie où l'on rentra d'emblée tel des matadors dans l'arène avec « Sol y Flores » paso-doble typiquement espagnol. Une sélection sur la célèbre opérette de F. Lehár « La veuve joyeuse » permit aux trompettes, bugles, clarinettes, saxo et trombones de s'exprimer pleinement. Le relais fut pris par « Holiday Spring » de J. Briver, qui par sa couleur orchestrale attira tous les amateurs de bon jazz.

Cependant la tradition n'excluant pas l'innovation, pour la première fois depuis le renouveau de l'orchestre un des

temps fort de cette soirée, fut l'audition du Quatuor des saxophones (altos, ténors, baryton, soprano) dans une suite de style moderne et variée de G. Darling « Quatre de la famille ».

Bissé et très applaudi cet ensemble a récolté le fruit de ses efforts.

C'est la célèbre « Marche américaine » de J.P. Sousa qui clôtura ce beau concert sous les applaudissements nourris d'une assistance conquise.

Lot-et-Garonne

Le VIII^e Festival de l'Union des Sociétés Musicales

Il a eu lieu le 3 mai dernier à Marmande et a été un grandiose rassemblement d'une vingtaine de sociétés musicales des plus diverses, reçues par les 70 musiciens de l'Union Musicale de Marmande qui avaient troqué ce jour-là leurs instruments pour des accessoires, de guides, portiers installateurs des divers postes nécessaires à une bonne organisation.

Félicitons le Président Mestres d'avoir, avec ses musiciens de l'Union Musicale de Marmande, parfaitement orchestré tous ces préparatifs, pour lesquels la plus parfaite harmonie s'est manifestée avec le Président Fondriest et son bureau de l'Union du Lot-et-Garonne, l'aide des services municipaux de Marmande, l'amitié du Comité de la Foire Exposition pour le prêt gracieux de son grand chapiteau et qui offrit la traditionnel vin d'honneur, l'accord unanime des prêtres pour les diverses messes en musique comme il convient cet heureux éclatement du Festival, excellente propagande musicale par l'exemple : à Beaupuy, avec la Lyre La Jeunesse d'Aillas, à Beyssac avec la Chorale « A Plein Cœur » de Port-Sainte-Marie, à Couthures avec les Benjamins de Marmande, à la Gravette avec l'Ensemble des Cuivres d'Agen, à Sainte-Bazaille avec l'Union Musicale de Meilhan, à Fourques avec les Jeunes Gascons de Layrac, à Virazeil avec l'Harmonie Municipale de Villeneuve-sur-Lot, et à Notre-Dame de Marmande avec La Sirène de l'Océan de Mimizan. Bien entendu, dans Marmande eut lieu un joyeux passe rues, très bien accueilli avec la Batterie de l'Amicale d'Agen, l'Ensemble Nadielja, groupe folklorique de Marmande, « Lou Foular de Bilonebo » groupe folklorique de Villeneuve-sur-Lot, les Troubadours de Guyenne de Villereal, et enfin la Batterie Fanfare la Bazadaise de Bazas.

Une matinée fort bien remplie. L'après-midi l'audition remarquablement agréable et variée, fit entendre les vingt sociétés présentes. A celles citées pour leurs auditions de la matinée, il faut ajouter l'Accordéon Club Villenuevois, l'Ensemble Vessna, groupe folklorique Ukrainien, la Bandas « Los Bringos » de

Cmf



Villeneuve-sur-Lot, la Fanfare de Cocumont, la Diane Marmandaise, l'Harmonie la Lyre Agenaise, l'Harmonie et B.F. Les Pompons bleus de Tonneins, la Chorale Val de Garonne de Marmande. Toutes ces sociétés rivaliseront par leur talent distingué, dans une diversité musicale du meilleur goût, ponctuée de la présentation très agréable et fort appréciée de M. Delille, vice-président de l'Union des Sociétés Musicales du Lot-et-Garonne. Une journée parfaitement réussie dans une ambiance très chaleureuse, et c'est dans la joie indescriptible que furent distribuées les très belles coupes des nombreux donateurs. Vraiment, toute la région marmandaise montra sa reconnaissance à ce Festival magnifiquement réussi et qui restera gravé dans toutes les mémoires.

Bourgogne

Côte-d'Or

La Fédération Musicale a tenu son assemblée générale le 22 mars 1987 à ARNAY-LE-DUC

Le président André Ameller ouvre la séance et donne la parole à M. Linguanno, maire d'Arnay-le-Duc qui accueille chaleureusement les congressistes présents et souhaite la bienvenue aux personnalités réunies à la table d'honneur.

Etalent présents :

M. Poujade président du conseil général de la Côte-d'Or ;

M. le Sous-Préfet de Beaune ;

MM. Jacob, Patriat, Mathieu, députés ;

M. Gobbo conseiller général ;

M. Ameller remercie M. le Maire pour ses aimables paroles de bienvenue ainsi que les personnalités d'avoir pris sur leur temps d'assister à l'assemblée générale.

Il donne la parole à M. Widiez, secrétaire général pour le rapport moral. Notre fédération compte 65 sociétés. L'orchestre

tr départemental junior continue régulièrement sa progression sous la direction de Léon Weber et Patrice Berger. 12 stagiaires ont suivi régulièrement les 4 stages de direction d'orchestre. Le 15 juin 1986, la Côte-d'Or a participé avec succès au grand rassemblement junior de Bourbon-Lancy. Le prochain rassemblement devrait avoir lieu à Nevers en 1988. Les examens fédéraux se sont déroulés dans les centres de la région avec un nombre d'élèves équivalent à celui de 1985. Les subventions ont été reconduites pour 1987. La prochaine fête fédérale aura lieu à Saint-Apollinaire, en 1988.

« Je vais conclure sur une note un peu triste enchaîne M. Widiez car vous n'êtes pas sans savoir que notre président nous quitte cette année. Ce fut un grand Président et pendant les 30 ans qu'il dirigea notre Fédération ; la situation n'a fait que s'améliorer. C'est grâce à ses interventions et à son dynamisme que nous recevons des subventions qui permettent de vous attribuer instruments, costumes et autres avantages qu'il serait trop long à énumérer. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir lui attribuer le titre de **PRÉSIDENT D'HONNEUR** ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le rapport financier est ensuite présenté par M. André Sastre, trésorier général. Puis M. Mathieu, commissaire aux comptes demande à l'assemblée de donner quitus au trésorier sur l'exactitude des comptes.

Renouvellement du tiers sortant

Ont été élus : MM. Widiez, Sastre André, Mariller, Muller, Perreau, Molle, Sastre Roger.

Assemblée générale en 1988

Celle-ci aura lieu à Venarey-les-Laumes ;

M. Ameller conclut en remerciant les congressistes.

M. le Maire invite ensuite l'ensemble des présents au vin d'honneur offert par la municipalité.

Puis les membres du comité se réunissent pour élire le président et les membres du bureau.

M. Sastre André est élu président ;

MM. Boutte et Berger, vice-présidents ;



M. Widiez, secrétaire général ;
M. Pansiot et Vittu, secrétaires adjoints ;
M. Sastre, trésorier général ;
M. Perreau, trésorier adjoint.

Nièvre

Société des Concerts Nivernais

Pour le troisième concert de sa saison musicale, la Société des Concerts Nivernais avait annoncé le printemps en inscrivant à son programme des œuvres jouées et gaies. De douze avril 1987, dans la grande salle de la Maison de la culture de Nevers, dans laquelle près de six cent cinquante mélomanes avaient pris place, Michel Haller, directeur de la Société, mais également Directeur de l'Ecole Nationale de Musique levait sa baguette sur des extraits de la musique de scène de Rosamunde de Franz Schubert, dans lesquels, comme à son habitude, l'orchestre montra sa maîtrise et la qualité de son interprétation.

Au cours de la présentation de ce concert, Sylvie Haller dans des commentaires choisis, sut intéresser le public, très attentif, tant sur les compositeurs et les œuvres inscrites au programme, mais aussi sur le soliste invité à ce concert : Jean-Marc Bonn, natif de Nancy, débutant ses études musicales au Conservatoire National de Région de cette ville, son talent et son travail acharné lui permettent de gravir rapidement les échelons musicaux. C'est ainsi qu'il obtient un 1^{er} Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et son admission dans la classe du Maître Pierre Sancan en 3^e cycle, c'est-à-dire comme soliste. Très jeune, il est Lauréat de nombreux concours internationaux : Prix d'interprétation de Musique française de Barcelone, Prix d'interprétation des 4tudes de Chopin à Varsovie, puis concours Marguerite Long, concours Busoni, etc. Il est actuellement professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Rennes.

Dans un style éblouissant, cet artiste interpréta le concerto n° 1 op. 11 de Chopin et l'exécution qu'il en donna impressionna très vivement les auditeurs qui ne lui ménagèrent pas leurs chaleureux applaudissements. De très bonne grâce, il revint sur scène, cette fois seul pour donner deux œuvres de Chopin, hors programme.

Après avoir donné les preuves de ses qualités d'accompagnement dans le Concerto de Chopin, l'Orchestre de la Société termina le concert en exécutant brillamment trois danses hongroises de Brahms (n° 1, 3 et 5) dont l'interprétation fut vivement applaudie et nécessita un « bis ».

Brillant soliste, direction sûre, orchestre précis, public nombreux et enthousiaste.

siaste, il est donc logique de dire que ce fut un concert parfaitement réussi qui annonce le prochain, le 19 juin 1987 dans le cadre de la Journée natale de la Musique et auquel participera, outre l'Orchestre et la Société des chœurs du Conservatoire le grand comédien Jean Davy de la Comédie Française dans une œuvre de Pierrette Marie et durant laquelle sera également interprétée une œuvre d'un compositeur local Henri Weissen. Maître de chapelle en la Cathédrale Saint-Cyr de Nevers.

Saône-et-Loire

Fanfare « Les Amis Réunis » de Montceau-les-Mines Les échos d'un centenaire.

Dans le cadre de la célébration de son centenaire (1887-1987), la Fanfare « Les Amis Réunis » de Montceau-les-Mines, classée en Division Honneur depuis 1962, a organisé cette année un nombre substantiel de manifestations : Concert de Gala avec le « Concert Arban », Congrès départemental de la Fédération Musicale de S. & L. agrémenté d'un après-midi musical, Exposition sur l'histoire de la Société pendant un mois et demi, à laquelle devait participer une exposition des instruments du facteur A. Courtois. Le sommet de ces manifestations fut certainement le Concours régional du 14 juin dernier, organisé sous le patronage de la C.M.F., de la F.R.S.M.B., de la F.M.S.L. et de la Ville de Montceau.

Réservé aux Sociétés de Bourgogne et ouvert à toutes catégories de formations Harmonies, Fanfares, Orchestres Juniors, Orchestres à Plectres, Chorales, ce Concours annoncé par le Journal Confédéral a réuni 16 sociétés. Les 750 musiciens et choristes ont été auditionnés dans 4 salles différentes, dont celle du magnifique Centre d'Animations et de Rencontres de Montceau, sous l'oreille attentive de 14 jurés. Ce Jury était présidé par M. L. Prost, directeur de la Fanfare « Union Musicale » de Saint-Marcel (Division Honneur) et Vice-Président de la F.M.S.L., qui représentait M. A. Petit, président de la C.M.F.

Le Président des « Amis Réunis », M. Badet et le Directeur, M. Nectoux, chevilles ouvrières de la coordination, avaient de longue date étudié et en partie résolu les nombreux problèmes posés, aidés en cela par toute une équipe bénévole de leur Fanfare, qui assurait la réception, l'encadrement, les déplacements, les repas... et la buvette. Ceci à la grande satisfaction des participants, dont beaucoup exprimèrent leurs remerciements.

Le mauvais temps, tenace cette année, devait perturber quelque peu la manifestation spectaculaire. Les Sociétés participantes eurent néanmoins le plaisir, après leur passage en salle d'au-

dition, d'animer quelques quartiers de la Ville. Elles furent bien accueillies, mais par un nombre restreint d'auditeurs, malheureusement, malgré la bonne volonté de ceux-ci d'assurer le succès par leur présence.

La Municipalité de Montceau-les-Mines, représentée par son Maire, le docteur M. Thomas et quelques-uns de ses collaborateurs, offrit un vin d'honneur aux présidents et directeurs des sociétés participantes, ainsi qu'à un certain nombre de personnalités. Au cours de leurs allocutions, le président Badet, le président de la F.M. de S. & L., et M. le Maire de Montceau devaient se trouver orientés, sans le savoir, sur un sujet commun. M. Badet pour remercier la municipalité de son aide matérielle et financière, « revendiquer » avec humour la médaille du centenaire, de la C.M.F. et déclarer : « Nous sommes des amis, aujourd'hui, et mon vœu le plus ardent est que la Musique nous incite à le rester longtemps, toujours, car la Musique est plus que la parole. Ce n'est pas seulement un passe-temps, mais un, art, une extase, une religion. »

M. R. Remandet (F.M. de S. & L.) estimait que « la Musique, mieux que ne sait le faire le langage parlé, met les sons au service des idées et des sentiments, avec beaucoup plus de subtilité et de sensibilité pour les traduire » et citant Beethoven : « la Musique est une amitié des hommes entre eux », conclut : ce Concours est une fête de la Musique et de l'amitié.

Le docteur Thomas, en rappelant que « Les Amis Réunis » faisaient honneur à la Ville et à la Musique, affirmait : « Ce concours a permis la découverte de multiples formes d'harmonies où chacun peut se reconnaître. »

Agréable unanimité !

Il fallut pourtant annuler le défilé prévu, qui devait regrouper au stade Jean Bouveret la totalité des sociétés — de même que le morceau d'ensemble et la Marseillaise, qui auraient dû clôturer la remise des Prix.

Heureusement, la salle de spectacles du Centre d'Animations et de Rencontres se trouvant libre, c'est dans son enceinte de 980 places, entièrement occupées et même débordées, que furent données les auditions des meilleures sociétés choisies par les différents jurys. Auditions de qualité, certainement meilleures que sur le podium d'un stade (à quelque chose malheur est bon...), en raison de l'acoustique même de la salle. Les auditeurs ne s'y trompèrent pas, dont les applaudissements auraient voulu prolonger les prestations. Mais horaire oblige et après l'entracte, les résultats furent proclamés.

Le palmarès était éloquent et démontrait, dans l'ensemble, l'excellent travail accompli par les Sociétés, leurs Direc-

teurs et leurs Membres. Toutes les Sociétés furent récompensées par des prix offerts par de nombreux commerçants et personnalités — et par les « Amis Réunis » eux-mêmes, avec une médaille commémorative du centenaire de cette Fanfare.

Bonne journée pour la Musique, pour l'expression musicale, et qui laissera à n'en pas douter, un souvenir durable du centenaire des « Amis Réunis », chez beaucoup et en particulier à Montceau-les-Mines.

Champagne

Aube Haute-Marne

M. Fernandès, de Bar-sur-Aube, Président

Dimanche, s'est tenu à Macey, charmante localité de l'Aube, dans la très belle salle des fêtes qui était utilisée pour la première fois, le congrès annuel de la Fédération Musicale Aube-Haute-Marne sous la présidence de M. Maurice Failletot, président, assisté de tous les membres du comité.

Dans la salle avait pris place quelques deux cents musiciens, représentant soixante-dix-sept sociétés, sur les quatre-vingt-douze que compte l'Aube et la Haute-Marne.

Les débats toujours fort courtois, ne manquèrent pas d'animation, ce ne sont pas en effet les problèmes qui manquent aux sociétés toutes très actives, l'équipe dirigeante de la Fédération connaît bien la situation actuelle, les membres qui la composent ne sont-ils pas eux-mêmes chefs de musique d'Harmonies ou de formations orchestrales des plus renommées des deux départements.

Il est évident que l'on assiste à une diminution des musiciens qui constituent les effectifs des sociétés, ce ne sont pas, hélas, et dans presque tous les cas, les « écoles » qui leur apporte une relève, la question financière ou les écoles reçoivent beaucoup plus que les sociétés, lorsqu'elles sont municipales, n'arrangent rien. Les municipalités sont-elles conscientes de ce que sera leur ville sans société de musique ? et sans musiciens actifs.

Les dates retenues

Un stage de perfectionnement instrumental est organisé, à Bar-sur-Aube du 6 au 11 juillet, s'adresser à M. Georges Fernandès, 2 ter Faubourg de Belfort, 10200 Bar-sur-Aube.

La journée pédagogique aura lieu en novembre à Montier-en-Der, elle apportera une innovation puisque l'on y parlera de la gestion des sociétés et de leurs relations avec la S.A.C.E.M.

Le Congrès 1988 se fera en mai à Joinville et sera organisé par l'Harmonie Municipale.

Cmf



Réélection du comité directeur

M. Maurice Faillenot, président depuis 1974 et Mme Marguerite Charé, trésorière générale depuis 1978 ne désirent plus voir renouveler leur mandat, ainsi que M. André Garnier (Chaumont), membre depuis plus de 25 ans.

Il est alors procédé à des élections pour que le Comité soit au complet, une interruption de séance est alors décidée pour l'élection des membres du bureau, après une demi-heure de délibérations, la séance est reprise et M. Hubert Richard annonce les résultats des votes : Président : M. Georges Fernandès (Barsur-Aube) ; 1^{er} Vice-Président et correspondant du journal de la Confédération Musicale de France : M. Denis Bornot (Langres) ; 2^e et 3^e vices-présidents : M. Jean Maulandre (Saint-Dizier) et correspondant aux assurances, M. Henri Herbin (Brienne-le-Château) relations avec l'armée. Secrétaire Général : M. Hubert Richard (Plancy-l'Abbaye) ; Trésorier général : M. André Boutemy (Alli-champs).

Signalons que les musiciens font preuve d'une réelle unanimité puisque chaque membre du bureau a fait l'objet d'une élection séparée, mais a été élu par 13 voix sur 14 votants.



Une fin de congrès fort agréable

Avant de passer à l'apéritif, c'est l'audition de quatre solistes qui sont appréciés et chaleureusement applaudis ; puis un repas pris en commun, et c'est par la visite d'un atelier du facteur d'orgue M. Laurent Piet installé à Macey dont l'érudition est à l'épreuve des nombreuses questions que les musiciens lui posèrent en le remerciant de son sympathique accueil.

Languedoc-Roussillon

Hérault

SERVIAN

Concert de la Classe d'Orchestre

En ce dimanche 15 mars, où le soleil invitait à la promenade, la population serviennaise s'est rendue nombreuse à la Salle des Fêtes où avait lieu le traditionnel concert des Débutants de l'Ecole de Musique.

On a pu remarquer entre autre la présence de M. Beziat, Conseiller Général et de M. Calmels maire de Servian.

M. Sabatier, Président de l'Ecole de Musique, M. Blanc, Directeur ainsi que l'ensemble des parents d'élèves remercient ces personnalités de l'intérêt qu'ils portent aux activités de l'Ecole.

Il faut également remercier chaleureusement Jean-Luc, Directeur de la M.J.C. venu filmer la représentation.

Le public ne regretta pas d'avoir renoncé au soleil car le programme fut de qualité et très bien interprété.

La promotion 86-87 comptait 7 nouveaux élèves pour lesquels ce concert représente un peu le « baptême du feu ». Ils s'en tirèrent très bien de même que leur nouveau Chef d'Orchestre Jean-Luc Ricard pour qui se fut aussi une première.

Désormais ces 7 élèves vont participer à part entière à l'ensemble des activités de la Classe et dans un avenir très proche, le samedi 21 mars au Concert qui aura lieu à Saint-Thibéry, puis au voyage à Bad Wimpfen où l'orchestre est attendu du 10 au 16 avril.

Pyénées-Orientales

PERPIGNAN

C.M.F. : XV^e Congrès départemental

La Confédération Musicale de France sous la présidence de Michel Peus a tenu son Congrès Départemental le dimanche 17 mai, salle des fêtes de la mairie de Saint-Cyprien.

Toutes les Sociétés musicales et chorales furent fortement représentées et les travaux portèrent sur les importants points suivants :

— la création de nouvelles écoles de musique ;

— le développement des écoles existantes ;

— le recrutement d'élèves ;

— la formation musicale de base au sein des Sociétés ;

— la progression assurée par l'intermédiaire de M. Peus grâce à l'Ecole Nationale de Musique de Perpignan ;

— l'organisation des stages ;

— les problèmes financiers et l'évaluation des besoins urgents ;

— le renouvellement des répertoires ;

— l'aide que pourra apporter l'A.D.D.M. en vue d'acquisition de partitions, d'achat d'instruments, participation aux stages, etc. ;

— un élargissement au plan régional sera apporté par la constitution d'un « orchestre-école » dont fut chargé officiellement Michel Peus lors du Congrès Fédéral de la Région Languedoc-Roussillon tenu à Narbonne le 10 mai dernier ;

— enfin il est convenu que le Congrès 1988 se déroulera à Osséjà.

En raison de la pluie, les cérémonies, défilés et aubades prévus ont dû être annulés.

Au cours de la réception qui a suivi les travaux, M. Jean Olibo a rendu un hommage particulièrement émouvant aux invités d'honneur :

— M. Laurent Delbec compositeur célèbre et chef d'orchestre également très connu sous le nom de John Darling ; il a séduit tout le monde par sa spontanéité, sa simplicité et la bonté naturelle qui émane de lui ;

— MM. André Chels et Gabriel Magnon, personnalités musicales de la F.S.C.F., venues de Bourgogne-Franche-Comté et du Lyonnais, qui défendent et vivent leur art avec une passion de tous les instants ;

— fut également salué M. Guy Leclair, Président de l'U.D. de la Dordogne, de passage dans la région.

M. Michel Peus, Président départemental a exprimé sa satisfaction quant à la tenue du Congrès et a remis la médaille d'honneur de la C.M.F. à M. Olibo, aux personnalités précitées, ainsi qu'à M. Mario Damaggio, président de la batterie-fanfare municipale « la Cyprienque ».

Le mot de la fin revint au Maire de Saint-Cyprien qui remit à MM. Laurent Delbecq et Michel Peus la médaille d'honneur de sa ville en rendant hommage, avec la sensibilité qu'on lui connaît, à l'action de M. Peus père, à la tête de l'école de musique de Perpignan.

Les festivités s'ouvrirent samedi 16 mai, avec la venue d'une musique d'honneur : « l'Alerte » de Replonges (Ain), batterie-fanfare « amateur » du plus haut niveau, puisqu'ayant été classée sur concours à plusieurs reprises Grand Prix National F.S.C.F. et que dirige Philippe Vernoux.

Cette soirée de 60 exécutants (dont fit

partie Gabriel Labonde, directeur de la Cyprianenque), donna plusieurs défilés et cabades à la plage, mais se fit surtout remarquer au cours de la soirée donnée à 21 heures au gymnase de la plage par une exécution surprenante de technicité, en intermède les dix tambours, en costume de grognards d'Empire, firent une véritable démonstration et laissèrent les spectateurs ébahis et admiratifs.

A cette soirée de gala participèrent également les danseuses de l'important club local St-Cyp Danse que préside Mme Richet et les Gais Troubadours Catalans, orchestre à plectres avec chanteurs dirigé de main de maître par Jean Bonnet.

Le lendemain le temps ne permit pas aux défilés de se dérouler comme prévu, mais toutes les sociétés participantes, musique et majorettes se retrouvèrent au gymnase pour le festival où furent surtout remarquées l'Alerte de Replonges et la Musique de la Ville de Perpignan.

La note finale fut apportée avec conviction par toutes les Sociétés présentes qui interprétèrent le morceau d'ensemble « Salut au 85° » dirigé par Michel Peus.

La pluie fut deux fois vaincue : non seulement on l'avait complètement oubliée, mais elle avait permis un contact d'une chaleur exceptionnelle pour le plus grand bien de la musique populaire.

Lorraine

Moselle

SARREGUEMINES

Gemunder en Europe

La Musique Municipale de Sarreguemines, dans le cadre des échanges culturels entre les « Gemunder », a effectué une visite à leurs homologues

allemands de Schwäbisch-Gmund, les 1^{er}, 2 et 3 mai derniers.

Deux autocars ont assuré le transport des musiciens et des accompagnateurs, au nombre desquels figuraient M. Berntheisel et Jacobs, respectivement Président et Vice-Président de la Musique et Maire-Adjoint.

A l'issue d'un déjeuner copieux servi au Kolpinghaus de Stuttgart et sous un soleil des plus agréables, nos mélomanes furent accueillis par Hans Wagner, Président de la Kolpingskapelle, et Egon Spiller, Chef de Musique.

Gerhard Maier, Amtsrat et organisateur des échanges entre Gemunder en Europe, avait bien fait les choses. A notre arrivée à Schwäbisch-Gmund, un verre de l'amitié a été offert aux Sarregueminois dans la très belle salle du « Franziskaner », aux sons de l'hymne de bienvenue des Gemunder.

Dans une atmosphère chaleureuse, les musiciens et leurs accompagnateurs firent la connaissance de leurs hôtes avec lesquels ils auront à partager ces quelques jours.

M. l'Adjoint Jacobs, au nom de la ville, et M. le Président Berntheisel, au nom de la Musique Municipale, saluèrent tour à tour les organisateurs, dirigeants et autres de Schwäbisch-Gmund et, pour les remercier de leur aimable invitation, leur proposa un échange culturel identique à Sarreguemines au printemps 1988.

C'est dans une ambiance bon enfant que, quelques heures plus tard, le déjeuner en commun fut pris, toujours au « Franziskaner » admirablement animée par Egon Spiller et ses talentueux musiciens, qui avaient plus d'une corde à leur arc et nous ont fait la preuve par neuf, si besoin était, qu'ils savaient admirablement alterner la musique et le théâtre.

Ce n'est que tard dans la soirée que tout le monde eut droit à un repos bien mérité, après cette journée à rebondissements.

Samedi 2 mai, à 11 heures, la Musique Municipale était installée sur la place du Marché, devant le Rathaus de Schwäbisch-Gmund et, sous un soleil magnifique, nos mélomanes interprétèrent des marches militaires, des œuvres classiques ou encore des airs connus, sous les applaudissements des nombreux badauds présents pour cet apéritif-concert.

Aux environs de 12 h 30, grande réception au « Prediger », une des salles des fêtes de Schwäbisch-Gmund et c'est M. Eihloff, Attaché culturel, qui, au nom du Oberbürgermeister empêché, reçut notre délégation et leur offrit le pot de l'amitié.

M. Jacobs, au nom de la ville de Sarreguemines, remercia M. Eihloff pour ses paroles de bienvenue et lui remit, toujours au nom de la ville de Sarreguemines, une médaille aux armoiries de la ville. Il remercia également les organisateurs et dirigeants, auxquels il remit une soucoupe frappée aux armoiries de la ville.

A l'issue du déjeuner pris en commun au « Franziskaner », notre délégation eut droit à une visite commentée rapide du centre ville et plus spécialement de la « Johanniskirche » (église Saint-Jean témoignage de l'époque brillante des XII^e et XIII^e siècles, date de la fin de l'art roman et dont les sculptures expressives et la tour sont le symbole de la ville. C'est, en effet, du haut de cette tour que chaque année on joue, à la trompette, le célèbre « Gruss di Gott, Alois » (Que Dieu te salue, Alois).

A la suite de quoi, nous eûmes droit à l'historique et aux anecdotes se rapportant à la « Cathédrale de la Sainte-Croix » ou « Heilig-Kreuz-Munster ».



CMF

Promenade
à travers
nos régions

A 19 h 30, en tenue d'apparat, la Musique Municipale et la Kolpingskapelle s'étaient données rendez-vous au « Prediger » pour un concert dirigé respectivement par M. Goepf, pour la Musique Municipale, et M. Spiller, pour la Kolpingskapelle. Ce concert, particulièrement apprécié par les nombreux mélomanes présents, connut son apothéose au moment du final interprété conjointement par les deux Harmonies, dirigées alternativement par la baguette des deux maestros.

Le programme de la journée aurait été incomplet s'il n'y figurait pas une soirée dansante animée par un orchestre local.

Le lendemain, rendez-vous était pris pour 11 heures, au chef-d'œuvre d'art gothique qu'est la « Heilig-Kreuz-Munster », cette cathédrale construite par les célèbres architectes Heinrich et Peter Parler ainsi que le futur architecte de Charles IV à Prague. Ils donnèrent à cette cathédrale l'aspect plastique de construction gothique, la plus grande d'Allemagne du Sud, qui servit de modèle aux artistes du gothique de l'Europe entière.

Tous les fidèles présents à l'office religieux étaient en extase devant l'interprétation magistrale faite par la Musique Municipale, alternativement au chœur et à la tribune. Cette prestation fut tellement appréciée, qu'à l'issue de la messe et au moment des remerciements du Ministre du Culte, spontanément, tous les fidèles se mirent à applaudir les musiciens, étonnant visiblement M. le Curé qui ne peut que se rallier à ses fidèles et applaudit cette magnifique cérémonie rehaussée par la Musique.

A l'issue de l'office religieux, un mini-concert fut donné par notre phalange sur le parvis de la cathédrale, à la grande joie de tous les mélomanes présents.

Aux dires des personnes ayant assisté à l'office religieux, et dont certains dirigeants s'étaient déplacés tout spécialement des villes avoisinantes, jamais une formation musicale n'avait bénéficié d'applaudissements et d'un tel succès au cours d'un office religieux.

A 12 h 30 et dans une atmosphère sentant déjà quelque peu le retour, tout le monde s'était à nouveau donné rendez-vous au « Franziskaner » pour le repas d'adieu et, comme un fait exprès, le temps semblait s'être mis au diapason des cœurs et, du soleil avait passé à la pluie.

M. l'Adjoint Jacobs, au nom de la ville de Sarreguemines remercia les organisateurs et les hôtes du chaleureux accueil réservé à la délégation sarregueminoise. M. le Président Berntheisel, au nom de la Musique Municipale, quant à lui, remercia les dirigeants pour leur agréable invitation et remit à chacun un petit cadeau-souvenir.

A la fin du repas et le cœur quelque peu gros, tout le monde se dirigea vers les autocars et c'est dans la perspective du rendez-vous pris pour 1988 à Sarreguemines que l'on se sépara sous une pluie battante.

Il va sans dire que cet échange culturel est une suite logique entre les différentes municipalités concernées par les « Gemunder en Europe », puisque en 1984 déjà, la ville de Sarreguemines, composée d'une délégation du Conseil Municipal, se rendait à Schwäbisch-Gmund pour une première.

Au cours de cette rencontre, les édiles locaux furent présentés aux 13 communes de « Gemunder », issues de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, voire même de Hollande.

En août 1986, la ville de Sarreguemines, avec la participation de la Musique Municipale, recevait 9 délégations venues de République Fédérale d'Allemagne et c'est au cours de cette réception que des relations entre mélomanes, issus de part et d'autre du Rhin, furent nouées.

Ce furent donc ces premiers contacts et l'invitation de la Kolpingskapelle qui amenèrent la Musique Municipale à rendre visite à leurs homologues.

Il est certain que l'impression laissée par la Musique Municipale de Sarreguemines, tant par ses prestations que par l'image de marque qu'elle a su donner à leurs hôtes, laissera au fond de leur

cœur un souvenir inoubliable, engendré par ce bref séjour dans cette ville appelée jadis « Gemunder Gaude » (Amusement des Gemunde). Néanmoins, il était rassurant de penser que c'est dans cette même ambiance de fête que les membres de la Kolpingskapelle et leurs accompagnateurs sont attendus à Sarreguemines au printemps 1988.

M. Kremer.

Midi-Pyrenees

Excellent déroulement du stage 1987

La Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aveyron avait organisé son stage annuel de perfectionnement des jeunes des orchestres d'harmonie et de leurs écoles de musique, pendant les vacances de Pâques, du 20 au 26 avril. Suivi par plus de cent jeunes encadrés par seize professeurs hautement qualifiés, venus des Conservatoires et écoles de Musique de la Région, ce stage était placé sous la haute autorité de M. Raymond Robin. La direction musicale était assurée, avec beaucoup de dévouement et de compétence par Léon Nadé assisté de Jean-Paul Bideman. Grâce à la bienveillante obligeance de M. Francis Castan, directeur du « Royal » à Aubrac, de nombreuses salles étaient mises à la disposition des organisateurs pour le travail individuel, par groupes ou pupitres. La grande salle « disco » de l'établissement était affectée aux répétitions générales.

Après la formation des groupes, Mme Catheri Godron et Jean Bourdoncle étaient désignés pour assurer la responsabilité de l'orchestre « Cadets » aidés dans ce travail par Christine Prats, Claire Bourdoncle et Daniel Alogues.

L'harmonie Junior comprenant quelque 80 exécutants était prise en charge par M. Léon Nadé bien épaulé par M. Jean-Paul Bideman, René Raynal, Jean-Jacques Godron, Nathalie Boquillet, Gérard Philippe, Geneviève Dumay, Jean-Louis Barriac et Stéphane Trepp. Bernard Miral et Louis Birot étant chargés de l'Administration et du secrétariat.

Outre le programme préparé, par les deux formations, pour les futurs concerts, de nombreuses animations ; musique de groupe, quatuors, quintettes, furent assurés pendant les soirées libres, mêlant, en parfaite harmonie professeurs et élèves.

Le temps splendide permettait aux stagiaires de bénéficier des installations extérieures du « Royal » et les courts de tennis ont connu de belles parties acharnées. La salle de l'audiovisuel était quelque peu délaissée, les jeunes préférant l'ambiance des groupes musicaux qui se formaient spontanément pour préparer les morceaux d'un intérêt incontestable qui étaient présentés en soirée.



Nancy : la place Stanislas.

Les stagiaires ont reconnu l'excellente tenue du stage dans tous les domaines, musicaux, accueil et resserré des liens d'amitié entre les participants venus du département de l'Aveyron, de la Lozère, du Tarn et même de Castelsarrasin (82).

Aveyron

DECAZEVILLE

Un concert exceptionnel d'après le stage

C'est la ville de Decazeville qui accueillait, en ce dimanche 26 avril, le concert traditionnel de fin de stage, avant qu'élèves et professeurs se donnent congé. Les deux orchestres d'harmonie, « Cadets » et « Juniors » étaient à l'honneur et sûrent faire apprécier leur maîtrise, malgré la difficulté des œuvres présentées.

Dès leur arrivée dans la cité minière, professeurs et stagiaires étaient reçus par M. Raymond Robin, président de la Fédération Départementale des Sociétés Musicales, avec à ses côtés M. Vincent Vivas, vice-président et M. André Lavabre, Secrétaire Général de la F.D.S.M.A.

Devant une salle abondamment garnie, M. Vivas Président de la Lyre Decazevilloise souhaitait la bienvenue à ses jeunes amis musiciens soulignant le travail fructueux accompli pendant cette saison 1987 du stage des orchestres d'harmonies et de perfectionnement musical. Au nom de la Municipalité, M. Pierre Bourdoncle disait sa satisfaction de recevoir dans la très belle salle municipale, tous ces jeunes, représentant les forces vives de nos sociétés.

Sous la direction alternative de Mme Catherine Godron et Jean Bourdoncle, les « Cadets » ouvraient le feu assurant la première partie du concert. Ils surent mettre tout leur cœur et toute leur maîtrise instrumentale à l'interprétation d'œuvres de John Williams et W. Hautvast notamment. Le nombreux public ressentit très fort leur prestation qui fut saluée par des applaudissements très forts et très nourris.

Après quelques minutes d'entracte, M. Raymond Robin, président Fédéral félicitait très chaudement les jeunes « Cadets » ainsi que leurs instructeurs et leur adressait tous ses encouragements et ceux de la Fédération départementale. Il présentait ensuite l'harmonie Juniors départementale qui sous l'impulsion de MM. Léon Nadé, Jean-Paul Bideman et René Raynal laissa le public tout entier plein d'admiration pour les interprétations d'œuvres de haut niveau et de grande difficulté extraites des compositions de Verdi, Offenbach, Novalis, Brahms, etc., et une partie de jazz symphoniques. Chaque interprétation était sanctionnée par des tonnerres

d'applaudissements. Ces auditions mettaient fin au stage de la F.D.S.M.A. des plus fructueux pour les jeunes passionnés de musique que le public retrouvera avec grand plaisir dans plusieurs villes du département dans les orchestres Cadets ou Juniors.

Pour conclure signalons la sympathique réunion et le buffet organisés par les responsables de la Lyre Decazevilloise qui ont démontré une nouvelle fois, combien ils savent recevoir, en toute cordiale amitié.

Basse-normandie

Calvados

CABOURG

Concert de printemps

Comme chaque année à pareille époque la Musique Municipale de Cabourg a offert son concert de Printemps le dimanche 29 mars 1987 dans la salle « Marcel Proust » au Grand Hôtel.

Le concert comportait deux parties : la première consacrée à l'Harmonie Municipale, la seconde à l'orchestre « Middle Jazz Band » de Lisieux (formation jazz style « Glenn Miller »).

On notait au premier rang de l'assistance : M. Ecobichon Conseiller Général, M. Moles maire de Cabourg, M. Denis maire-adjoint chargé des affaires culturelles, plusieurs conseillers municipaux et Mlle Mabire présidente de la Musique Municipale.

Le concert sous la direction de Jacques Lecornu débuta par la « Marche Militaire » de F. Schubert. Ce fut ensuite un extrait des « Quatre saisons » de Vivaldi, « l'Hiver ». Puis l'harmonie interpréta une œuvre amusante et moderne intitulée « Diapositives images du monde » de John Darling.

Une suite : « Noces de Bretagne » de P. Bigot rappela le folklore de cette belle province qui a inspiré l'auteur. Successivement l'harmonie joua quatre airs de circonstances : 1) Pour aller à l'église ; 2) Pour chanter à table ; 3) Pour faire pleurer la mariée ; 4) Pour danser l'Hanterdro.

Le concert se poursuivit avec « Rondalla Aragonesa » de F. Granados dans laquelle se fit entendre en solo M. Georges Rouas à la clarinette. Cette œuvre d'inspiration espagnole obtint un vif succès. C'était assurément très joli, bien interprété avec brio et une grande musicalité.

Puis l'harmonie exécuta une pièce de M. Delmas intitulée « Robert Catelet » peu connue mais très mélodique qui mit en relief le pupitre des trompettes et celui des clarinettes et saxophones.

Cette première partie du concert consacrée à la Musique Municipale se termina avec « March of Triumph »

de C.J. Cori. Après l'entracte l'orchestre « Middle Jazz Band » de Lisieux interpréta avec style sous la direction de J.C. Deslandes et pendant une heure des morceaux de jazz de Duke Ellington, Glenn Miller, Penders, Gurland etc. Un grand bravo pour cette formation.

CAEN-MONDEVILLE

La Société Musicale Normande en division supérieure

Quand, après 67 années d'existence, un société musicale accède pour la première fois en division supérieures, l'événement mérite d'être fêté.

C'est pourquoi, mardi 9 juin, les musiciens, leur famille et leur amis étaient réunis en la salle des billards de la Renaissance à Mondeville pour se réjouir de l'accession de la Société Musicale Normande à un niveau qu'elle n'avait jamais atteint par l'obtention du 1^{er} prix du concours national de Musique de l'Aigle et de la Coupe Marcel Angot.

Cette cérémonie familiale permit au président André Vallansan de retracer brièvement l'historique de la société et d'associer à la manifestation ceux qui l'on fait vivre et prospérer au cours de son existence :

« Lorsqu'après la guerre de 1914-1918, la direction de la Société Normande de métallurgie voulut retenir dans la région les ouvriers nécessaires à son exploitation, elle créa de nombreuses œuvres sociales et culturelles, sociétés sportives, clubs divers, proposant des activités très diversifiées, de manière à ce que chacun puisse trouver près de son lieu de travail des occupations de loisirs, justes compensations aux heures de dur labeur que nécessitait la fabrication de l'acier.

C'est donc en 1920 la naissance d'une société musicale que l'on baptise « Harmonie de la Société de Métallurgie ».

Quelques années plus tard, elle est affiliée à ce que qui était alors la Fédération Musicale de France sous le numéro 3942 le 24 décembre 1931.

Dès 1933, elle se présente aux concours organisés par la Fédération Musicale et, forte de ses quarante musiciens dirigés par M. Maurice Jean Delarue et présidée par M. Jacques Desouches elle obtient au Havre un 1^{er} prix en 3^e division, 3^e section. Et puis, de concours en concours, de Caen à Livarot, La Haye-du-Puits, Orbec, Bricquebec, elle gravit petit à petit les degrés des classements pour accéder en 1939 à la 2^e division 3^e section.

C'est en 1947 que la gestion des œuvres sociales et culturelles des entreprises fut confiée aux Comités d'Entreprises qui venaient d'être créés.

L'Harmonie de la Société Métallurgique devint alors association indépen-

CMF

Promenade à travers nos régions

dante régie par la loi du 5 juillet 1901 et prit le nom de Société Musicale Normande conservant le sigle S.M.N. pour rappeler et souligner les rapports étroits qui la lient à la Société Métallurgique de Normandie rebaptisée elle aussi.

En 2^e division, 2^e section, la société participa aux concours de Saint-Pierre-sur-Dives, Dives-sur-Mer, Dieppe, Châteauneuf, Saint-James et le Mele-sur-Sarthe — à l'époque on ne manquait pas une occasion — la baguette passant des mains de M. Delarue dans celles de M. Debergue, puis dans celles de M. Hamer, MM. Cormier, Billard, Dromer, Guérin et Jung se succédant à la présidence.

En 1970, c'était l'admission en 1^{re} division, 2^e section au concours de Caen, toujours sous la direction de Jean-Paul Hamer et sous la présidence de M. Jung.

A partir de 1970, une courte période de récession a été provoquée par la vulgarisation des médias audio-visuels

qui incitaient les jeunes à s'intéresser plus à la guitare électrique, à l'orgue et à la batterie qu'aux instruments qui nous sont familiers. MM. Thierry Rose et Jean-Yves Simon ont eu alors bien du mérite à diriger et maintenir une société dont les effectifs restreints ne permettaient pas l'approche d'œuvres bien conséquentes.

Je me souviens pourtant du succès que nous obtînions avec « IN THE MOOD » de Garland, « AVENTURE WESTERN » dans lequel les staccati hésitants des trompettes amenaient une allure claudicante à l'évocation du galop effréné des chevaux, et surtout l'inoubliable « HOOTENANNY » qui terminait chacun de nos concerts et nous valait les applaudissements chaleureux du public de la Renaissance.

Et puis, en octobre 1981, un tout jeune homme d'une vingtaine d'années s'est hissé sur l'estrade du directeur, prit ce qui restait de la baguette vénérable de ses prédécesseurs et, avec la timidité de ses vingt ans, mais aussi avec des qualités de chefs d'orchestre qui commençaient à poindre, essaya de coordonner les efforts des quelque vingt à trente musiciens qui fréquentaient alors plus ou moins assiduellement les répétitions du mercredi soir.

Bien vite, on a compris que par le travail méticuleux de Philippe Favresse, ses explications, son écoute de chacun, sons sens de la musique, les progrès seraient rapides. Il n'était pourtant pas question de se présenter à un nouveau concours. Nous étions tous très fiers de la Société Musicale Normande et il ne s'agissait pas de la confronter à d'autres formations tant qu'elle n'aurait pas été apte à mériter un classement honorable.

Pourtant, depuis deux ou trois ans,

l'idée de cette confrontation se précisait : l'effectif augmentait régulièrement, les œuvres mises à l'étude étaient de plus en plus difficiles, les musiciens qui rejoignaient nos rangs étaient tous de qualité.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés dimanche 31 mai dernier au concours national de Musique de l'Aigle, forts de nos cinquante huit musiciens, mais aussi conscients de nos lacunes qui avaient fait l'objet de mises en garde sévères par nos examinateurs au cours de la séance de classement du 25 mars dernier.

Mais une critique, lorsqu'elle est accompagnée de conseils judicieux est toujours source de progrès lorsqu'on sait en tenir compte. Et je dois rendre ici un hommage à M. André Bellis, vice-président de la Fédération Musicale de Normandie et directeur de « LA FRATERNELLE », qui a su, par la justesse et la mesure de ses propos motiver nos musiciens, leur montrer les erreurs à ne pas commettre et leur insuffler la volonté de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Quoiqu'il en soit, nous n'étions pas très sûrs de nous lorsque sur le grand plateau de la salle de l'Aigle, retentirent les premières mesures de la « Petite Symphonie Landaise » de Désiré Dondeyne qui nous était imposée.

Et puis, il fallut bien attendre les résultats, de concert en l'église, en concert sur la place, en morceau d'ensemble, en « Marseillaise » et en proclamation du palmarès.

Bon ! Nous l'avons remporté ce concours : 1^{er} prix ! Coupe Marcel Angot, plat d'étain armorié ! diplôme ! » « La Société devra désormais concourir en division supérieure deuxième section ». Dans le brouhaha de la proclamation des résultats nous n'en croyons pas nos oreilles, attendant une promotion en 1^{re} division 1^{re} section.

Depuis sa création, la Société Musicale Normande n'avait jamais atteint la qualité qu'elle vient de se voir reconnaître, et c'est un président heureux et fier qui va vous inviter à fêter joyeusement notre récente promotion.

Auparavant, je voudrais adresser mes remerciements au Comité d'Entreprise de la Société Métallurgique de Normandie dont les subventions nous permettent la continuation de l'œuvre pédagogique et culturelle de notre école de Musique et de notre Harmonie.

Mes remerciements aussi à la direction de la SMN toujours bienveillante à notre égard et dont le « Bulletin » accueille régulièrement nos annonces et comptes rendus.

Un grand merci également à tous les musiciens qui ont participé à ce concours et qui se sont astreints à un travail assidu. C'est parfois difficile de s'obliger à sortir de chez soi pour se

Une partie de l'assistance lors du vin d'honneur



à une répétition un soir d'hiver quand alors que Platini va apparaître sur le petit écran et que le fauteuil douillet nous tend des bras pleins de tendresse.

N'oublions pas non plus les femmes des musiciens qui voient leur mari s'échapper tous les mercredis soirs pour aller flirter avec la Muse Euterpe et embrasser voluptueusement l'embouchure des demoiselles clarinettes, flûtes et autres trompettes amoureuxment caressées. La société doit beaucoup à la galanterie, la compréhension et la gentillesse des femmes de nos sociétaires !

Enfin, je me dois de féliciter encore M. Favresse pour sa compétence et son dévouement et lui dire l'estime et la sympathie que lui vouent tous les sociétaires de la Société Musicale Normande.

Après la remise de la médaille du concours et d'un cadeau souvenir au vainqueur, chacun leva son verre en formant des vœux pour la prospérité de la société.

Eure

L'AIGLE

Société Symphonique : Concert du 28 mars 1987

Il s'est déroulé Salle Lucien Heil en présence de M. Pelletier, maire-adjoint, Président de la Symphonie, de Mme Renaud, MM. Godey et Deslandes, Conseillers Municipaux, de M. Ouvrier, vice-président de la Fédération Musicale de Normandie, de M. le Dr Griveaud, Président des Amis de la Musique.

Sous la direction de Raymond Lapie, la Société Symphonique débutait ce concert par le moment musical de Franz Schubert.

Suivait une œuvre originale composée par un jeune musicien de la Symphonie Frédéric Lherminier, lauréat du concours Marcel Petit où il a obtenu un premier prix de hautbois. Frédéric Lherminier a donc composé un concerto pour alto à bec qu'il a magnifiquement exécuté accompagné par l'orchestre. Le public a apprécié cette œuvre et n'a pas manqué ses applaudissements au soliste-compositeur.

La première partie se terminait par l'Allegro de la Symphonie n° 100 (Militaire) de Joseph Haydn.

Pour la deuxième partie, Raymond Lapie avait intégré dans l'orchestre quelques jeunes violons élèves de Mme Touché à l'école municipale de musique et la formation étoffée partait pour un voyage à la cour du roi Louis XIV avec Cæmus et Hermique la première tragédie en cinq actes de Jean-Baptiste Lulli composée en 1673.

Les auditeurs ont pu entendre successivement : Air pour les Statues, Air pour les dieux champêtres, Air des Faunes, Gavotte et Chacone.

Suivait : « Trois Français en Amérique » un retour à la musique moderne avec trois compositeurs français contemporains influencés par la musique de jazz : Maxime Jacob avec Blues ; Jean Wiener avec Spirituaï ; et Maurice Thiriet avec Plantation Song.

Enfin, le concert se terminait par une marche de Joseph Gungl : Gamerra-Marche.

Haute-Normandie

Eure

ROMILLY-SUR-ANDELLE

Concert de gala

Placé dans le cadre du congrès de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Haute-Normandie, le concert de gala de l'Orchestre d'Harmonie de Romilly-sur-Andelle du 29 mars revêtait un caractère tout particulier.

En effet, l'orchestre devait être classé officiellement par un jury sous la présidence de M. Henri Pollin, Président de la Fédération Musicale de Haute-Normandie, afin de pouvoir se présenter au concours national de Blois le 24 mai prochain. C'est dire avec quel soin le programme de ce concert avait été préparé par les 52 musiciens placés sous la direction du chef adjoint Frédéric Avenel et de son chef Jacques Langlois. Ce programme était le suivant :

- Versailles de Serge Lancen ;
- Au Pays Lorrain de Guillaume Balay ;
- Forêts et Plaines d'Alsace de Roger Calmel ;
- Carmina Burana de Carl Orff.

En intermède, l'Orchestre Junior regroupant des élèves de l'école de musique intercommunale Romilly-Pont-St-Pierre-Pitres fit une prestation remarquable.

- Bolero di Media Noche de Liano ;
- Mexican Trumpets de Randy Beck ;
- Persian Market Twist de Ketelbey ;
- Mancini Spectacular de Warren Barker.

Plus de 300 personnes ont pu apprécier la qualité de ce concert et ne ménagèrent d'ailleurs pas leurs applaudissements.

Le jury y fut également très sensible puisqu'il confirma très nettement le clas-

sement de l'orchestre en 2° division, 2° section ce qui est la juste récompense d'un travail suivi des musiciens sans oublier la haute compétence et le dévouement du président M. Blanchet et des membres du conseil d'administration.

Assemblée générale de la Fédération à Romilly-s/Andelle, le 29 mars 1987

Les congressistes sont accueillis à la salle des Fêtes par de charmantes jeunes filles, membres de l'Orchestre d'Harmonie.

Cette assemblée générale est placée sous la présidence d'honneur de :

- M. le Docteur Rémy, conseiller général.
 - M. Courtois, maire de Romilly-sur-Andelle.
- Sont excusés :
- M. Petit, Président de la Confédération Musicale de France.
 - M. Fosse, président du conseil régional.
 - M. Collart, Président du Conseil Général de l'Eure.
 - M. le Directeur régional des Affaires culturelles.

M. Henri-René Pollin, Président de la Fédération, ouvre la séance et donne la parole à M. le Docteur Blanglet, Président de l'Orchestre d'Harmonie de Romilly.

Le Docteur Rémy souhaite la bienvenue à tous les congressistes et se dit très touché que sa société ait été désignée pour ce premier Congrès. Il remercie les Membres de la Fédération pour ce choix.

M. Pollin remercie lui aussi les personnalités présentes ainsi que tous les représentants des Sociétés adhérentes.

Puis, il fait le compte rendu moral de l'année écoulée.

Le Secrétaire G. Caule donne lecture de la dernière assemblée extraordinaire qui eu lieu à Rouen, et qui est adoptée à l'unanimité.

Le bilan financier, lu par le Trésorier M. Desmarest, laisse apparaître une gestion saine et une certaine disponibilité.

Ces comptes sont aussi adoptés à l'unanimité.

M. Rémi Métayer, responsable des examens fédéraux fait le rapport des résultats de 1986. Ils sont en net progrès par rapport aux années précédentes.

M. Pollin en profite pour rappeler qu'il est indispensable de donner une bonne éducation musicale à tous nos élèves musiciens. Il demande à tous les responsables de sociétés de faire un effort particulier pour présenter le plus d'élèves possibles aux examens établis d'une façon très sérieuse.

Ils permettent de relever le niveau de toutes les formations musicales.



Le Mont Saint-Michel



Puis, on passe au renouvellement du Comité de Gestion : sont réélus : MM. Caule et Desmarest ; est élu : M. Philippe Rio de Bourgheroulde en remplacement de M. Brondin qui ne se représentait pas.

Est abordé le problème des cotisations.

La cotisation est augmentée de 20 F pour la part revenant à la Fédération de Haute-Normandie.

M. Pollin salue M. Vidal, représentant la Jeunesse et les Sports arrivé entre-temps.

Le prochain Congrès 1988, sera organisé au Havre par M. Langlet, directeur de l'Harmonie du Havre

Beaucoup de Sociétaires se plaignent du mauvais fonctionnement du service des abonnements du Journal de la Confédération.

Certains ne l'ont pas reçu depuis un an. Ceci est très fâcheux.

Il faut absolument trouver une solution rapide à cette anomalie qui jette un discrédit sur notre association.

Il est envisagé un stage de Directeur d'Orchestre dans l'Eure.

M. le Président de l'Harmonie de Verneuil-sur-Avre soulève le problème des cotisations de l'U.R.S.S.A.F. sur les salaires de professeurs qui grèvent anormalement et dont est victime la Société.

Il souhaite à l'échelon national que soit demandé un tarif préférentiel ou un statut particulier pour les Sociétés régies par la loi de 1901.

M. Pollin lui demande de nous faire parvenir un dossier afin que nous puissions demander conseil à un avocat, près au fait de la question, et recommandé par M. Vidal qui a connu les mêmes problèmes avec des Sociétés sportives.

Pour terminer cette réunion très constructive, MM. Rémy et Courtois assurent les représentants de tout leur soutien.

Après un apéritif offert par la Municipalité, les congressistes se retrouvaient autour d'une table pour un repas amical

au cours duquel, bien entendu, furent évoqués bien des problèmes et anecdotes musicaux.

La journée se termina par un concert offert par l'Orchestre d'Harmonie de Romilly-sur-Andelle, placé sous la direction de M. Jacques Langlois et son adjoint M. Frédéric Avenel.

Brillant concert et en même temps classement lui permettant de participer au Concours de Blois le 24 mai 1987.

Seine-Maritime

DIEPPE

Concert du 26 avril 1987

C'est désormais une tradition pour l'Harmonie Municipale de Dieppe de donner un concert de printemps même si la date ne concorde pas avec celle de la saison en question, et pour l'occasion Claude Dantigny, son chef, avait prévu un programme des plus variés qui a su séduire un auditoire que le temps ensoleillé n'avait pas détourné de la salle de concert du Centre Culturel Jean Renoir.

En première partie, c'est une invitation au voyage qui est proposée avec successivement Gluck Auf de John Wickers, Gospel Song de Marcel Chappuis, Images du monde de John Darling, Annen Polka de Johann Strauss et Shake Before Using de P. Scheffer.

La Marche n° 1 de Serge Prokofiev ouvre brillamment la seconde partie, suivie de Esméralda de Paul Piot dont le thème a dû rappeler plus d'un souvenir à tous les amoureux de la danse. Que dire ensuite d'Orphée aux Enfers dans lequel, après les différents soli de cor, flûte, hautbois et clarinette, Offenbach a su faire passer toute sa gaieté à travers une musique de plus en plus trépidante à laquelle aucun auditoire ne peut résister.

Dans le morceau suivant, les percussions étaient à l'honneur, ce qui permit au jeune Guillaume Lecuyer de confirmer ses qualités de « percussionniste », puisque Sparkling Drums de Ted Hugens n'est en réalité qu'un « habillage sonore » de la partition de la batterie.

La conclusion revenait à John Lennon et Paul McCartney dont l'Harmonie interpréta plusieurs succès regroupés dans Beatles Collection, mais le « bis » presque rituel fut une création d'Alain Faquet jeune compositeur de Forges-les-Eaux, New Day For Harmonie. C'est d'ailleurs le même compositeur qui proposa en première partie une autre œuvre, Petite Suite Réveuse regroupant « Souvenirs Nostalgiques » et « SONG ».

Assemblée générale annuelle

Elle s'est tenue le mardi 5 mai et après le renouvellement d'une partie des membres du bureau, M. Claude Pas-

quier s'est vu confirmer dans ses fonctions de Président.

Festival des jeunes

Le 10 mai à Aumale, une formation des jeunes de l'Harmonie a participé avec succès au festival junior départemental.

Télévision

L'harmonie apparaîtra sur les écrans de la TV régionale britannique, puisque celle-ci dans le cadre d'un tournage sur Dieppe lui a demandé une séquence le 12 mai dernier.

Minitel

Une page est désormais réservée à la société. Pour y accéder et être ainsi au courant des dernières nouvelles, il suffit de composer le 35.04.04.04, code « TAM ».

Region-Parisienne

Val-de-Marne

VINCENNES

Gala 1987 de la Musique Municipale

Quelle affluence ! Le dimanche 5 avril à 15 h, salle culturelle du Centre Pompidou, où ce gala se déroulait avec la participation de l'Accordéon-Club et du Centre Chorégraphique. En l'absence de M. J. Clouet, sénateur-maire, empêché, le spectacle était présidé par M. R. Guizon, 1^{er} adjoint, assisté de Mme R. Souweine, M. J.P. Douillet et M. R. Jobard, maires-adjoints, ainsi que des conseillers municipaux : M. Demart, Mme Libert, Mlle Olivieri, Mme Papier, M. Seux, M. Guy Meissonier, président de l'Union des Fédérations Musicales de la région d'Ile-de-France, s'était excusé. On remarquait, parmi les personnalités : le lieutenant-colonel Blaise, président d'honneur de l'Amicale des Officiers de Réserve de la région de Vincennes, M. G. Saykali, président de l'Association des Français Libres, section de Vincennes, M. R. Dubois président de la Conférence au Village, M. J. Pasquier, président de la Fédération Musicale du Val-de-Marne, Mme A. Lelong, présidente de l'Accordéon Club de Créteil, M. Mast, président d'honneur de la Lyre de Fontenay, M. M. Cosvas, directeur de la Fanfare des Chasseurs de Vincennes, M. R.A. Vivien, député-maire de St-Mandé était représenté par M. J. Ménard, Conseiller municipal, délégué aux Affaires culturelles.

En première partie on entendit l'Accordéon Club, toujours brillamment dirigé par M. Robillard, dans les œuvres suivantes, exécutées avec une perfection qui enthousiasma le public :

Petite Overture, Max Francy ; Les Lavandières du Portugal, André Popp ; Les Flots du Danube, I. Ivanovici ; Granada, Augustin Lara ; Chanson de Solweig, Edward Grieg ; Finlandia, Jean Sibélius ; Pleyel 85, Claude Thomain ; Musique de films, arrangement de Claude Thomain.

En 2^e partie le Centre Chorégraphique (direction Martine Bondat-Bonhème, répétitrice Karine Gimonet) présenta cette suite de danses dont le charme et la grâce ravivent l'assistance : Prière, Elisabeth Nonorgue ; Marins et Baïgneuses, Section Claquettes ; Diablerie, 2^e division, solistes A. Viau et M. B. Vieules ; Pas de Deux, Néo-classique, K. Gimonet E. Nonorgue ; Complicité, A. Viau M.B. Vieules ; Final, Pas de Deux, K. Gimonet, E. Nonorgue, l'ensemble du C.C.V., musique de Francis Poulenc.

Enfin, en 3^e partie, après l'entracte, la Musique Municipale, sous la baguette de Fr. Gauthier, directeur, et de Ch. Guillaume directeur-adjoint, interpréta une suite de morceaux classiques et modernes, très applaudis : Salut à La Ferté, marche Weber ; Le Calife de Bagdad, ouverture, François Boïeldieu ; Suite of Country Airs, Jean-Philippe Rameau ; La Housarde, valse militaire, Louis Ganne ; Suite Ballet, Francis Popy ; Babillage, fantaisie, Ernest Gillet ; Surprise Party chez Vincent Scotto (pot pourri), Vincent Scotto ; Trumpet Blues, James Cower (soliste Joseph Frontin) ; Choral and Rock-out, Ted Huggens.

En supplément au programme, une œuvre de jazz, Alexander's Ragtime Band, fut codirigée par M. Fr. Gauthier, M. Ch. Guillaume et M. Deray président, se relayant à la baguette. Cette présentation fantaisiste fut bissée dans la joie générale.

A l'occasion du vin d'honneur qui suivit le gala, M. R. Guizon, 1^{er} maire-adjoint, prononça quelques paroles de bienvenue. Puis M. J.P. Douillet, maire-adjoint chargé des Affaires Culturelles, complimenta les trois associations pour leur esprit de collaboration ayant permis d'obtenir un plein succès, et les encouragea vivement à persister dans cette voie.

Les maires-adjoints procédèrent ensuite à la remise de distinctions.

Médaille d'honneur de l'Union des Fédérations Musicales de l'Île-de-France : M. R. Séguin, flûtiste, 5 ans de service (bronze) ; M. M. Ladre, bassiste 10 ans de service (argentée).

Médaille d'honneur de la Confédération Musicale de France : M. M. Poirier, saxophoniste, 40 ans de service (dorée) ; M. F. Gauthier, directeur, 25 ans de direction (dorée). Ces quatre médailles étaient offertes par la Fédération Musicale du Val-de-Marne.

Médaille de la Musique Municipale de Vincennes (bronze) offerte par le

Conseil d'Administration : M. B. Formet, tromboniste solo.

Plaquette de la ville de Vincennes (argentée) : M. C. Guillaume, cornet solo, directeur adjoint.

La Musique Municipale sera le 8 mai à la manifestation traditionnelle aux côtés de la municipalité.

Les Vincennois, et leurs voisins, sont invités à écouter le mardi 16 juin à 21 h, le concert de plein air, gratuit, donné par la Musique Municipale et la Fanfare des Chasseurs, place du Général-Leclerc (mairie).

Pays-de-Loire

Sarthe

Concert de Printemps de l'Harmonie de Tresnay-sur-Sarthe

Devant une salle comble, l'Harmonie de Tresnay placée sous la direction de Claude Thérou donnait un concert d'excellent niveau. La marche Consulaire à Marengo et le Grenadier du Caucase ont permis d'apprécier la batterie dirigée par Maurice Souchères. René Duval-Destin au baryton a remarquablement interprété Simple Avenu de Thomé. Laurent Beunalhe, jeune trompettiste de talent, ancien élève de Claude Thérou a joué avec talent « O Bellosmountagnos », un air varié toujours très prisé. Bernard Groult, professeur à l'école de musique d'Alençon et de Tresnay a magistralement exécuté les très difficiles variations sur le « Carnaval de Venise » de Jeanjean, se jouant de tous les pièges techniques avec une aisance peu commune. Une fantaisie sur « La vie parisienne d'Offenbach ! » a permis de réentendre des airs qui jouissent d'un succès centenaire, et actuel. Un groupe d'élèves de l'école de musique, dirigé par Francis Rosier, tuba à l'Harmonie et professeur de solfège a chanté deux arrangements de Claude Thérou sur « La mer » et sur un chant harmonisé par C. Thérou.

La surprise promise était un quart d'heure de jazz avec un quartet composé de Jean Beurin pianiste professionnel, Maurice Souchères à la batterie, Véronique Remmas au saxophone et Claude Thérou à la contrebasse. Ce petit ensemble très rythmique et homogène a littéralement séduit l'auditoire par sa douceur, sa précision et la variété de son répertoire, la prestation s'achevant sur un divertissement pour saxophone que Claude Thérou a spécialement « aménagé » pour sa fille Véronique « Retour à Sorrento » a permis au jazzman Jocelyn Sourgens, trompettiste brillant ancien soliste au 6^e génie d'Angers, ancien élève de Claude Thérou de montrer tout son talent.

« In the mood » et « la Valse de l'empereur » de Strauss ont terminé ce bon concert qui a obtenu un très bon succès près des auditeurs.

Picardie

Aisne

CHATEAU-THIERRY

L'Union Musicale en deuil :

M. Raymond Commun sous-directeur, n'est plus

Le lundi 23 mars 1987, les musiciens de l'Union Musicale apprenaient avec stupeur et émotion la brutale disparition de M. Raymond Commun décédé aux premières heures de la journée dans sa 83^e année.

Né en 1904, Raymond Commun était entré à l'Union Musicale en 1919. Seule la mort l'a obligé à quitter la société qui lui était si chère et la musique qui était toute sa vie. Car Raymond Commun a toujours vécu au service de la musique, au service des autres. Son altruisme, sa serviabilité, son dévouement, son désintéressement étaient exemplaires. Professeur de clarinette depuis près de 50 ans à l'école de musique puis au Conservatoire Municipal de Château-Thierry, il y a formé un nombre incalculable d'élèves dont certains ont obtenu depuis des récompenses : prix ou médailles soit du C.N.S.M. de Paris ou de Conservatoire régionaux. Il en était légitimement fier et heureux. Clarinette solo de l'Union Musicale à l'après-guerre, il avait, il y a une dizaine d'années, laissé modestement son poste de soliste et épaulait depuis, ses jeunes élèves 2^e et 3^e clarinettes qu'il aimait tant et qui le lui rendaient bien. Raymond Commun était aussi sous-directeur de la Société de Château-Thierry depuis plus de quarante ans et du Conservatoire Municipal depuis trente ans. Membre du Comité d'administration de l'Union Musicale, ses avis étaient toujours pertinents, ses conseils toujours judicieux, ses connaissances, sa grande expérience unanimement reconnus. Rarement, le mot « sociétaire » ne prit plus de sens qu'avec lui. Il était à la fois le cerveau et la cheville ouvrière de l'Union Musicale. Tour à tour directeur, soliste, interprète, archiviste, manutentionnaire, Raymond Commun était partout, faisait tout. Il n'hésitait pas à prendre la grosse caisse ou les cymbales pour remplacer un musicien défaillant au cours d'un défilé. En 68 ans d'activités musicales, il n'a jamais manqué un service, une répétition, un concert. Il était toujours, année après année, lors de l'Assemblée Générale, le premier nommé au tableau d'honneur de l'assiduité. Les deux seules répétitions qu'il ait manquées ont été celles précédant sa mort. Lorsque l'on sait qu'en dehors de la musique, Raymond Commun (dont la profession était chef du service entretien aux Coopérateurs de Champagne) s'est consacré à la gestion de sa commune de Brasles où il habitait, conseiller municipal puis 1^{er} adjoint, de la Libération jusqu'en 1983, soit

Cmf



39 ans de dévouement au service des autres, récompensé en 1985 par la médaille d'or départementale et communale, on comprend que la disparition d'un tel homme constitue une perte irremplaçable.

Pour nous, ses anciens élèves des années 45-50, aujourd'hui quinquagénaires, notre peine est encore accrue car nous avons l'impression de perdre un être cher, tout proche de nous, comme un père... Raymond Commun nous a tout appris de la musique : solfège, théorie, instrument, interprétation et nous lui en sommes infiniment reconnaissants. Nous avons hérité de cette passion qu'il a su nous communiquer avec chaleur, sinon avec patience car il était exigeant et impulsif. Nous craignons ses colères et notre maladresse nous a valu bien des coups de baguette sur les doigts. Mais lorsque l'interprétation était satisfaisante, il savait si bien nous récompenser de quelques mots réconfortants et de son bon sourire, que nous ne lui en voulions pas et que nous faisons encore plus d'efforts pour le contenter.

Les obsèques civiles de Raymond Commun ont eu lieu le jeudi 26 mars à Brasles. La plupart des membres de l'Union Musicale, des anciens élèves et musiciens avaient tenu à être présents et l'ont accompagné de son domicile jusqu'à sa dernière demeure.

Une foule énorme suivait son cercueil prouvant ainsi l'estime dans laquelle M. Commun était tenu. Au cimetière, un seul discours : celui du maire de Brasles, M. Krabal qui, en des paroles sobres et émouvantes sut remarquablement évoquer la figure exemplaire de M. Commun. L'Union Musicale sous la direction de Jack Millerioux après avoir accompagné son sous-directeur aux accents poignants de la marche funèbre de Chopin, interpréta au cimetière : Messidor, l'entracte symphonique de l'opéra d'Alfred Bruneau, une page que Raymond Commun affectionnait tout particulièrement et dont le dernier souhait était qu'elle fût jouée sur sa tombe. Tous les membres de l'Union Musicale renou-

vellent à la famille de M. Commun l'expression de leur grande peine et de leur sympathie affectueuse, tout particulièrement à leurs camarades musiciens Roger et Armand, ses fils, Catherine, Sylvain et Damien, ses petits enfants.

Un grand serviteur de la musique nous a quittés. C'est le cœur serré que nous vous disons adieu, cher M. Commun. Merci de tout ce que vous nous avez appris et donné, merci pour cet amour de la musique qui embellit notre vie. Votre exemple nous est un réconfort et un but, nous ne l'oublierons jamais.

Un de ses anciens élèves.

Concert de printemps

Malgré son deuil récent, le sous-directeur Raymond Commun étant décédé trois semaines auparavant, l'Union Musicale Harmonie Municipale de Château-Thierry avait tenu à ne modifier ni la date ni le programme de son traditionnel concert de Printemps. C'est donc le 12 avril, au Palais des Rencontres, que ce concert était présenté à un auditoire fourni parmi lequel on remarquait bon nombre de personnalités de la ville et de la région. Ce concert était bien sûr, dédié à Raymond Commun qui, pour la première fois depuis 68 ans n'était pas parmi ses chers camarades musiciens. Seule, une chaise vide, à la place qu'il occupait dans l'orchestre symbolisait sa présence morale dans le cœur et la pensée de tous ses amis. Au début de ce concert, Mme Godeliève Elen, pianiste soliste de l'orchestre de chambre qui avait accepté avec une grande gentillesse de présenter le programme, demandait au public de bien vouloir se lever et observer quelques instants de silence. Après cet hommage rendu à leur fidèle et dévoué directeur adjoint, les musiciens de l'Union ouvraient le concert avec « Parade à Chicago » de G. Besson avec le concours de la batterie-fanfane sous la direction de son tambour major Pascal Villerot.

C'était ensuite, sous la baguette du directeur Jack Millerioux, la célèbre valse de Johan Strauss « Histoires de la forêt viennoise » où la cithare, instrument typiquement viennois, à l'honneur dans cette œuvre, est remplacée par le vibraphone. Le soliste Patrick Carbonnel, fut particulièrement remarqué. Le morceau suivant « Pastorale et Danse » pour petite flûte et orchestre d'harmonie, de Maurice Faillenot offrit également l'occasion au soliste, Pascal Ravez, de briller dans une partition difficile mais agréable à écouter.

La première partie se terminait par une œuvre plus importante, le « plat de résistance » du concert, « Cap Kennedy » de Serge Lancen, retraçant le voyage de la fusée Apollo 11, en juillet 1969, depuis la base de Cap Kennedy en Floride jusqu'au premier pas de Neil Armstrong sur la Lune. Musique sugges-

tive, tour à tour rêveuse et éthérée, puissante et grandiose, cette œuvre fut très applaudie.

Après l'entracte, la batterie-fanfane seule présentait Costañas de Pierre Bréard sous la direction de Pascal Villerot.

Venaient ensuite : « Chevaliers du ciel » de Jacques Devogel puis toujours de Serge Lancen « Manhattan Symphony » en cinq parties.

Dans la 3^e partie « Harlem » le déchirante partie de trompette solo fut remarquablement rendue par le soliste Pascal Villerot.

Le concert se poursuivait avec la musique du célèbre film de science-fiction : « Superman » de John Williams.

Et enfin, une œuvre de musique légère de John Briver : « Holiday's Springs », clôturait cet agréable concert très apprécié. Le public était ravi et réclama un bis, ce qui lui fut immédiatement accordé.

L'après-midi se terminait par un champagne d'honneur, où M. Rossi député-maire ancien ministre, remerciait tous les musiciens d'avoir malgré leur peine, aussi bien joué en hommage à leur cher sous-chef disparu.

Poitou-Charentes

Vienne

Stages des Jeunes Musiciens de la Vienne et de Direction d'Orchestre

L'Union Départementale des Sociétés de Musiques et Chorales et le Groupement des Ecoles de Musique de la Vienne ont organisé leur stage de jeunes le week-end des 7 et 8 mars 1987 à Vivonne. Ce stage comme les précédents était placé sous la direction de Philippe Dulat sous-directeur de la Musique des Gardiens de la Paix, titulaire de nombreux prix du C.N.S.M. de Paris qu'il n'est plus besoin de présenter. L'organisation matérielle était prise en charge par l'école de musique « La Clé de Sol » de Vivonne présidée par M. Barrot assisté d'une équipe dynamique, cette école est fréquentée par plus de 120 élèves. Sous la direction de Ph. Dulat, une centaine de musiciens venant des écoles de Champigny, Couhé, Chassneuil, Civray, Fontaine-le-Comte, Lusignan, Naintré, Montmorillon, la Châtellinaudaise, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers ont travaillé sous les baguettes des jeunes chefs du département. Parmi eux, Didier Huchet, Frédéric Fergeault, Christian Mallet, Yannick Hébert, Francis Pignoux, Hervé Doreau, Thierry Pichard, ont fait travaillé le Prélude de J.-S. Bach, Manhattan Symphony de Lancen, Twoodledrum de Schiffer, la Symphonie en Ut de Gossec, Sérénade de Dondeyne, Introducing the Band de



Cmf



Keesvlak, Esquisses médiévales de Faillenot. Un apéritif d'honneur était offert aux participants ; nous avons remarqué la présence de M. le maire de Vivonne, et de ses conseillers municipaux, M. Barrot, président de « La Clé de Sol », M. Marcel Héliné président de la F.M.P.C., Pierre Nocquet, président de l'U.D. de la Vienne et du Groupement des écoles de musique, Videau Pierre trésorier de l'U.D., Gaston Bragier et Christian Mallet du comité directeur, ainsi que de plusieurs directeurs de sociétés du département. Un concert clôtura le stage devant un nombreux public et fut très apprécié dans la magnifique salle des fêtes de Vivonne mise à la disposition de « La Clé de Sol » par la municipalité ainsi que les salles du château de Voumont pour les répétitions. Nous renouvelons une fois encore nos remerciements pour cette organisation la municipalité et les responsables de l'école de musique de Vivonne. Tous les participants seront heureux de se retrouver de nouveau. Ils en auront l'occasion le 29 mars pour le Festival Junior organisé à Chauvigny avec la participation d'ensembles juniors et en particulier de l'Orchestre d'Harmonie du Conservatoire National de Région de Poitiers avec en solistes trois de ses professeurs.

Provence-Alpes-Cote d'Azur

Var

HYERES

Stage de musique de chambre

L'Association « MUSIQUE DE CHAMBRE ESTIVALE DE HYERES » organisera un stage de musique de chambre du 16 au 28 août 1987 à Hyères.

Tout comme l'an dernier ce stage est ouvert à tout musicien futur professionnel ou amateur (du niveau minimum du cours moyen de conservatoire).

Le but recherché est un travail sérieux à l'approche de la rentrée, une pratique de groupe (duo, trio, quatuor, etc.).

Un auditoire participera à l'écoute de ce répertoire riche et varié.

Les cours d'instrument seront donnés par des professeurs qui sont : soit 1^{er} prix du CNS de Paris, soit de l'Ecole Normale de Paris, ou encore du CNR de Marseille.

Pour le piano nous aurons Madame Moutard ; Madame Danièle Arthur pour le violon ; Mademoiselle Françoise Gneri à l'alto ; Monsieur Philippe Bary pour le violoncelle et Monsieur Maurice Moulin au violon. Quant aux instruments à vent, nous aurons Madame Filipas-Pantin à la flûte ; Monsieur Dinouard pour le hautbois et Monsieur Pierre Clément pour la clarinette. Tous trois professeurs au conservatoire de Toulon.

Monsieur Yves Dubreuil proposera des cours de guitare classique.

Pendant ce stage, l'association organisera une série de concerts qui, tous les deux ou trois soirs, seront donnés au Théâtre Denis à Hyères par les enseignants eux-mêmes

Prochainement nous ferons paraître le programme de ces soirées.

Deux prix seront proposés, un pour stagiaires internes, un autre pour les stagiaires de la région qui désireront rentrer chez eux chaque soir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Madame Navone, Musique de Chambre Estivale de Hyères, 14 bis boulevard Frédéric-Mistral, 83400 Hyères. Tél. : 94.65.00.73.

Rhône-Alpes

Rhône

Le conseil d'administration du groupement des sociétés municipales de la région Rhône-Alpes siégeant en séance plénière le 28 janvier 1987 à son siège, 235 rue Vendôme à Lyon émet le vœu suivant.

Le groupement des sociétés municipales de la région Rhône-Alpes constate que la Confédération Musicale de France est insuffisamment connue des pouvoirs publics des élus, surtout à la suite de la décentralisation administrative : Conseil Général, Conseil Régional, maires des grandes villes.

A part nos régions musicales, nos



Fédérations départementales, peu d'organismes nationaux à vocation culturelle connaissent les structures de la C.M.F. (le plus grand rassemblement national de musiciens amateurs).

Il serait efficient que la C.M.F. ait un créneau de politique d'extériorisation susceptible de faire connaître au grand public toutes ses activités.

Au moment où le développement de la vie associative est considérée par certains sociologues de la nouvelle génération comme un fait de société, il serait judicieux que l'on connaisse à l'extérieur ce que les 8 000 sociétés d'amateurs adhérentes à la C.M.F. réalisent en faveur de la culture musicale.

Pour ce faire dans un premier temps nous demandons que les groupements établissent une liste de destinataires auxquels la C.M.F. assurerait un service du journal.

Soirée musicale de l'union des Sociétés Musicales de la Ville de Lyon, Auditorium Maurice-Ravel, vendredi 27 mars 1987

Pour la sixième année, l'Union des Sociétés Musicales de la Ville de Lyon, a donné une très brillante soirée musicale, patronnée par Monsieur Francisque Colomb, Sénateur-Maire de Lyon, dans le cadre prestigieux de l'Auditorium Maurice-Ravel, à laquelle participaient toutes les Sociétés Instrumentales et Chorales amateurs de Lyon et environs.

Les Lyonnaises et Lyonnais mélomanes furent accueillis dans le hall par les trompes de chasse de « La Diane Lyonnaise » en grande tenue.

Ils avaient répondu très nombreux à l'invitation qui leur avait été faite.

Le programme de cette soirée fut présenté par Yvan Rousselet, sur des textes de Jacques Filleul, membre de l'Académie des Sciences Belles Lettres et des Arts de Lyon, Professeur agrégé d'Education Musicale, Docteur en Musicologie.

En première partie du programme : « Orphée aux Enfers » de J. Offenbach, et « Carmina Burana » de Karl Orff, interprétés par l'ensemble des Formations Harmoniques, sous la direction de Jean-Pierre Prajoux, du Conservatoire de Saint-Etienne, dont la compétence et l'autorité se concrétisent de plus en plus.

Ce fut ensuite l'ensemble des Chorales, placé sous la baguette du Maître Raymond Jarniat, qui exécuta cinq œuvres a capella : « Le Calme des Nuits » de Saint-Saens, « Saltimbanques » de L. Bessières, « Mignonne, allons voir si la Rose » de Guillaume Costeley, « Chanson pour une Fontaine » de Robert Mermoud, « Le Temple Universel » (Chœur d'hommes) d'Hector Berlioz.

Pour clore cette première partie,



l'ensemble des Formations Symphoniques dirigé conjointement par Miguel Turrión-Berges et Laurent Pillot, nous présenta « La Marche Turque » des « Ruines d'Athènes » de Beethoven et « La Première Suite » de « Peer Gynt » d'Edward Grieg.

La deuxième partie de ce concert débutait par l'intervention de Patrice Caire, titulaire de l'orgue de l'Auditorium Maurice-Ravel, qui allait combler les amateurs d'orgue présents, par l'interprétation pleine de talent des Toccata de Louis Vierne et de Charles-Marie Vidor.

Ce fut Madame Dorabella, cantatrice de l'Opéra, accompagnée par l'Orchestre Symphonique de Lyon, sous la direction du Maître Raymond Jarniat, qui, comme à l'accoutumée, conquiert l'auditoire, par l'interprétation de qualité de deux extraits des « Noces de Figaro » de Mozart et du « Baiser » d'Arditti.

Le concert se terminait par les « Danses Polovisiennes » extraites du « Prince Igor », d'Alexandre Borodine, par l'ensemble des Formations Chorales et des Orchestres Symphoniques (350 exécutants) placés sous la baguette du Maître Raymond Jarniat.

Interprétation excellente, faite de nuances subtiles.

C'est une excellente soirée que l'ensemble des Sociétés Musicales d'Amateurs de Lyon a offert aux Lyonnais.

Ce concert de musique variée, auquel il faut ajouter, qu'avec le calme et le respect des lieux, nos instrumentistes et choristes, ont pu se concentrer dans leur interprétation, et être mieux appréciés d'un auditoire mélomane, lequel fit une ovation très nourrie aux directeurs, instrumentistes et choristes, saluant ainsi ce très beau moment musical.

Le Président, Louis Bouissou, en remerciant tous ceux et toutes celles qui, depuis plusieurs mois, travaillent pour la réussite de cette soirée, les responsables de nos Sociétés, les directeurs, instrumentistes, choristes, ainsi que toutes les bonnes volontés qui sont venues se joindre à cette équipe, adresse ses remerciements aux très nombreuses personnalités présentes :

– Monsieur Michel Noir, Ministre du Commerce extérieur, et Madame ;
– Monsieur Jean Flacher, Conseiller général, Maire du 3^e arrondissement, re-

présentant Monsieur Francisque Colomb, Sénateur-Maire de Lyon ;

– Madame Simone André, Vice-Présidente du Conseil général, Adjoint au Maire de Lyon, représentant Monsieur Palluy, Président du Conseil général

– Monsieur Robert Batailly, Conseiller général, Maire du 8^e arrondissement, et Madame ;

– Monsieur Yves Bruyas, Vice-Président du Conseil général, Conseiller Municipal de Lyon ;

– Monsieur René Combe, Vice-Président de la Fédération Musicale Rhône-Alpes, Président de la Fédération Musicale du Rhône, représentant Monsieur Petit, Président de la Confédération Musicale de France ;

– Monsieur Roger Prajoux, Président adjoint de la Fédération Musicale du Rhône, et Madame ;

– Monsieur Guyonnet-Duperrat, délégué de la SACEM, etc., en soulignant combien leur présence témoigne de l'intérêt qu'elles portent à nos Sociétés Musicales d'amateurs, élément culturel indispensable à la vie de nos cités.

Il dit aussi toute sa reconnaissance



aux jeunes chefs : Jean-Pierre Prajoux, Miguel Turrion-Berges, Laurent Pillot, ainsi qu'au Maître Raymond Jarniat, à Patrice Claire, pour le concours le plus entier qu'ils apportent à la vie et à l'épanouissement de nos Sociétés.

Il remercie la soliste : Madame Dorabella, cantatrice de l'Opéra, qui, depuis plusieurs années nous apporte son aimable et précieux concours.

En conclusion, il formule le souhait que l'effort important de tous ces instrumentistes et choristes amateurs trouvent

auprès des mélomanes lyonnais un écho favorable. Il émet le vœu de voir se développer ces rencontres de musiciens amateurs et bénévoles, pour permettre de réaliser de belles soirées musicales et de faire apprécier le niveau de nos Sociétés, et le travail de qualité qui est pratiqué, les plaçant ainsi au plus haut niveau dans l'essor culturel de Lyon et de ses environs.

A l'issue de ce concert, au cours d'une réception empreinte d'une grande simplicité, à laquelle participaient les personnalités déjà citées, les Présidents et Directeurs de nos Sociétés, Monsieur René Combe, Vice-Président des Sociétés Musicales Rhône-Alpes, Président de la Fédération du Rhône, représentant Monsieur Petit, Président de la Confédération Musicale de France, a tenu à adresser ses félicitations à tous les Présidents, Directeurs, Musiciens et Choristes amateurs de nos Sociétés Musicales de Lyon, pour la qualité de l'exécution d'un programme judicieusement choisi, et pour le travail important déployé.

Monsieur Jean Flacher, Conseiller général, Maire du 3^e arrondissement, représentant Monsieur Francisque Colomb, Sénateur-Maire de Lyon, félicite chaleureusement les acteurs de cette soirée.



Il s'adressa à leurs chefs pour la maîtrise dont ils font preuve. Il s'est plu à reconnaître le travail fourni par ces musiciens amateurs renforçant par leur qualité d'exécution la réputation de la Ville de Lyon.

Il formula des vœux pour que l'Union des Sociétés Musicales de Lyon poursuive son action, pour aller vers de nouveaux et francs succès, en assurant nos Sociétés Musicales de la sollicitude de la Municipalité.

Le saxophoné dans tout son éclat



Fondé en 1979 par quatre premiers prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, (Jean-Yves Fourmeau, soprano ; Pierre Leman, alto ;

Guy Demarle, ténor ; Joël Batteau, baryton), ce quatuor considéré comme l'un des meilleurs quatuor de Saxophones de l'Ecole Française propose un choix de programmes très éclectiques allant de la « Musique classique... à la Musique de jazz ».

Le haut niveau de son interprétation, son jeu scénique et sa présentation de chaque pièce dans l'humour et la bonne humeur, établissent une complicité qui enthousiasme à chaque fois un très large public.

Contact — Jean-Yves Fourmeau,
4, chemin de Montgeroult,
95650 Boissy-l'Aillerie.
Téléphone : 34.66.93.54.

QUATUOR DE
SAXOPHONES

Jean-Yves
Fourmeau



Henri Selmer et Cie
MANUFACTURE D'INSTRUMENT DE MUSIQUE
Documentation sur demande : Henri Selmer et Cie
18, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS
Téléphone : 357 09 74

(Vente chez nos dépositaires)



Editions Robert Martin



**musique
partitions**

**tous les instruments à vent
atelier de réparations
bois et cuivre**

le spécialiste des harmonies et fanfares

106, Grande-Rue de la Coupée - 71850 Charnay-lès-Mâcon
Téléphone 85 34 46 81